

30

**ENGAGEMENTS
POUR LA LOIRE**

© Nantes Métropole

CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

RAPPORT JANVIER 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I

Rapport d'activité – une activité importante

Les rapports de la Conférence Permanente Loire depuis 2016

Les réunions de la Conférence Permanente Loire et ses différentes participations

Les réunions plénières

Les ateliers citoyens

Les interpellations adressées à Nantes Métropole

Les comités de pilotage et les groupes projet Loire

Les auditions et les participations

La navigation sur le fleuve et l'estuaire

CHAPITRE II

Les avis de la Conférence Permanente Loire selon les six familles de regroupement des engagements



La Loire, source de plaisirs des succès, des interrogations et des espoirs



La Loire, source de promenade à vélo, cela roule ; à pieds départ différé



La Loire, patrimoine écologique des engagements aboutis, des attentes persistantes



La Loire, support d'activités économiques des avancées, des mises en œuvre mais aussi des abandons et des regrets



Nouveaux paysages en bord de Loire inflexions sensibles dans les projets et amorçage d'une réflexion d'ensemble



Une Loire plus franchissable la Loire franchissable à l'épreuve du temps long

CHAPITRE III

Retours d'expérience sur le droit de suite ?

Une expérience collective

Ce dont la Conférence se réjouit

Ce qu'elle regrette

Quelques jalons et recommandations pour l'avenir de la Conférence Permanente Loire

CONCLUSION

Réponse de la collectivité

P. 05

P. 07

P. 07

P. 08

P. 08

P. 08

P. 09

P. 10

P. 11

P. 11

P. 13

P. 13

P. 15

P. 18

P. 23

P. 26

P. 30

P. 33

P. 33

P. 33

P. 34

P. 34

P. 37

P. 38

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3

Annexe 4

Annexe 5

Annexe 6

Annexe 7

Annexe 8

Annexe 9

Annexe 10

Liste des acronymes et sigles utilisés dans le rapport

Liste des 30 engagements

Composition de la Conférence Permanente Loire

Mandat de la Conférence Permanente Loire

Tableau de suivi des activités de la Conférence Permanente Loire

Synthèse des échanges avec les maires de communes riveraines de la Loire

Tableaux d'analyse des actions - document de travail - juin 2019

Vœux adressés par la Conférence Permanente Loire à la métropole au titre de son droit d'interpellation et de vigilance

- Vœu concernant Basse-Goulaine

- Vœu concernant l'inquiétude sur le devenir du GIP

- Vœu concernant les cales et pontons de mise à l'eau

Cahier des bilans individuels

Avis remis par la Conférence Permanente Loire au titre de la révision du schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux du bassin de la Loire

L'importance du programme de rééquilibrage du fleuve amont par VNF

P. 41

P. 42

P. 43

P. 45

P. 50

P. 52

P. 68

P. 68

P. 70

P. 72

P. 74

P. 83

P. 84

P. 86

INTRODUCTION

Ce rapport est l'occasion pour la Conférence Permanente Loire de porter un regard informé sur la réalisation des engagements afin de le partager avec les citoyens

DE SA CRÉATION AU TROISIÈME RAPPORT : TROIS ANS ET DEMI DE TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Le 27 juin 2014, une délibération du Conseil métropolitain décidait à l'unanimité le lancement d'un premier Grand Débat citoyen consacré à la Loire.

Une commission du débat était installée en octobre. Des moyens inédits étaient déployés pour favoriser l'expression des citoyens, du citoyen lambda jusqu'au citoyen expert, acteurs connus et reconnus, institutionnels... Près de 40 000 personnes devaient participer durant plus de six mois d'événements, dans toutes les communes riveraines de la Loire, au fil de contributions numériques sur internet et les réseaux sociaux, de cahiers d'acteurs (116), de séminaires, d'auditions.

À partir de ces contributions, la commission du débat établissait un rapport présenté à la conférence des maires le 11 septembre 2015. Ce rapport était assorti de 25 recommandations.

Ces recommandations étaient analysées par les services et les élus de Nantes Métropole. Elles permettaient de construire "la réponse de la collectivité" sous la forme d'un programme de 30 engagements pour la Loire adoptés le 15 décembre 2015 par le Conseil métropolitain ([annexe 1](#)).

Afin de poursuivre avec les citoyens la mise en œuvre de ce programme, une Conférence Permanente Loire reflétant la diversité des regards et des attentes sur la Loire était mise en place le 30 mai 2016. Son mandat de trois ans, prolongé d'un an, est de suivre et de rendre compte voire d'interpeller Nantes Métropole sur la tenue de ces 30 engagements.

Un premier rapport était rendu public en janvier 2017, un deuxième rapport en février 2018.

Le rapport 2019 est donc le troisième. C'est aussi le dernier de l'équipe de bénévoles, de représentants du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire et de Voies navigables de France et d'élus qui composent la Conférence Permanente actuelle dont le mandat se termine en mai 2020.

Ce rapport est l'occasion pour la Conférence Permanente Loire de porter un regard informé sur la réalisation des engagements afin de le partager avec les citoyens. Il est également l'expression d'un bilan des activités de la Conférence Permanente Loire et d'une évaluation de ses missions.



Bac de Loire du Pellerin | © Nantes Métropole

CHAPITRE I

Une activité importante ponctuée de réunions, de rencontres, d'auditions, d'interpellations et de navigations

UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE : RÉUNIONS, RENCONTRES ET DÉPLACEMENTS, PARTICIPATIONS ET AUDITIONS, MAIS AUSSI DES INTERPELLATIONS SANS OUBLIER LA NAVIGATION

Ce rapport 2018/2019 est établi, comme les précédents, par les membres non élus de la Conférence Permanente Loire (annexe 2). C'est le dernier rapport public de la Conférence Permanente Loire.

En mai 2020, le mandat de la Conférence Permanente Loire qui a été prolongé d'un an s'arrêtera. Mais sans doute, à cette date sera-t-il opportun d'établir un ultime travail de synthèse global, complet et circonstancié exposant les leçons de ce suivi.

Au long de ces quatre années, conformément au mandat confié à la Conférence Permanente Loire, celle-ci a (annexe 3) :

- assuré un suivi de la mise en œuvre des actions déclinées dans les 30 engagements (conditions de mises en œuvre, degrés d'avancement et évaluation de la pertinence du projet) ;
- donné avis et recommandations ;
- interpellé, été vigilante et force de propositions ;
- veillé à l'esprit et aux valeurs du débat : créativité / goût de l'imaginaire et du sensible / innovation / équilibre / efficacité / sobriété.

Nous avons évité deux écueils rapidement repérés dans les premiers temps de nos travaux : ne pas être une instance de jugement ou de contrôle auprès des services, ne pas refaire le débat. La Conférence Permanente Loire s'est toutefois octroyée l'initiative de propositions, et des vœux ont, ainsi, été présentés à Nantes Métropole.

La Conférence Permanente Loire s'est aussi interrogée sur sa place et son utilité dans sa mission auprès des services et des élus de Nantes Métropole. Sommes-nous utiles ?

C'est la raison pour laquelle avec le soutien de Fabrice Roussel, premier vice-président de Nantes Métropole, et participant assidu de la Conférence Permanente Loire, nous avons sollicité

un retour des élus de Nantes Métropole et des communes ainsi que des directeurs des structures métropolitaines associées à la mise en œuvre des engagements. Un courrier a été adressé le 16 septembre 2019. À ce jour, nous avons reçu deux réponses, l'une de Serge David, maire d'Indre, et de Hassen Boublim, directeur de Nantes Métropole aménagement.

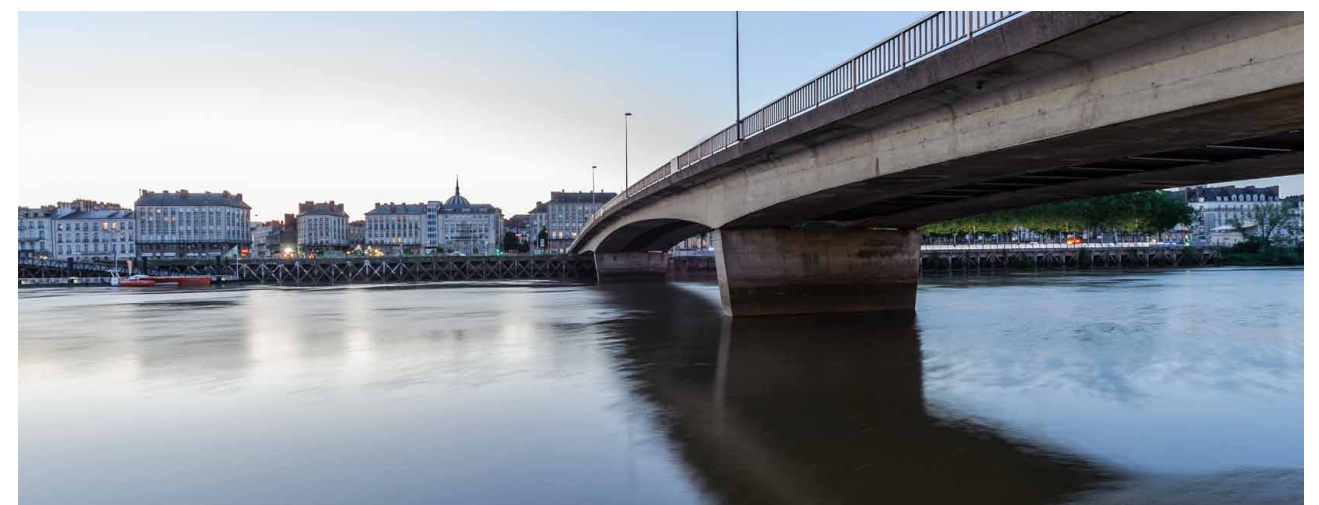
LES RAPPORTS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE DEPUIS 2016

Les rapports de suivi des engagements ont été construits avec des formes différentes dans les présentations des contenus, pour être simples, précis, comptables et pédagogiques. Les rédactions sont assurées totalement par les membres de la Conférence Permanente Loire sans aides de bureaux d'études extérieurs.

> **Premier rapport évaluatif** des travaux de suivis de la Conférence Permanente Loire, publié en janvier 2017, et réunion publique : recommandations par grands thèmes des engagements et développement de focus détaillés sur certaines actions significatives.

> **Second rapport**, en février 2018, avec réunion publique : un rapport plus court, plus "lisible" et un poster illustré "Rêve de Loire - phares et balises" synthétique des valeurs Loire ayant sous-tendu toute la démarche "Nantes, la Loire et nous".

> **Le troisième rapport** sera donc celui de 2019. Il couvre en réalité une période plus longue (depuis février 2018). Pour ce travail, la Conférence Permanente Loire a souhaité suivre le même cheminement : rédaction provisoire du rapport, diffusion avec mise en ligne avant la séance publique et édition du rapport définitif par la suite, pour tenir compte des observations recueillies.



Pont Anne de Bretagne | © Nantes Métropole

Durant cette dernière période, la Conférence Permanente Loire a été moins en exploration méthodologique pour assurer les suivis, mais toujours en recherche pour mieux expliciter ses conclusions sur la mise en œuvre des actions.

S'il est relativement facile de "noter de 1 à 10" l'avancée des projets, comme nous l'avons fait cette année, comment noter l'avancée de "l'envie, le désir ou le rêve de Loire" ? Comment mesurer les degrés de l'appropriation du fleuve par tous : usagers professionnels, habitants, visiteurs, acteurs, institutions ?

La Conférence Permanente Loire ne peut que constater des retombées très positives : appropriation et fréquentation grandissante du fleuve et de ses usages avec, par exemple, "Débord de Loire", ses 200 000 participants et 200 bateaux, le succès des guinguettes, et toujours plus de touristes en vélo sur le circuit de la Loire à vélo.

Force de propositions, la Conférence Permanente Loire a appelé de ses vœux l'organisation d'une journée "Initiatives Loire", avec pour objectifs de répertorier dans les communes des actions mises en œuvre, en dehors des 30 engagements, mais nées et réalisées dans le même esprit, afin d'évaluer l'ensemencement de cette envie de Loire. Cette journée s'est déroulée le 27 avril 2019, à une date sans doute trop proche de la grande manifestation "Débord de Loire". Elle n'a pas eu le retentissement espéré, mais a néanmoins permis d'ouvrir au public six lieux très intéressants, comme les ateliers des coteaux du Grand port maritime. Ces six lieux reflètent différents usages contemporains de la Loire. Sans doute sera-t-il opportun de reconduire cette journée en en précisant mieux l'organisation, les objectifs et les attendus.

LES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE ET SES DIFFÉRENTES PARTICIPATIONS



Loire à pied | © Régis Routier - Nantes Métropole

Depuis le 30 mai 2016, la Conférence Permanente Loire a participé à environ cent quarante événements (annexe 4) : séances plénières, le plus souvent à Nantes Métropole, auditions sur les actions organisées avec les services et parfois les élus, participations et contributions diverses des membres de la Conférence Permanente Loire aux différentes démarches. Cette mobilisation est, quatre ans plus tard, intacte.

LES RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Depuis février 2018, dix-sept séances plénières se sont tenues avec une fréquentation irrégulière : à côté des solides inconditionnels passionnés toujours présents, des personnes actives moins fidèles, mais tout aussi passionnées, et puis des absents.

L'absence des élus ou la faible participation des élus, à l'exception de Fabrice Roussel, peut recevoir différentes interprétations. À noter cependant que les échanges avec les élus, dans le cadre des auditions ou de réunions de travail, ont été réguliers.

Il faut noter l'intérêt indéniable et partagé des membres pour les travaux de la Conférence (dépassant l'écueil d'un militantisme pour leurs propres centres d'intérêt). Cet intérêt transversal s'est alimenté des retours d'informations souvent riches.

À partir de mi-2018, les membres de la Conférence Permanente Loire ont souhaité tenir leurs réunions dans les communes riveraines du fleuve, ce qui fut l'occasion de présenter la Conférence plus largement et surtout de s'entretenir avec les maires ou leurs adjoints, au sujet des liens de leurs communes avec la Loire, des projets, de l'apport du débat et des engagements métropolitains. Des échanges de part et d'autre, des découvertes... (annexe 5)

Deux séances de la Conférence Permanente Loire se sont tenues à Couëron et à Rezé en 2017. En 2018 et 2019, les maires et les élus des communes suivantes ont accueilli la Conférence Permanente Loire :

- 12 juin Indre
- 26 juin Basse-Goulaine
- 18 septembre Saint-Jean-de-Boiseau
- 20 novembre Thouaré-sur-Loire
- 19 décembre Saint-Herblain
- 19 janvier Le Pellerin
- 19 février Saint-Sébastien-sur-Loire
- 14 mars Bouguenais

En allant ainsi à la rencontre des communes, la Conférence Permanente Loire a poursuivi un objectif de son mandat : évaluer et faire le constat d'une convergence des attentes et des attentions vers le fleuve en amont, en aval et dans la centralité.

La Conférence Permanente Loire ne peut que souligner le rapprochement au fleuve des habitants et de leurs représentants, dans les communes riveraines. La Loire n'a pas souvent été oubliée dans l'histoire passée et présente. Le nombre de projets porteurs pour l'avenir est d'une grande richesse, les habitants et l'environnement sont au cœur des préoccupations. La Conférence Permanente Loire y a retrouvé les valeurs du Grand Débat.

Autre forme de contribution de la Conférence Permanente Loire : en parallèle de la délibération adoptée par la métropole portant sur sa contribution à la concertation préalable à la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne, la Conférence Permanente Loire, avec l'aide technique des services, a élaboré son propre avis exprimant son regard, ses attentes en tant qu'instance de dialogue citoyen sur la question de la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

LES ATELIERS CITOYENS

Le développement de démarches de participation citoyenne est un des engagements fort de Nantes Métropole pour la mise en œuvre de ses actions retenues à l'issue du Grand Débat. À Nantes et dans certaines communes se sont développées des ateliers de co-construction, auxquels les membres de la Conférence Permanente Loire ont été invités dès le lancement à participer.

Bas-Chantenay : les ateliers citoyens mis en place depuis 2017 se sont centrés sur trois sujets majeurs : la cale du Bois-Hardy, la promenade des coteaux et l'avenir de l'immeuble CAP 44. Les premiers travaux ont débuté en 2018. Le parcours des belvédères est en place.

Schéma Loire à pied : le travail citoyen a été conduit depuis mai 2017, avec la remise d'un avis citoyen. Le schéma a été adopté en juin 2019 (cf. chapitre Loire source de plaisir).

Le projet Petite-Hollande-Bords de Loire : en 2017, un premier atelier citoyen a contribué à la désignation de la maîtrise d'œuvre. De septembre 2018 à juin 2019, et pour mieux tenir compte des attentes des habitants et des usagers de cet espace, un atelier citoyen a été créé réunissant trente personnes. La mission de l'atelier était de participer à la réflexion collective sur la transformation physique de la place de la Petite-Hollande et sur ses nouveaux usages et de remettre aux élus un avis citoyen présentant et expliquant les propositions. Le

23 septembre 2019, une réunion publique a permis de restituer cette année de mise à débat du projet et d'en présenter les avancées et les inflexions portées par ce projet "Loire au cœur".

"Le dialogue citoyen pour ce projet va se poursuivre avec l'ambition d'un dialogue multi-acteurs, usagers, riverains, associations, acteurs économiques, et pour soutenir la réflexion par secteur du projet. Dès à présent, le travail de conception de la place va se poursuivre pour préciser techniquement les options à prendre pour la mise en œuvre du projet. Un groupe de travail avec les commerçants est en cours de constitution sur le marché provisoire. Les sujets de mobilité, d'accessibilité universelle pourront aussi être appréhendés avec les acteurs-experts, les commerçants".

Île de la Motte à Indre. Depuis 2017, un atelier de vingt personnes a suivi et a contribué à la présentation du plan de gestion de cette île extraordinaire par sa biodiversité au pied de l'établissement industriel Arcelor.

Ateliers et comités de rédaction du projet alimentaire territorial : plusieurs membres de la Conférence Permanente Loire ont participé aux instances mises en place pour établir avec l'ensemble des acteurs la stratégie puis les objectifs et dernièrement la feuille de route du projet alimentaire territorial. À travers cet exemple s'illustre une sorte de méthode : s'informer pour assurer le suivi, alimenter les séances plénières, élaborer et partager un avis collectif, faire un retour à Nantes Métropole.



Guinguette de Mauves-sur-Loire | © Régis Routier - Nantes Métropole

LES INTERPELLATIONS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE À NANTES MÉTROPOLE

Le premier rapport a établi les premières recommandations de la Conférence Permanente Loire. Le second rapport a élaboré sous forme de posters des messages à l'attention de Nantes Métropole, des communes et de l'ensemble des acteurs intervenants sur la Loire. Sans attendre la finalisation de son troisième rapport, la Conférence Permanente Loire a utilisé son droit d'interpellation de la collectivité lorsque des sujets ou des actions dont elle a eu connaissance lui ont paru devoir faire l'objet d'une alerte auprès des élus métropolitains.

Cette modalité prévue dans le mandat a été utilisée à trois reprises (annexe 7).

En juin 2019, à l'issue de la séance plénière à Basse-Goulaine et d'une visite de site avec le collectif d'habitants qui a dans le cadre d'un cahier d'acteurs promu un projet ambitieux pour les bords de Loire compris entre le pont de Bellevue et Saint-Sébastien-sur-Loire. Constatant alors le retard dans l'élaboration du schéma directeur Loire à pied et la cohérence de l'aménagement de ces rives de Loire avec les engagements Loire, la Conférence Permanente Loire a demandé à Nantes Métropole s'il était possible d'accélérer et de lancer les études préalables nécessaires, sans attendre l'adoption du schéma directeur Loire à pied.

Une réponse positive a été donnée conjointement par Nantes Métropole et la commune de Basse-Goulaine. Elle a pris la forme de la désignation du pôle de proximité pour assurer la conduite de ce projet. Sont inscrits également au budget 2019, les budgets d'études correspondants.

Malheureusement, il s'est avéré que le pôle de proximité n'a pu, pour un ensemble de raisons (dont certaines tiennent tout simplement à la complexité technique et juridique de ces projets de bords de Loire), engager le processus d'études. Alertée à nouveau par le collectif Goulainais, la Conférence Permanente Loire a sollicité la métropole. À l'heure actuelle, Fabrice Roussel a tenu informé la Conférence Permanente Loire que la direction de l'espace public déjà mandaté pour les projets de cheminements de bords de Loire à Indre, à Saint-Jean-de-Boiseau et à La Montagne, étudiait en lien avec Jacques Garreau, vice-président de Nantes Métropole, responsable du schéma directeur Loire à pied, la possibilité d'engager, dès 2020, la reprise du dossier. Le projet est donc à suivre et la Conférence Permanente Loire y est très attentive.

En juin 2019, le représentant du collectif des associations nautiques présentait, en séance plénière, une contribution faisant état d'un constat alarmant sur le retard pris dans les réalisations concrètes pour favoriser les pratiques nautiques de loisirs nécessitant des cales de mise à l'eau. La Conférence Permanente Loire souhaitait porter cette alerte auprès de la métropole. À ce stade, elle n'a pas encore reçu de réponse officielle, mais les échanges avec les services se poursuivent. Au-delà de l'inventaire réalisé, de la priorisation de quatre cales, les services de Nantes Métropole ont présenté récemment le cahier des charges des études préalables permettant de définir les interventions sur ces quatre cales prioritaires. La Samoa a également rencontré le collectif pour faire état des difficultés rencontrées pour élargir et allonger la cale Doumergue et des démarches engagées pour atteindre cet objectif d'ici deux à trois ans. Dans le cadre du comité de pilotage Loire, prévu le 6 novembre, les représentants de la Conférence Permanente sont invités à un point de l'ordre du jour. Le sujet sera inscrit dans les échanges.

Toujours en juin 2019, plusieurs membres de la Conférence Permanente ont fait état de la persistance des difficultés de

fonctionnement rencontrées par le GIP Loire Estuaire (voir ci-après chapitre 2, famille Patrimoine écologique à valoriser). La Conférence Permanente Loire a adopté le principe d'un vœu d'alerte adressé à Nantes Métropole demandant son analyse de la situation. Le 14 octobre, Denis Guilbert, directeur de la direction du cycle de l'eau de Nantes Métropole, est venu en séance plénière apporter des éléments de réponse. La situation du GIP Loire Estuaire est sécurisée pour 2019 et 2020. Un audit sera lancé en 2020 avant le renouvellement en 2021, pour mesurer les attentes stratégiques des membres. En ce qui la concerne, la direction du cycle de l'eau considère clairement comme indispensable et nécessaire le travail de cet outil partagé d'observations et d'études. Le sujet est également inscrit au comité de pilotage Loire du 6 novembre 2019.

À ces trois alertes faisant l'objet d'un courrier à Nantes Métropole, s'ajoutent les questionnements répétés de la Conférence Permanente Loire au sujet de l'extension des missions de la cellule opérationnelle de prévention des risques industriels sur l'aval de l'estuaire. Des difficultés de mise en œuvre de cette action entre les structures d'agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire n'ont pas permis sa réalisation. Une information récente annonce une convention à partir du pôle métropolitain. Ce dossier sera examiné par le conseil communautaire avant la fin de l'année 2019.

Au vu de ces retours, ce mode d'exercice du mandat apparaît utile. Il nous semble que ces alertes suscitent des réponses et contribuent ainsi à alimenter les élus dans leurs prises de décisions. C'est une forme d'aiguillon utilisé de façon mesurée. Le retour des élus sur ces points est nécessairement attendu.

LES COMITÉS DE PILOTAGE ET GROUPES PROJET LOIRE

Le mandat de la Conférence Permanente Loire ne précisait pas la manière dont les échanges se feraient au fil du temps avec les services et les élus de Nantes Métropole. En marge de l'installation et de la remise des premiers rapports, la Conférence Permanente Loire a rencontré brièvement Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole, pour des échanges placés sous le sceau de la convivialité.

Dans son dernier rapport la Conférence Permanente Loire s'interrogeait sur la portée de ses recommandations et de ses avis. Nantes Métropole proposait aux représentants de la Conférence Permanente Loire de participer à des points de l'ordre du jour des instances techniques et politiques internes. C'est ainsi que la Conférence Permanente Loire participait au comité de pilotage (Copil) Loire rassemblant les vice-présidents de Nantes Métropole. La Conférence Permanente Loire est alors dans un rapport de questionnement sur l'avancée ou non de certains projets, de vigilance sur certains sujets (ex. Basse-Goulaine).

> Au printemps 2019, des points d'ensemble par grande famille d'engagements étaient organisés avec Bertrand Affilé pour les thématiques déplacements, Fabrice Roussel et Gérard Allard pour les thématiques économiques, Pascal Pras et Alain Robert pour les thématiques urbaines.

> Avec le groupe projet Loire, dans un esprit de prise d'information, la Conférence Permanente Loire était invitée à participer. Elle assiste et écoute et ne peut que se satisfaire de ces échanges internes d'expérience qui nourrissent concrètement la transversalité nécessaire entre les travaux des uns et des autres.

Ces interactions sont inédites et sont à inscrire parmi les avancées dans une gouvernance ouverte. L'instance de dialogues est amenée à partager des temps transversaux aussi bien avec les techniciens qu'avec les élus.



Loire à pied | © Patrick Garçon - Nantes Métropole

LES AUDITIONS ET LES PARTICIPATIONS

L'agenda est fourni depuis février 2018 : projet alimentaire territorial, FlexiLoire, cales et pontons, filière nautique, Débord de Loire, "Eau et Paysages", franchissements et mobilités, workshop culture et usages, Loire à pied, activités économiques, projet urbain Bas-Chantenay, Flots...

Pour assister à ces réunions, un partage s'opère entre les membres de la Conférence Permanente Loire selon les "spécialités" ; les centres d'intérêts et surtout les disponibilités. Un gros investissement temps est nécessaire. Heureusement, la Conférence Permanente Loire rassemble de nombreuses personnes motivées (et bénévoles, il faut le rappeler). Des comptes rendus de ces différentes réunions sont ensuite exposées lors des séances de la Conférence Permanente Loire. Des questions, éclaircissements apparaissent et permettent de fonder progressivement les avis de la Conférence Permanente Loire.

LA NAVIGATION SUR LE FLEUVE ET L'ESTUAIRE, SEPTEMBRE 2018

Pour terminer ce relevé des activités menées par la Conférence Permanente Loire, il nous faut revenir au fleuve et souligner fortement l'importance des "croisières" effectuées sur la Loire. En complément des échanges nombreux et fournis, elles ont l'immense intérêt de partager sur un temps donné et de façon immersive la perception du fleuve, la puissance de son cours, les paysages passés, présents et à venir, les états des berges et des estacades, les richesses naturelles.

En 2016, une "croisière" était organisée pour la Conférence Permanente Loire. Elle a constitué un moment important pour créer le collectif Conférence Permanente Loire.

La "croisière" Estuaire-Écopôle, commentée par Michel Mayol, de Nantes vers Saint-Nazaire, et retour, en septembre 2018, était aussi riche en enseignements (découvertes, étonnement, échanges...) pour les membres de la Conférence Permanente Loire.

La participation d'Élise Roy et de Bernard Richeux au temps de communication métropolitain du 9 avril (première Conférence de presse à bord d'un bateau) était essentielle, non pas pour valoriser ce que fait Nantes Métropole mais pour témoigner de ce qui se fait avec les regards portés par la Conférence Permanente Loire, de la nécessité du dialogue et de l'importance des ateliers citoyens.

La "croisière", organisée pour le groupe projet, et embarquant des personnels des services de la métropole, a également été un moment important auquel des membres de la Conférence Permanente Loire ont participé.

Ces moments sont forts car ils focalisent deux réalités opposées : le potentiel extraordinaire de renouer avec le fleuve, de réinscrire un lien d'attachement avec les milieux et la modestie avec laquelle il faut travailler face à la puissance et à la complexité de ces mêmes milieux. Cela renvoie à l'ambition du programme Loire et à la nécessité d'inscrire cette ambition dans le temps long.

ANNEXES :

1. [Liste des 30 engagements](#)
2. [Composition de la Conférence Permanente Loire](#)
3. [Mandat de la Conférence Permanente Loire](#)
4. [Tableau de suivi des activités](#)
5. [Synthèse des échanges avec les maires et les élus des communes](#)
7. [Vœux de la Conférence Permanente Loire durant son exercice 2018-2019](#)

CHAPITRE II

Les avis de la Conférence Permanente Loire selon les six familles de regroupement des engagements

AU CŒUR DU MANDAT DE LA CONFÉRENCE, LE SUIVI ÉVALUATIF DES 30 ENGAGEMENTS

À partir de la lecture analytique des actions et des engagements (annexe 6), des synthèses étaient élaborées pour exprimer par thématique les avis de la Conférence Permanente.



LA LOIRE, SOURCE DE PLAISIRS. DES SUCCÈS, DES INTERROGATIONS ET DES ESPOIRS

UN FLEUVE SOUDAIN PLUS ACCESSIBLE ?

En cette fin d'année 2019, les conditions d'accès à la Loire sont celles que nous connaissons depuis longtemps, depuis très longtemps en réalité ! Rien n'a changé depuis la fin des années 1980, depuis que les activités industrielles se sont massivement et définitivement déplacées vers Saint-Nazaire.

Soyons simples et réalistes. Pas de pratiques nautiques sans accès au fleuve ! Seul le Conseil départemental de Loire-Atlantique, dans sa volonté d'assurer la continuité des routes départementales entre La Montagne et Indre d'une part et Le Pellerin et Couëron d'autre part, a su créer et renforcer les cales des deux bacs, seuls spots de mise à l'eau en Loire dignes de ce nom dans le périmètre de l'agglomération nantaise.

Mais faut-il être obligatoirement navigateurs ou usagers des bacs ou du Navibus pour découvrir et aimer la Loire ? Certes non ! Voyez les piétons, les cyclistes ! Ils vous diront que les pistes se multiplient, que s'approcher au plus près du fleuve depuis les quais et les pistes en site propre est devenue une réalité. La Loire, source de plaisirs est une réalité et nous l'avons expérimentée en vélo, à pied. En bateau, c'est le must !



Cale de Loire club Aviron | © Ville de Nantes

ET LA PROMOTION DES PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS SUR CE SI BEAU FLEUVE ?

Rien n'a changé ? Bien sûr que si ! Pour mettre à l'eau un "voile-aviron", un dériveur, un habitable transportable, une baleinière, un zodiac, une yole de mer... c'est la galère ! Lente dégradation des cales historiques, envasement, dislocation des perrés, envahissement par les végétaux aquatiques, elles sont toutes devenues impraticables. Si de surcroît, les végétaux sont endémiques et précieux, tout espoir de reconquête peut paraître vain.

Pourtant autrefois, ces cales étaient multiples dans le périmètre de Nantes Métropole. La collectivité métropolitaine en a fait dresser l'inventaire exhaustif par un bureau-expert (CEREMA). Elles sont 54. Ou faut-il écrire elles étaient 54 ?

DU "GRAND DÉBAT LA LOIRE ET NOUS" DE 2015 RENAÎT L'ESPOIR !

Dans cet élan, avec plus ou moins de zèle, les dix-sept associations navigantes d'Erdre et de Loire ont rédigé des "cahiers d'acteurs" pour affirmer leur envie de Loire.

De cette mobilisation, d'abord individuelle, est né le "collectif d'associations navigantes". Très vite, dès septembre 2015, à travers une approche pragmatique et lucide de Bernard Richeux (CNSL), le "collectif" a identifié les sites majeurs constituant les accès à la Loire "pour une véritable navigation de loisir" dans le cadre métropolitain. Quel enthousiasme ! La pratique nautique de loisir pour toutes et tous sur la Loire était-elle en train de renaître ?

Dans la foulée du Grand Débat, Nantes Métropole adopte une grande ambition pour la Loire à travers 30 engagements. La feuille de route est définie. La Conférence Permanente Loire est là pour en mesurer l'avancement.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les priorités, au nombre de cinq, sont validées par les deux partenaires, Nantes Métropole et le Collectif, actant ainsi un projet de maillages de cales ou de pontons (Loire pour tous) tous les 6 kilomètres environ dans le parcours de la Loire dans sa

traversée de l'agglomération nantaise. De l'amont vers l'aval, les sites de "mise à l'eau" à conforter sont : Nantes (San Francisco - rive droite - Loire fluviale), Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire pour tous - rive gauche - Loire fluviale), Rezé (CNSL Trentemoult - rive gauche - Loire maritime), Bouguenais (BCC Port Lavigne - rive gauche - Loire maritime), et en prime la cale Doumergue, à Nantes - rive gauche - sur le bras de la Madeleine. Cette cale a le mérite d'être encore là, encore visible, et située en cœur de ville. Pourquoi "en prime" ? Car ce modeste maillon prend place dans l'opération de reconquête des rives de l'Île de Nantes (concessionnaire SAMOA). Il s'inscrira, à terme, parfaitement dans le thème "Loire, source de plaisirs" avec sa ginguette, sa pêche, ses circulations piétonnes et cyclistes, ses pistes de skate, ses belvédères, ses multiples tables de ping-pong, ses jardins partagés... Tout y est.

Pour les quatre sites principaux, tout, à ce stade, reste virtuel. En effet, quelques points restent à explorer, désignations d'un maître d'ouvrage, du programme des travaux, d'une enveloppe prévisionnelle, du maître d'œuvre, du projet, du choix des entreprises et enfin vient le temps de la réalisation. L'action publique s'inscrit dans le temps long, c'est vérifié.

ENTRE ESPOIRS, DOUTES ET INTERROGATIONS

> **Espoirs.** "Débord de Loire 2019" fut un magnifique succès populaire. De Saint-Nazaire à Nantes en remontant la Loire

maritime, ses paysages et sa diversité, la flottille de deux cents embarcations guidées par les vaisseaux amiraux, Le *Belem* et L'*Hermione*, a marqué des milliers de spectateurs massés sur les rives du fleuve. Une organisation parfaite, une préparation minutieuse depuis "Débord de Loire 2016". Et, à l'arrivée à Nantes, une Loire en fête comme dans un rêve.

> **Doutes.** Une question reste sans réponse à ce jour. L'usage de quelques-uns des sites prioritaires pour des usages de loisir associatifs complètement adossés au bénévolat, mais partagés avec des exploitants privés en vue d'activités à but lucratif semble une entreprise très hasardeuse. Les petits pots de terre face aux gros pots de fer ! Le destroyer et le doris !

> **Interrogations.** Fallait-il associer plus tôt les élus des collectivités concernées ? Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé, Bouguenais. Dans le même esprit, fallait-il associer beaucoup plus tôt dans la démarche les interlocuteurs opérationnels (services techniques, SPA, SEM...) ? En effet, une approche rapide des coûts prévisionnels aurait positivement éclairé les échanges.

Rappelons ici le miracle du "Paradis" à Couëron. Les actions conjuguées d'un club, des élus de Couëron et de Nantes Métropole, ont débouché sur l'acquisition d'un patrimoine à vocation touristique, sportif et de loisirs en bordure de Loire dans des délais très rapides.



Débord de Loire 2019 | © Jean-Félix Fayolle - Ville de Nantes



LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE.
À VÉLO, CELA ROULE, À PIED, LE DÉPART EST DIFFÉRÉ.

AMÉLIORER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS
POUR FACILITER L'ACCÈS À LA LOIRE.
UN ENGAGEMENT EN MARCHÉ !

Ce troisième engagement issu du Grand Débat Loire concerne précisément 14 des 24 communes de la métropole, mais via les affluents du fleuve et le projet de "l'étoile verte des vallées nantaises", on peut considérer que l'ensemble de la métropole est concernée par le sujet.

Le projet était de travailler sur 47 des 110 kilomètres des rives de la Loire. L'accès au fleuve étant déjà assuré sur l'essentiel de la centralité de la métropole, dans le cœur de Nantes.

Parmi les 117 cahiers d'acteurs issus du Grand Débat, de nombreuses contributions émanaient d'associations et de particuliers concernés par les accès piétonniers au fleuve. Nantes Métropole décidait donc d'associer les habitants et les acteurs du territoire afin de dresser non seulement un état des lieux, mais également de réaliser un inventaire des désirs et des contraintes des uns et des autres.

En décembre 2017, faisant suite à des rencontres, à des balades sur le terrain, à plus de cent contributions via une application, un avis citoyen était remis à Nantes Métropole. Le processus d'étude et de réponse était toutefois totalement interrompu en 2018 pour cause de problèmes de personnels au sein de Nantes Métropole.

Probablement grâce au suivi et à l'attention portée sur le sujet par la Conférence Permanente Loire, le projet était relancé, début 2019, pour donner naissance au schéma directeur de la Loire à pied.

Ce schéma directeur est une réponse de qualité, complète et précise à l'ensemble de la problématique de l'accès à la Loire.

Il est le résultat partagé des contributions d'une grande diversité d'acteurs, des experts aux citoyens, et est approuvé par les communes et la plupart des associations concernées.

Certains regretteront tout de même la durée de mise en place de l'ensemble des projets puisque le programme d'aménagement est étalé jusqu'en 2030.

LE SCHÉMA DIRECTEUR LOIRE À PIED,
DU RETARD MAIS UNE RÉPONSE AMBITIEUSE

Ce schéma directeur répond à cinq enjeux majeurs : la continuité et l'accessibilité des cheminements, le respect du milieu naturel, les usages et la cohabitation sur les sites concernés, le partage des spécificités de la Loire et enfin, la mise en place d'une signalétique efficace et continue.

Ce projet est ouvert au plus grand nombre, sportifs, promeneurs, mais aussi aux usagers.

Il est également un trait d'union entre les communes de la métropole. L'objectif est également de veiller à ne pas créer



Les bords de Loire | © Nantes Métropole

de conflits autour d'une arrivée massive de visiteurs dans un espace naturel majeur.

La préservation de la biodiversité des rives est essentielle. Des limites doivent être clairement établies et être en cohérence avec les orientations des OAP et du PLU métropolitain voté au printemps 2019.

L'objectif final de cet engagement est, au-delà de l'aspect promenade, de sensibiliser le plus grand nombre sur l'aspect écologique des sites par une pédagogie adaptée.

Pour parvenir à atteindre cet ambitieux objectif, le schéma directeur s'est fixé quatre grandes orientations : créer des accès dans le respect des milieux naturels, mettre en valeur les paysages, aménager et sécuriser l'existant et créer une information directionnelle et culturelle cohérente.

Le schéma directeur propose vingt-quatre kilomètres de nouveaux cheminements à l'horizon 2030, dont douze programmés et douze à l'étude. Vingt-deux kilomètres sont en phase de requalification ou à l'étude. La vigilance de la Conférence Permanente Loire s'inscrit donc dans la très longue durée.

Il est important de noter la prise en compte de l'approche de la Loire dans les grands projets urbains de la métropole. Le projet de Pirmil-les-Isles profitera des trois kilomètres qui bordent le site, du confluent de la Sèvre nantaise à Trentemoult. Le lancement de ce parc fluvial verra ses premières réalisations

à l’automne 2020, sur la cale des chantiers Aubin. Dans le même secteur, est inclus, pour la période 2022-2026, un aménagement des quais de Trentemoult laissant plus de place aux piétons.

Compte tenu du secteur plus urbanisé des opérations Bas-Chantenay et Petite-Hollande, elles ne sont pas incluses dans le schéma directeur de la Loire à pied, mais l’ensemble de ces projets laisse une part importante à l’approche du fleuve.

Compte tenu du nombre de projets en cours d’étude, il est évident que certains ne verront pas le jour avant très long-temps. Il est essentiel de hiérarchiser les actions et d’intervenir prioritairement sur les secteurs à restaurer, puis sur ceux créant une continuité. Certains, plus coûteux et contraignants, comme l’aménagement aux modes doux sur le pont de la Vendée, doivent être traités avec prudence. Y a-t-il, par exemple, une réelle demande sur cet itinéraire ?

Le projet d’accès à la Loire à Basse-Goulaine, porté depuis 2015 par des habitants, deux associations et récemment soutenu par la Conférence Permanente Loire, semble être au point mort. Il est essentiel que les villes de la métropole, concernées par ce projet de cheminement, s’engagent réellement autour des projets les plus fédérateurs.

Hors du schéma directeur, il faut également se réjouir de la création des belvédères de Chantenay et du parcours sémaphores (deux sur le territoire métropolitain). Ils sont des balises, des points de rencontres et de découvertes de la Loire et de son environnement.

Cette approche paysagère du fleuve doit être impérativement complétée par une approche culturelle et éducative. La Loire reste une grande inconnue pour la plupart des habitants de la métropole. Apprendre, comprendre, s’éduquer en se promenant est essentiel et prioritaire. Au-delà d’un balisage, aujourd’hui quasi inexistant, c’est plus largement une communication culturelle qui doit être mise en place autour de la Loire et de ses cheminements.

Malgré un réel retard sur le planning initial de l’engagement cité, le schéma directeur de la Loire à pied adopté en juin dernier est une réponse claire, complète et ambitieuse. Il reste toutefois beaucoup de secteurs qui n’en sont encore qu’au niveau des études.

Étalé sur dix ans, réparti sur plus de dix communes de l’agglomération, entrecoupé de nombreuses échéances électorales, ce projet sera difficile à suivre dans la durée.

Si l’on veut mettre en place une véritable continuité des cheminements entre les communes, une signalisation unitaire et efficace, les citoyens et les associations devront rester vigilants et mobilisés sur chacun des secteurs géographiques concernés.

La fin de la Conférence Permanente sous sa forme actuelle doit éveiller individuellement chacun des acteurs pour suivre l’évolution de ce passionnant dossier. La Conférence Permanente Loire gardera un œil attentif et constructif sur l’avancement de ce projet.

Notre “Rêve de Loire” est en marche, à nous tous de pouvoir, le plus rapidement possible, découvrir et faire partager ce fleuve au plus grand nombre, grâce à des aménagements adaptés qui respectent l’environnement et le paysage.

PROLONGER LE PARCOURS DE LA “LOIRE À VÉLO” ET LE RELIER AUX CONTINUITÉS CYCLABLES DE LA MÉTROPOLE. L’ENGAGEMENT N°2, ÇA ROULE !

Il fait globalement bon de faire du vélo à Nantes et plus largement de pédaler aux quatre coins de la métropole. Classée parmi les agglomérations françaises les plus “vélos”, réputée comme “vélo friendly”, la métropole a prouvé depuis plusieurs années qu’elle avait une volonté politique de développer un réseau cyclable de qualité.

L’engagement n° 2 se situait autour du prolongement du parcours de la Loire à vélo et de son rattachement aux continuités cyclables.

À l’issue de ce mandat, les quatre engagements proposés sont réalisés, en cours de travaux ou en cours d’études.

Il est important de préciser que le parcours de la Loire à vélo est placé sous l’autorité de la région Pays-de-la-Loire. Le Conseil régional apporte 25 % de subventions sur l’ensemble des initiatives de la métropole sur ce programme.

Sécurité et attractivité

Dans le cadre de l’aménagement du Bas-Chantenay, une piste cyclable de deux kilomètres relie désormais le nouveau parking de Roche-Maurice à la gare SNCF de Chantenay. Au-delà du projet local, cette réalisation s’intègre dans l’itinéraire nord de la Loire à vélo.

Livré début 2019, ce projet, de plus d’un million d’euros, offre une sécurité accrue aux randonneurs mais également aux nombreux métropolitains utilisant leur bicyclette chaque jour pour entrer ou sortir de la ville.

Si l’aménagement urbain ne permet pas de longer directement la Loire, cette nouvelle réalisation mène directement sur l’un des cinq sémaphores de Vincent Mauger, situé sur la ville de Saint-Herblain, à la sortie de Roche-Maurice.

Le projet du “Port à bois” adopté récemment par le Conseil métropolitain est le second engagement le plus avancé. L’itinéraire sud de la Loire à vélo sera déplacé vers le fleuve et évitera le côté urbain en supprimant les traversées de la route de Pornic et de la ville de Bouguenais. Depuis le giratoire de La Loire, l’aménagement d’une section qui passera dans le domaine du Grand port maritime est à l’étude avec un accès plus visible et sécurisé. Cet itinéraire passe par les rues de l’île Chupin et de Saint-Hélène et permet de passer sous le pont de Cheviré.

Enfin, deux autres tronçons sont en cours d’étude qui devraient voir le jour sur la période 2020-2021 : un itinéraire sécurisé à Rezé, entre le pont Des Trois Continents et la place Sarraill, ainsi qu’un parcours entre Haute-Indre et Basse-Indre.

La métropole nantaise a la particularité d’avoir deux itinéraires Loire à vélo, l’un au nord, l’autre au sud de la Loire.

Ce sont près de cinquante kilomètres de parcours, répartis sur douze communes qui sont à découvrir sur l’ensemble du territoire de Nantes Métropole.

Cet engagement, relativement modeste, par rapport à ce que représente l’ensemble des 30 engagements, est en voie de réalisation.

Il est à noter que certains secteurs, appelés d’une façon générale à promouvoir les modes de transport doux sont également inscrits dans le schéma directeur “La Loire à pied”. Il est essentiel de penser à la bonne cohabitation entre ces différents modes de déplacement par une signalétique claire et adaptée.

L’effort est également à porter sur un réel renforcement du jalonement, destiné aux nombreux touristes empruntant ces itinéraires, mais également aux utilisateurs locaux afin de les amener à découvrir, à comprendre et à avoir envie d’aller plus loin.

Arrivant à la fin cette belle aventure démocratique que furent le Grand Débat Loire, le comité citoyen puis la Conférence Permanente Loire, la notion de “temps long” pour la mise en place des projets est à relativiser et devient compréhensible.

Le temps passe, mais la vigilance reste ! Quel que soit l’avenir de la métropole, des observateurs attentifs et citoyens actifs resteront pour que “tout roule bien” au-delà de 2020.



Balade à Mauves - Circuit rêve de Loire | © Nantes Métropole



Piste cyclable en bord de Loire, Quai Malakoff | © Ville de Nantes



LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER. DES ENGAGEMENTS ABOUTIS, DES ATTENTES PERSISTANTES ET UN QUESTIONNEMENT QUI SE DÉVELOPPE

VOUS AVEZ DIT PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE !

L'écologie est la science qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur milieu, c'est la science des interactions.

Dans le thème 3, l'écologie est utilisée ici dans un sens élargi. Sont ainsi incluses des actions portant sur les comportements en direction des acteurs et des usagers où Nantes Métropole a le pouvoir d'agir plus ou moins facilement et d'avoir des résultats mesurables. Sont également incluses d'autres actions à connotations plus larges, de portées environnementales dont les temps de réactions peuvent être longs. Nantes Métropole n'a pas forcément en main tous les leviers d'actions et doit s'en remettre obligatoirement à d'autres acteurs (SYLOA, GIP LE, GPM NSN, services de l'État) au sein d'outils de planifications précis et déjà activés comme le Sage Estuaire de la Loire ou de programmes plus ambitieux et devenus nébuleux comme le Plan Loire grandeur nature.

En écologie pure, ce fut un plaisir de découvrir pour certains, par l'intermédiaire du Conservatoire national botanique de Brest, l'Angélique des estuaires, et le Scirpe triquètre soulignant la richesse patrimoniale de la ripisylve de la Loire.

Concernant la Loire, on peut difficilement aborder l'écologie, donc l'environnement sans évoquer également la gestion de

l'eau tant quantitativement que qualitativement. Au fil des échanges au sein de la Conférence Permanente Loire, l'importance de ce thème s'est développée. Raison pour laquelle nous avons proposé d'inclure dans le rapport une analyse et des recommandations spécifiques qui vont au-delà des engagements métropolitains.

DES ENGAGEMENTS ABOUTIS, DES ÉTUDES EN COURS ET DES PROJETS QUI PRENNENT FORME

Aboutis. Le PLUm et le SCOT ont été approuvés et retranscrivent les engagements formulés. Globalement, tout est en cours.

- > **La reconquête de la qualité des cours d'eau** et des milieux annexes, au travers des outils du Sage, des CTMA et des CRBV, est en cours.
- > **L'information et l'entretien des cours d'eau.** Les canevas de documents pédagogiques existent, leur diffusion dépendra des lignes budgétaires dédiées au "faire savoir et aux actions pédagogiques", lignes trop souvent oubliées dans les écritures budgétaires. Ou si elles sont présentes, elles ne sont pas appliquées par manque de pilotage.
- > **L'inscription en thématique nouvelle** dans la réécriture du Sage existe sous la rubrique La Loire et ses annexes. L'eau



Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) | © Nantes Métropole



Indre en bord de Loire | © Stéphane Menoret - Ville de Nantes

de l'estuaire est qualifiée de "masse d'eau de transition", plus précisément "masse d'eau de transition fortement modifiée" ce qui indique l'inquiétude sur son état. Les dispositions dans le règlement vont être rédigées, Nantes Métropole y a toute sa place.

- > **La restauration de la Chézine et des marais de l'Erdre**, ainsi que les inventaires participatifs de biodiversité dans le cadre de l'Atlas de biodiversité de Nantes Métropole, assurés par un panel d'associations spécialisées, sont des engagements quasiment bouclés.
- > **Le projet alimentaire territorial.** Après un travail itératif entre les différents acteurs, le projet alimentaire territorial et sa feuille de route "pour une alimentation locale, durable et accessible à tous" ont été adoptés le 5 octobre 2018.

Il pose huit engagements collectifs :

1. **développer des productions alimentaires**, contribuant à la transition écologique ;
2. **sécuriser l'approvisionnement local** et tendre vers une logistique bas carbone ;
3. **permettre à chacun** de manger à sa faim, sainement et équilibré ;
4. **intensifier la lutte** contre le gaspillage alimentaire ;
5. **positionner la métropole** comme territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain ;
6. **éduquer et sensibiliser** autour des enjeux de l'alimentation ;
7. **asseoir l'alimentation comme facteur de bien vivre** ensemble et de rayonnement ;
8. **construire ensemble** un système alimentaire responsable.

Il s'appuie sur une gouvernance adaptée impliquant la métropole et les communes comme terrain d'application ainsi que les territoires limitrophes pour enrichir et capitaliser réciproquement les expériences.

Cet engagement porte sur une durée pluriannuelle. Il a prévu d'embrasser tous les circuits, depuis la production jusqu'à la consommation d'où une grande complexité d'approches. Celles-ci, bien amorcées en 2018 et 2019, ont déjà vu la mise en place de certaines actions, lors de la création, par exemple, de nouveaux quartiers d'habitations. Les participants à la démarche en ont rapidement saisi l'intérêt et des actions se sont déjà mises en place. À titre d'exemple, procurez-vous la petite plaquette réalisée par Nantes Métropole et qui s'intitule : "Faites votre marché chez les producteurs du territoire nantais". Miam !

Le développement de cette initiative paraît aller dans le bon sens et inaugure une façon de co-construire un programme d'action multi-acteurs dont Nantes Métropole n'est pas l'acteur central. Le projet alimentaire permet de relier des domaines et des échelles souvent disjoints comme la gestion des paysages et des milieux agricoles et naturels, l'alimentation collective et individuelle, la santé, les transitions écologiques... Ce renouvellement des approches et le rapprochement de ces différents champs paraissent menés de façon ambitieuse et encourageante. Le lien à la Loire n'est pas central, mais diffus dans cette mobilisation. Qu'importe, la vache nantaise, espèce emblématique, n'est-elle pas une vache traditionnellement et particulièrement adaptée à l'élevage en bord de Loire ? L'agriculture joue aussi un grand rôle dans la biodiversité et l'entretien des grands paysages de bord de Loire que nous connaissons en aval et en amont. Il en va de même de la pêche professionnelle, cette filière ne nourrira pas l'agglomération nantaise. Pour autant elle alimente la dimension gastronomique du territoire et son maintien est le signe de la vitalité du milieu.

DES ATTENTES

Sur l'action biodiversité au travers des trames vertes et bleues du PLUm et du SCOT, et sur les informations "entretien des cours d'eau", nous sommes en attente de documents pédagogiques et informatifs à usage local.

Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques. Où en est-on de la convention prévue initialement avec la Carene ? Une nouvelle organisation vient d'être annoncée et sera présentée à un prochain Conseil métropolitain.

Suspens inquiétant sur la mise à l'étude du programme Loire aval. Rappel du contexte. Les aménagements, durant trois siècles, de la Loire et de son estuaire, ont profondément modifié la géométrie du fleuve. L'objectif au XX^e siècle était de faire remonter vite, loin et très fortement l'onde de marée vers l'amont (Nantes). Malheureusement, les travaux réalisés ont provoqué la remontée du sel, du bouchon vaseux, l'abaissement de la ligne d'eau des basses mers, l'augmentation des marnages et des courants.

Depuis 30 ans, les diagnostics ont été partagés par tous les acteurs. La nécessité de trouver des solutions a été adoptée. Deux programmes ont vu le jour : le programme amont, devenu opérationnel, et le programme aval, en recherche de scénarios de rééquilibrage de l'estuaire. Le but des deux programmes est de freiner l'onde marée, de redonner de l'espace au fleuve pour ralentir la remontée du sel et surtout celle du bouchon vaseux qui frôle aujourd'hui la prise d'eau potable de Mauves. Pour redonner de l'espace au fleuve, il s'agissait de recréer des surfaces marnantes (zones couvertes et découvertes par la marée) ce qui permettait par ailleurs de reconstituer des milieux essentiels pour les fonctions écologiques de l'estuaire. Cette opération était associée à des opérations de comblement de fosses du chenal nantais. Depuis 10 ans, le programme de restauration, sous maîtrise d'ouvrage du GIP LE, a peu à peu été délaissé (difficultés de la structure) mais reste toutefois inscrit dans son plan stratégique 2017-2021. La reprise des études est d'autant plus importante que le programme amont opérationnel va mettre en œuvre, en 2021, l'ouvrage de reconstitution du seuil de Bellevue, celui-ci ayant des conséquences sur la ligne d'eau de Nantes avec un abaissement de 20 à 30 centimètres selon le dernier rapport de modélisation (**annexe 4**).

Ce sujet majeur paraît dépendre totalement de décisions "politiques". Nantes Métropole ne maîtrise pas tout, mais devrait cependant pouvoir être un acteur décisif quant au redémarrage du programme aval.



Les Ponts-de-Cé, pêcheurs | © Nantes Métropole

CAS PARTICULIERS À RAPPELER POUR SOULIGNER À NOUVEAU L'ENJEU DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DE LA LOIRE

Engagement 18. Programme de découvertes, d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire

Un engagement qui pourrait paraître minime ou accessoire car peu de nouveaux projets ont vu le jour dans ce domaine, mais pour la Conférence Permanente Loire, cet engagement est essentiel et prioritaire. Nous avons pu constater la déperdition de connaissances dans le milieu ligérien sur la Loire lors de rencontres dans différents ateliers. La Conférence Permanente Loire a travaillé avec Nantes Métropole sur un tableau des fournisseurs et des diffuseurs de données. Mais aucun programme d'ensemble, même modeste, n'a été construit.

Engagement 19. Programmes de co-construction. Thème : contribution à "Gens d'eau"

L'association Badauds associés, dissoute en 2018, après 22 ans d'activités créatrices, a, en 2017, été l'acteur de l'animation "Qui l'eut crues" qui s'est déroulée au sein du quartier de la Chaussée de la Madeleine, pour informer et sensibiliser aux risques d'inondations. Cette animation mériterait d'être reprise.

- Notons toutefois quelques actions :
- **programmes pédagogiques pour les scolaires** de la ville de Nantes, d'Écopôle et d'Estuarium, ce dernier lançant actuellement un appel à projets pédagogiques "Nantes, Jules Verne et nous" avec Nantes Métropole ;
 - **des expositions réalisées par le GIP LE** lors de "Débord de Loire" et à Nantes et à Basse-Goulaine lors de la journée "Initiatives Loire".

La Conférence Permanente Loire insiste sur l'enjeu de la connaissance pour tous qui permet de prendre conscience et de vivre pleinement le rapport au fleuve avec ses dimensions environnementales, historiques et d'usages présents.



Bac de Loire, Angélique des estuaires (Angelica heterocarpa) | © Rodolphe Delaroque - Nantes Métropole

UN QUESTIONNEMENT QUE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE A SOUHAITÉ APPROFONDIR

La Conférence Permanente Loire a été le lieu de débat et de prise de conscience de plusieurs préoccupations.

- > **Les inquiétudes légitimes** suscitées par la comparaison entre les progrès accomplis en Bretagne au regard des Pays-de-la-Loire sur la qualité des cours d'eau mesurée à l'aune des indicateurs européens de la directive cadre sur l'eau.
- > **L'écart entre les objectifs et les moyens** des actions mises en œuvre à différentes échelles et les résultats bruts.
- > **Plus globalement les risques de plus en plus évidents liés aux évolutions climatiques** et les récentes sécheresses subies par la région laissent envisager une raréfaction de la quantité d'eau disponible. Elles font craindre un accroissement de la pollution, donc des nécessités de traitement, donc d'augmentation du prix du mètre cube au robinet, donc des restrictions éventuelles d'usages.

QUALITÉ DU COURS D'EAU LOIRE : CONTRIBUTION DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE À LA RÉÉVALUATION DE CET ENJEU DANS LES ENGAGEMENTS LOIRE

La Conférence Permanente Loire souhaite affirmer une priorité de ce sujet de préoccupations pour la Loire et la métropole nantaise. Elle a préalablement voulu connaître la qualité des eaux de la Loire mais surtout son évolution sur le long terme.

Quel est le sens des évolutions sur la qualité des eaux de la Loire mis en perspective sur plusieurs dizaines d'années ?

- Après quelques investigations dans ce domaine, différentes données ou constats confirment la difficulté et la complexité du sujet en raison de :
- **la multiplicité des organismes intervenants** selon les usages ou les polluants avec des protocoles différents ;

- **la superposition de grilles d'évaluation** et des seuils de normes dissemblables ;
- **le manque de données historiques** pour certains critères ne permettant pas de donner les tendances d'évolution ;
- **la timide prise en compte** de la rémanence de certaines molécules perdurant dans le temps ce qui milite sur les évaluations sur un long terme.

Le sujet est bien présent dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) estuaire de la Loire, dont la commission locale de l'eau (Cle*), réel parlement de l'eau sur le territoire, est responsable de l'application des dispositions et du respect des règles du Sage aboutissant à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux.

La directive cadre sur l'eau (DCE) raisonne par "masses d'eau cohérentes". Les eaux estuariennes, depuis l'estuaire externe (pointe de Saint-Gildas et Chémoulin) jusqu'à Ancenis, sont nommées "masses d'eau de transition hydromorphologiquement fortement modifiées".

Deux réglementations vont principalement évaluer la qualité des eaux : celle des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, basée sur des normes définies vis-à-vis de la santé humaine et celle des milieux aquatiques en application de la DCE qui s'appuie sur une double évaluation de l'état chimique et de l'état écologique, déterminant le classement en "très bon état", "bon état", "état moyen", "état médiocre" ou "mauvais état". Pour l'atteinte du "bon état", on parle d'objectif de bon potentiel écologique.

* La commission locale de l'eau est constituée de 99 membres répartis en trois collèges : État, élus et acteurs.

ORIGINALITÉ DE LA MÉTROPOLE NANTAISE

Au droit de la métropole, les volumes transitant dans le fleuve sont considérables aussi bien venant de l'amont, que venant de l'océan. Il convient, à chaque instant, de reconfrmer les solidarités de territoire bassin amont-exutoire aval.

LES SUIVIS À LONG TERME DU GIP SUR LA LOIRE : ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX

Le réseau SYVEL suit depuis 20 ans les paramètres indispensables à la vie aquatique, température, oxygène dissous, matières en suspension et salinité. Les flux de nutriments, nitrates et phosphates et les pesticides sont aussi mesurés.

Pour les nutriments, les flux sont en diminution, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, et se sont encore réduits aujourd'hui. L'amélioration des traitements des stations d'épuration explique la diminution des rejets en phosphore. Il en est de même pour les nitrates.

Pour le sel. Le front de salinité à 0,5 mg/l définit la limite admissible pour la potabilité de l'eau. Ce front historiquement n'a cessé de remonter vers l'amont, et au maxi, est situé à Bellevue. Cependant, cette limite n'a pas été atteinte depuis 10 ans, entre 2007 et 2016, sauf lors de l'étiage sévère de 2018.

Pour la turbidité. Il s'agit du bouchon vaseux dont l'extension s'est stabilisé. Sa limite amont est fixée à Oudon, point qu'il a atteint lors des étiages sévères de 1991, 2011 et 2019, en période de vives eaux.

On notera que pour ces deux paramètres de salinité et de turbidité, la stabilisation est due à la diminution des grands travaux dans l'estuaire.



La qualité de l'eau | © Nantes Métropole

Quid dans l'avenir, avec les changements climatiques ?

Pour l'oxygène. Il s'agit de l'oxygène dissous. Les phénomènes d'hypoxie sont en diminution, et en amont de Nantes, les déficits sont devenus très rares et l'oxygénation est quasi permanente. On peut parler d'une évolution rassurante.

Les dosages de chlorophylle "a", paramètres de mesure du phytoplancton, sont l'indicateur de l'eutrophisation des eaux. On note une diminution des phénomènes d'eutrophisation et l'absence de pics supérieurs à 100 µg/L depuis 2007 en liaison avec la réduction du phosphore.

Des mesures ont été effectuées, en 2014, dans les sédiments, vases et sables constituant spécifiques de l'estuaire. En raison de la présence de plomb et de benzo(g,h,i)pérylène - substances intégrées dans le système d'évaluation de la DCE - la masse d'eau de l'estuaire a été déclassée. Des mesures identiques, opérées en 1999 sur les mêmes stations, présentaient des teneurs doubles de celles mesurées en 2014. Il est essentiel de s'interroger sur l'homogénéisation des protocoles et la prise en compte de données historiques.

Nouvelles inquiétudes, les micropolluants. Les pesticides. Il y a une grande variabilité des molécules recherchées à la station de Montjean-sur-Loire. Le GIP LE a déterminé quarante-trois molécules caractéristiques de la Loire sur sa zone d'étude. Les trois-quarts sont de type herbicides, les trois-quarts sont des molécules interdites, et près de la moitié (vingt-et-une) des molécules sont des produits de dégradation. Il faut signaler les efforts des opérateurs avec vingt-sept fois plus de mesures effectuées en 2017 qu'il y a 20 ans.

Médicaments, microplastiques, nanoparticules et terres rares sont aussi présents en Loire, mais ne sont ni quantifiés ni analysés. Leurs effets sur les milieux vivants sont inconnus.

SIX PROPOSITIONS QUE POURRAIT FAIRE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

1. **Un état des lieux** sur la présence de ces nouvelles molécules dans l'eau et les quantités rejetées par les stations d'épuration métropolitaines seraient à mener prioritairement. Ainsi que des études en écotoxicologie.
2. **Insister auprès des opérateurs** des réseaux de surveillance pour que les protocoles de mesures soient cohérents et homogènes.
3. **Développer le réseau SYVEL** du GIP, pour évaluer les nutriments et la stratification des eaux.
4. **Soutenir, en décembre 2021, le renouvellement du GIP Loire Estuaire**, permettant de recadrer le programme aval de rééquilibrage du fleuve et de redévelopper le modèle 3D hydro-sédimentaire de l'estuaire pour tous les acteurs du fleuve et notamment pour l'alimentation en eau potable.
5. **Insister de nouveau fortement auprès de Nantes Métropole** pour diffuser les informations sur la qualité de l'eau, ses usages, l'actualité.
6. **Les trois-quarts des molécules pesticides retrouvés provenant de produits interdits**, il serait plus facile d'interdire ces molécules que d'essayer de les traiter.



LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : DES MISES EN ŒUVRE, DES AVANCÉES MAIS AUSSI DES ABANDONS ET DES REGRETS

Les engagements ayant une apparence "économique" ont été regroupés sous le titre de ce thème n°4. On a souvent tendance à penser que seuls l'industrie, le transport, la construction navale, le port, seraient les indicateurs du développement économique lié à la Loire.

Si la Loire est déjà un important et très ancien support d'activités, elle l'est bien sûr par ces activités traditionnelles, mais elle l'est aussi dans des activités de tourisme, de nautisme, de pêche, de loisirs... Combien avons-nous de compagnies maritimes et fluviales sur le territoire métropolitain ? Combien d'emplois ? Quels chiffres d'affaires ?

Idem pour la construction et la réparation navale, le pêche, la plaisance, les ports de plaisance... Idem pour les activités de service de loisirs, d'hôtellerie, de tourisme au bord de Loire ou en lien étroit avec le fleuve.

Pour l'ensemble des questionnements économiques portés par les engagements de ce thème comme pour l'ensemble des 30 engagements et des 89 actions, nous n'avons eu que très peu d'informations économiques ou financières. Les fiches d'informations par engagements et par actions donnent quelques estimations. Si notre mandat ne comporte pas une analyse financière des engagements, il est difficile d'en mesurer la force

sans éléments chiffrés en rapport avec les autres engagements.

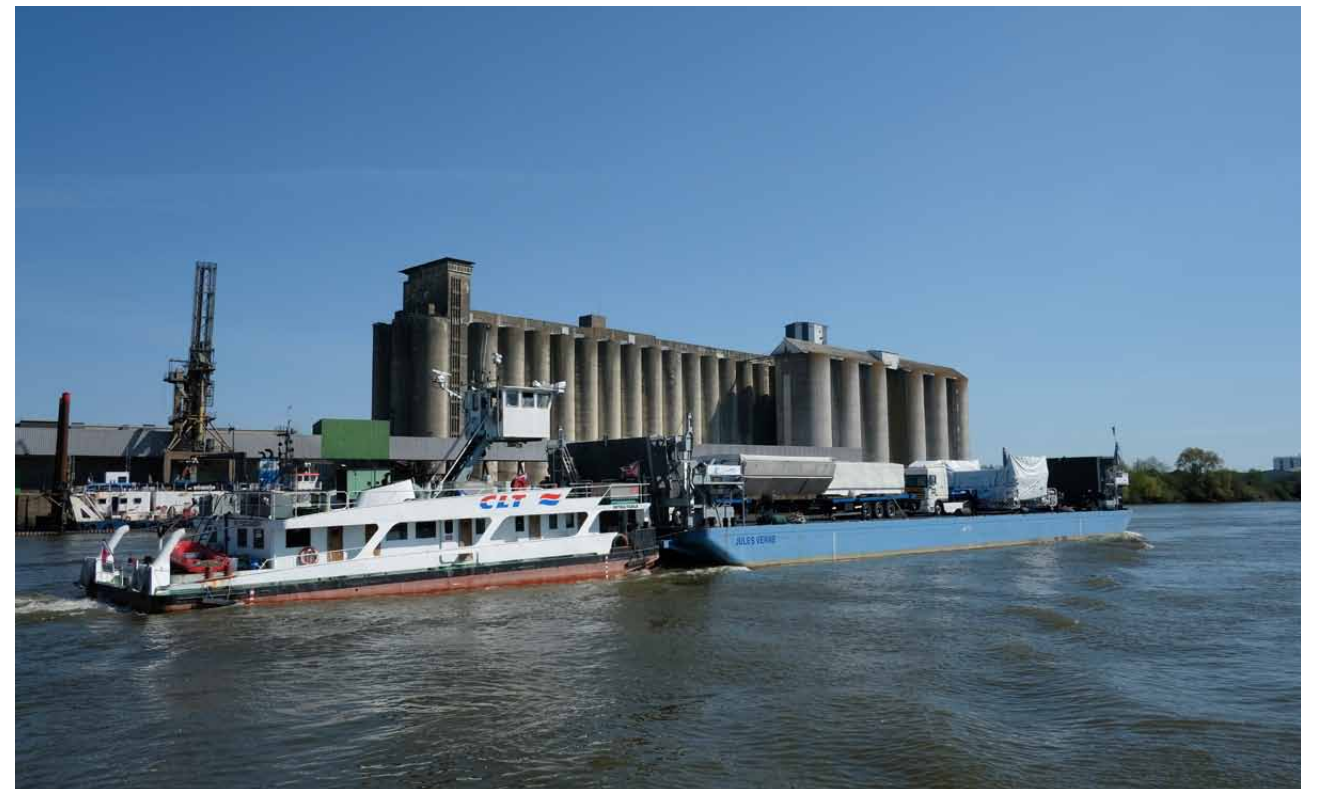
Nous avons évalué ce thème seulement grâce aux trois engagements et aux cinq actions incluses dans ceux-ci (annexe 6). Ils sont présentés par ordre décroissant de réalisation.

DES ABANDONS, DES REGRETS

Le développement des énergies thermiques industrielles et du potentiel hydrolien de la Loire a été oublié. Nous ne pouvons que le regretter. Reste à attendre quelques mois les résultats de l'étude lancée sur le potentiel hydrolien. Pour les énergies thermiques industrielles, une étude conduite sur les potentiels de récupération de ces énergies appelées fatales n'a pas détecté de nouveau potentiel associé aux industries de bords de Loire. La Conférence Permanente Loire n'a pas eu de restitutions particulières sur cet engagement.

DES MISES EN ŒUVRE

L'étude présentée à la Conférence Permanente Loire, le 8 novembre 2017, a été suivie des remarques de la Conférence Permanente Loire visant à valoriser la filière réelle à l'échelle de l'estuaire et ne pas oublier le développement des services.



Inauguration de FlexiLoire | © Nantes Métropole

Nous n'avons eu ni retours récents de la part des acteurs de la filière ni éléments sur des projets concrets issus des études. Seul le début de l'opération immobilière de l'usine électrique du Bas-Chantenay peut préfigurer ce que sera peut-être le futur pôle nautique qui aura l'aspect d'un *cluster* ou d'une pépinière d'entreprises liées peu ou prou au nautisme au sens large.

Les engagements concernant le transport fluvio-maritime de fret et de passagers semblent se mettre en place ou plus précisément poursuivre leurs développements. Il faut poursuivre dans cette voie, car ces expériences existaient déjà.

Un appel d'offres pour la création d'un service régulier appelé FLEXILOIRE a été réalisé par le Groupement Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire-Carène-Région Pays-de-la-Loire-Nantes Métropole. Ce marché est attribué pour cinq ans à la Compagnie ligérienne de transport. Il fonctionne régulièrement depuis janvier 2018. Pour l'instant le trafic se compose très majoritairement de colis XXL pour l'avionneur Airbus. Quelques marchandises diverses et du vrac ont aussi été transportés sur la Loire. Ce service existait déjà en partie. Son développement est un très bon signal. Il reste largement à soutenir et à développer auprès des chargeurs potentiels.

L'appel à projet FLUX, lancé en 2018, par Nantes Métropole, et portant sur la logistique urbaine devra aussi faire l'objet d'un retour auprès de la Conférence Permanente Loire et montrer comment le multimodal et particulièrement le fluvio-maritime peuvent s'y inscrire.

Concernant les navettes fluviales, si une nouvelle ligne verra le jour en février 2020, les réalisations ne semblent pas à la hauteur des attentes et du potentiel.

POUR TENTER D'ALLER PLUS LOIN

L'engagement n° 10 portant sur la connexion entre les grands chantiers de la métropole vers le site de Cheviré a concrètement débuté avec une première opération d'évacuation de

6 000 tonnes de gravats issus de démolition d'un ancien parking du Bas-Chantenay en rive nord, vers un centre de valorisation sur le site portuaire de Cheviré aval, en rive sud.

Cette opération a montré l'efficacité et la fiabilité du transport fluvial qui a permis de désengorger le trafic de près de 300 camions en centre-ville.

Cet engagement est à développer et pérenniser notamment pour les grands chantiers de démolition et de construction en cœur de ville. Une attention sera à porter sur le tout prochain appel d'offres du CHU où les entreprises de terrassement devront présenter des solutions d'évacuation des déblais alternatives à la route.

On ne peut donc que se féliciter de ce développement et de la réelle prise de conscience des décideurs dans ce domaine même si les avancées nous semblent encore un peu lentes voire timorées en terme d'aménagements portuaires adaptés.

- La vigilance doit persister sur ces points :**
- **sauvegarder des quais et des cales ;**
 - **développer des équipements**, (embarcadères, accès multimodaux, manutention...) ;
 - **développer des services** (plus de lignes, plus de bateaux...) ;
 - **améliorer l'information et la concertation** (le qui fait quoi, quand et où ?) ;
 - **développer l'usage polyvalent des équipements ;**
 - **développer la connaissance du fleuve**, de ses usages et de son potentiel auprès des chargeurs et des aménageurs (logistique fluviale urbaine).

Sur ce dernier point, les appels à projets FLUX déjà évoqués et FLOTS (en cours et portant sur la mobilité fluviale) devront faire l'objet d'un soutien et d'un suivi approfondis.

La métropole doit avoir rapidement une vision globale des aménagements à réaliser pour optimiser les appels d'offres de travaux y compris pour des usages différents.

Le SDOUF, ou schéma de développement des occupations et usages du fleuve, reprend et développe l'engagement 29 qui évoquait un répertoire de site. Il est le fruit des propositions concrètes des usagers, notamment de l'UFMO. Sa mise en œuvre devient une démarche de co-construction avec les gestionnaires des domaines fluviaux et fluvio-maritimes. Ce travail, comme celui de l'inventaire patrimonial et domanial, est un préalable à toutes démarches d'aménagement.

Sa fonction sera à terme d'être une aide à la décision et surtout un support pour les porteurs de projets comme pour les gestionnaires des domaines.

Il conviendra de continuer à y associer pleinement les acteurs, les usagers, afin de coller au plus près des réalités économiques et environnementales du fleuve.

Ce travail, commencé il y a trois ans, tarde à émerger dans son application concrète. Il est impératif de le continuer et de le faire vivre.

Les porteurs de projets font encore face à un trop grand nombre d'interlocuteurs.

LES INFRASTRUCTURES SERONT FONDAMENTALES : MOYENS ET ORGANISATION ?

Pour le développement économique du nautisme et de l'ensemble des filières associées à la Loire, il reste beaucoup à faire.

Les équipements lourds comme légers (quais, pontons, cales, locaux...) sont encore à réaliser.

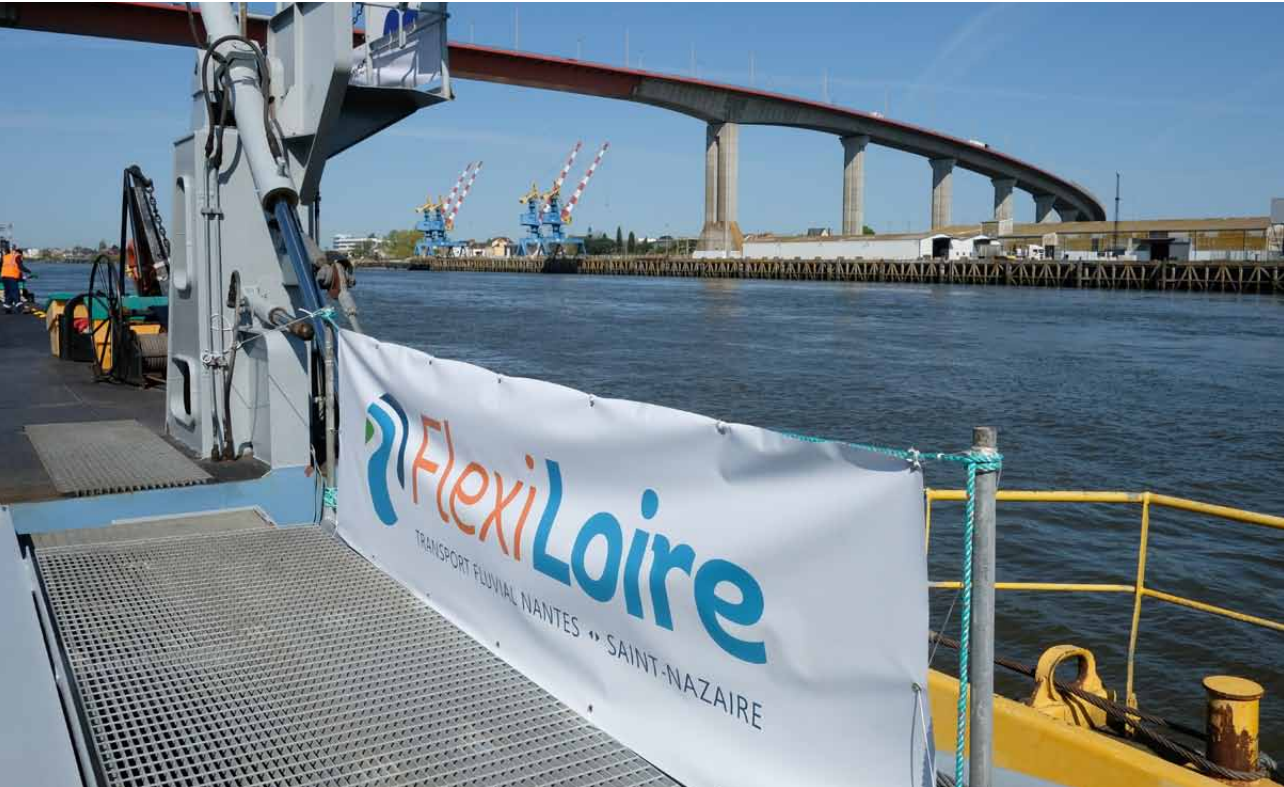
Les équipements existants sont soit en mauvais état soit saturés. Le développement récent des croisières fluviales, le retour régulier du *Belem*, l'accroissement des navettes et des promenades à la journée, la création d'événements nautiques occupent déjà largement les embarcadères existants. Les cales de mise à l'eau ont bénéficié d'un diagnostic, mais aucune action concrète n'est lancée.

Il n'y a pas encore de service "fluvio-maritime" au sein de Nantes Métropole, comme il y a un service voirie, éclairage. Ce service devra être très transversal et refléter une forte volonté politique.

Pour que les habitants de la métropole renouent avec le fleuve, il faut que l'offre soit multiple, accessible, audacieuse, attrayante.

Ils n'ont pas besoin d'être réconciliés avec le fleuve. Ils ne sont pas fâchés avec lui. Nous avons seulement oublié qu'il fallait des moyens pour faire partager un bien commun et une passion commune. Il nous faut réinventer la Loire et surtout notre relation à elle.

Comme le dit l'homme de lettre Serge Messenger : **"Nul n'est censé ignorer la Loire"**.



Flexiloire - Transport par barge | © Patrick Garçon - Nantes Métropole



Bénétiau, Figaro monocoque à foil | © Ville de Nantes



DE NOUVEAUX PAYSAGES EN BORD DE LOIRE : DES INFLEXIONS SENSIBLES DANS LES PROJETS URBAINS ET AMORÇAGE D'UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE

À l'issue du **Grand Débat Nantes, la Loire et nous**, est née la volonté de mieux réfléchir aux rapports entre la métropole et le fleuve. Le thème des nouveaux paysages traite de la question des formes de la ville qui connaissent d'importantes mutations, engagées par un développement démographique et économique soutenu de la métropole. Dans ce contexte, la Loire apparaît comme un espace à fort potentiel, qui traverse de part en part l'espace métropolitain. Dans les usages symboliques et quotidiens, le fleuve est ce qui est partagé par les métropolitains et ce qui relie les différents territoires.

Largement bordé par des espaces d'activités artisanales et industrielles en redéfinition, l'espace urbano-fluvial apparaît comme un espace de renouvellement potentiel. La centralité métropolitaine nantaise offre aujourd'hui à tous les métropolitains des services et des aménités propres aux espaces de grande centralité. Les mutations de cet espace de centralité métropolitaine sont porteuses d'enjeux spécifiques, en terme d'offres d'équipements, d'activités, de services aux habitants, et de qualité du cadre de vie, des espaces publics et d'habitat.

Plus largement, ce thème traite de la question de la qualité urbaine qui se déploie à l'échelle de l'ensemble de l'espace métropolitain, fort d'une diversité de paysages et de quartiers

qui entretiennent des rapports au fleuve variés, qui pourraient être soutenus ou préservés.

PETITS ET GRANDS PROJETS URBAINS AUTOUR D'UN FLEUVE : LES INFLEXIONS SENSIBLES DANS CHACUN DES PROJETS

Les grands projets urbains de l'île de Nantes, du Bas-Chantenay et de Pirmil-les-Isles vont renouveler l'espace urbano-fluvial du cœur de métropole. Chacun à leurs manières, ils vont composer de nouveaux paysages et de nouveaux usages de bords de Loire, et concourir à rapprocher le centre de gravité urbain de la Loire.

Le projet urbain du Bas-Chantenay : "se promener en bord de fleuve, ou sur les coteaux"

La stratégie de transformation de ce territoire conçue par l'équipe emmenée par Bernard Reichen propose d'articuler lieux et liens.

- > **Liens.** Le projet se structure à partir de l'aménagement de trois parcours qui pourront offrir vues et accès à la Loire : le parcours de la plaine, le parcours de la ville et le parcours des coteaux, qui ouvrent des vues hautes sur le fleuve. "Le coteau,



Tadashi Kawamata, Belvédère de l'Hermitage, Le Voyage à Nantes | © Martin Argyroglo

c'est la rive". Leur réalisation se fait dans une démarche de participation avec les habitants. Ce projet urbain a l'intelligence de révéler un patrimoine culturel dans l'intérieur du tissu, et de chercher à donner à voir le fleuve depuis cet intérieur.

- > **Lieux.** Il y a une présence forte d'un patrimoine industriel à réinvestir, à l'instar du travail mené sur la fonderie. Les cales sont saisies comme des lieux "magiques", sur lesquels l'équipe imagine procéder par expérimentation, des territoires des possibles où pourraient être accueillis divers programmes et diverses initiatives.
- > **Le projet** doit savoir faire avec le caractère hétéroclite des quais et des berges, et négocier leur remise en état.

Le projet urbain de Pirmil-les-Isles : "habiter sur une berge naturelle, aller faire du kayak après sa journée de travail"

La présence de la Loire est un des ressorts du projet dessiné par l'équipe de Frédéric Bonnet qui mène à un travail important sur la gestion de la capacité du site à être inondé, site qui se situe sur une rive naturelle. Un nouvelle offre résidentielle et urbaine y trouvera place. On pourra y habiter sur les bords d'une berge naturelle et boisée.

- > **La rive sera accessible**, avec la création d'un parc de bord de fleuve.
- > **La configuration du territoire** a nécessité un temps d'études important, lié aux risques d'inondations. La démarche de conception est pragmatique et permet de développer de nouveaux programmes qui supporteront les situations d'inondation sans danger (par simulation des aléas). Elle se fait en partenariat avec la DDTM. Cette gestion de "l'inondabilité" du site mène également au principe de remise en "nature" d'un site aujourd'hui fortement imperméabilisé.
- > **Le patrimoine de bord de Loire** s'inscrit principalement dans les villages des Isles.
- > **Pour assurer l'accessibilité à l'eau**, il faudra savoir faire avec un estran marqué à marée basse. Les cales de Trentemoult, de Sèvre et de Pirmil pourront servir. Des pontons et des mouillages complètent l'équipement d'un territoire à naviguer. Le succès rencontré par le Navibus à Trentemoult est ici assez inspirant.

Le projet urbain de l'île de Nantes - acte 3 : "vers la création d'un parc de Loire et la révélation des anciens boires"

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine emmenée par Jacqueline Osty positionne son projet sous l'idée "savoir hériter". C'est hériter d'un grand projet urbain initié par Alexandre Chemetoff avec son travail d'acupuncture sur le tissu existant et la transformation des friches industrielles, poursuivi par le travail de Marcel Smets et Anne Mie Depuydt faisant monter l'échelle métropolitaine du projet. C'est aussi assumer l'héritage d'un territoire riche d'une histoire urbaine et d'une géographie prégnantes. Comment faire naître de nouveaux quartiers, dans la partie sud-ouest de l'île, composée de grandes entités foncières, sans banaliser ou perdre une identité ? Une des solutions retenues est de s'appuyer sur le fleuve et une histoire insulaire, qui s'est un peu effacée avec les installations industrielles et les comblements des boires. Le projet propose de révéler leur présence par des coulisses végétales, à même de dessiner une nouvelle trame urbaine, organisée à partir de nouveaux jardins. Cette nature en ville permettra de gérer l'eau de ruissellement.



Île de Nantes | © Patrick Garçon - Nantes Métropole

- > **La boire Sainte-Anne** accueillera une végétation de Loire, au cœur d'une nouvelle offre résidentielle, venant en complément du nouveau quartier de la Prairie aux Ducs.
- > **Un tour de l'île** et une traversée intérieure de l'île, de l'est fluvial vers l'ouest maritime, comptent parmi les éléments forts du projet.
- > **Le grand parc métropolitain** qui a été esquissé par la précédente équipe sur les emprises ferroviaires est glissé vers le Sud, en bord de fleuve pour devenir un parc de Loire de 12 hectares. Ce dessin permet de maintenir une pointe ouest de l'île ouverte à tous, qui s'ouvre sur le grand paysage du large et son ambiance maritime.
- > **Les liens au fleuve** sont aussi ceux qui engagent une réflexion sur la mobilité, et la logistique fluviale. Les berges, le long du parc de la Loire, seront actives. Des pontons sont également esquissés.

Ces trois grands projets composent-ils ensemble et avec la Loire un nouveau paysage ?

Ces trois grands projets en cœur de métropole doivent dialoguer entre eux. Chaque opération regarde l'autre et construit un paysage commun. Elles proposent de nouvelles manières d'habiter les bords du fleuve (dans les nouvelles réalisations architecturales mais aussi dans les espaces publics offerts), et d'accéder à son plan d'eau.

- > **S'il y a une véritable bienveillance entre les urbanistes**, et un intérêt à suivre les évolutions des projets des uns et des autres, on note toutefois qu'à ce jour, il n'existe pas d'instance de coordination de ces grands projets urbains. Ce travail paraît nécessiter la mise en place d'une gouvernance autour de la composition des nouveaux paysages urbains de bords de Loire.
- > **Il faudra s'assurer aussi que ces projets anticipent bien sur les besoins et favorisent jusqu'au bout les usages de Loire** : usages nautiques de loisirs, de plaisance, de logistique, de

transports de marchandises ou des personnes, usages pour la pêche professionnelle ou amateur. La clause d'utilisation du barging pour évacuer les déchets de chantier du nouveau CHU a été respectée. Le principe pourrait être reproduit sur d'autres sites.

> **Intervenir sur la Loire, c'est intervenir en zone Natura 2000** : les implications sur les temps d'études et d'instructions sont fortes.

> **L'état des quais**, les coûts de leur remise en état et le temps nécessaire à cette remise en état font partie des contraintes de certains projets.

SE SAISIR DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION POUR AGIR AU SERVICE D'UNE QUALITÉ URBAINE : LA CRÉATION DE L'OAP LOIRE DANS LE NOUVEAU PLU MÉTROPOLITAIN

Outre le fait qu'elle constitue une armature structurante de l'espace métropolitain, la Loire peut aussi être appréhendée comme un parc naturel en plein cœur du territoire, porteur d'enjeux écologiques, patrimoniaux et de qualité du cadre de vie. Pour répondre à ces enjeux, Nantes Métropole s'est engagé à prendre en compte le fleuve dans ses documents de planification (engagement n° 28). L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique Loire constitue un outil spécifique créé dans le PLUm. Elle permet d'envisager le futur du territoire avec son fleuve, partout où il est présent, c'est-à-dire sur ses rives, mais aussi dans l'épaisseur des paysages où se révèlent des vues sur la Loire, et où est présent tout un patrimoine fluvial... Nantes Métropole a élaboré une orientation d'aménagement et de programmation Loire qui figurera dans le plan local d'urbanisme métropolitain.

À côté des grands projets urbains qui s'inscrivent dans le cœur de métropole, le travail sur les nouveaux paysages en lien avec le fleuve est bien conduit sur l'ensemble des territoires qu'il traverse.

Après l'OAP Loire, ouvrir une nouvelle étape pour une démarche paysagère bord de Loire ?

> **L'inscription du fleuve dans le PLUm** à l'aide de cette OAP dédiée marque une avancée importante pour la reconnaissance du patrimoine ligérien et la qualité des paysages de bords de Loire dans toute la métropole. On peut souligner le caractère novateur de ce type de démarche pour une métropole, et l'engagement des services en charge de la planification dans sa création.



Projet urbain Loire au Cœur - Petite Hollande | © Agence TER

> **Il pourrait être intéressant de réfléchir à la possibilité de création d'un parc naturel métropolitain**, qui permettrait une co-construction d'un projet de gestion de territoires en bords de fleuve, sur différents périmètres de la métropole. Cette démarche prendrait la forme d'une charte d'aménagement et de co-gestion des espaces désignés, réunissant habitants, acteurs économiques, et collectivités.

> **Il pourrait également être intéressant de réfléchir à la possibilité de soutenir la réalisation de projets urbains ambitieux** en dehors de la centralité métropolitaine.

Révéler, protéger et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel

Lors du Grand Débat Loire, de nombreux acteurs ont insisté sur l'importance d'un inventaire matériel et immatériel pour acquérir et renforcer un socle de connaissances encore lacunaires. À l'image du travail entrepris sur le Bas-Chantenay, un inventaire patrimonial a été lancé en 2017, en s'appuyant sur les acteurs de terrain, les habitants et les associations. Ainsi sur le Bas-Chantenay, 85 notices d'inventaires ont été réalisées. Elles permettent de valoriser le patrimoine immatériel souvent délaissé : ouvriers et salariés, savoir-faire, transmission, mémoire des habitants de ces quartiers. Ce projet d'inventaire s'étale sur plusieurs années, en mobilisant Nantes Métropole et la Région des Pays-de-la-Loire. À terme, cette action devrait aboutir à la création d'un "site patrimonial" participatif avec en perspective, la réalisation d'un ou plusieurs parcours patrimoniaux.

> **Ce projet fonde une véritable culture de Loire** en s'appuyant sur le réseau associatif, les anciens ouvriers et les habitants des quartiers de bord de fleuve.

> **L'inventaire des cales et des quais**, et la cartographie foncière sont indispensables à la bonne réalisation de plusieurs engagements.

> **Les premiers éléments matériels de cet inventaire** sont venus prendre corps dans l'orientation de programmation et d'aménagement "Loire" versée au nouveau plan local d'urbanisme métropolitain. Ce patrimoine est présent sur l'ensemble des communes traversées par le fleuve.

Vers un volet "paysages" dans la prise en compte du patrimoine ?

> **L'ajout d'un volet "paysages"** à cet inventaire pourrait être une initiative intéressante, afin de reconnaître la valeur de certains paysages naturels.



Projet urbain Loire au Cœur - Petite Hollande | © Agence TER

UN NOUVEAU PROJET URBAIN : LE PROJET PETITE-HOLLANDE-BORDS DE LOIRE

Le projet urbain Petite-Hollande-Bords de Loire est la traduction des engagements 26 et 27 visant à penser la transformation de l'hyper-centre sur la rive nord de la Loire à l'horizon 2030. L'agence TER a été retenue à l'issue d'une année de dialogue compétitif mené avec quatre équipes de concepteurs (TER, Studio 017, West 8, Phytolab). Le périmètre de réflexion qui va de la gare SNCF jusqu'au Bas-Chantenay inclut non seulement un linéaire de berges important (4 kilomètres, canal Saint-Félix inclus), des quartiers inscrits en bords de Loire (Gloriette, Madeleine Champ-de-Mars) un secteur appelé à muter (CHU), mais aussi la place de la Petite-Hollande, dernier grand espace ouvert de Nantes donnant directement sur la "mer". Les transformations s'échelonneront sur une longue période, particulièrement lors du prochain mandat métropolitain, même si quelques aménagements rapides, temporaires ou expérimentaux pourront être réalisés avant 2020, à l'instar de la pépinière éphémère en cours d'implantation sur le quai de la Fosse. Les membres de la Conférence Permanente Loire, associés au dialogue compétitif et aux ateliers de concertation sur le projet Loire au Cœur de l'agence TER ont pu constater que la question du rapport au fleuve a été très présente dans les réflexions.

Les réflexions lancées dans le cadre de ce nouveau projet urbain ont d'ores et déjà permis :

- **d'appréhender des aménagements de berges** associant nature, espaces dédiés aux modes de déplacements doux, lieux de détente et de contemplation au bord du fleuve ainsi que de créer des paysages ménageant une transition entre ceux de la Loire fluviale et ceux de la Loire maritime ;
- **d'intégrer à la réflexion le canal Saint-Félix** et ses quais, ancien bras de Loire, le révélant comme un espace où l'envie de fleuve peut être satisfaite facilement tant pour des usages en rive que sur l'eau ;
- **d'affirmer la forte valeur d'usage pour les métropolitains** du marché de la Petite-Hollande, et d'explorer le principe d'aménager une partie de la place de la Petite-Hollande comme une esplanade en pente douce allant chercher le fleuve, répondant ainsi à l'attente d'une plus grande proximité à la Loire exprimée dans le Grand Débat ;

- **d'afficher l'ambition de poursuivre un dialogue citoyen** soutenu au long des opérations d'aménagement, au vu de la contribution "pertinente, modeste et libre" de l'atelier citoyen.

Elles ont également permis de mettre en évidence quelques grands enjeux auxquels les aménagements futurs devront répondre :

- **la question des mobilités**, et notamment celle des flux automobiles qui occupent actuellement largement les voies sur berge et celles de franchissement du fleuve ;
- **la nécessaire prise en compte des usages actuels** de la place de la Petite-Hollande (marché, parking) et, en même temps, la définition de ceux qui pourraient être proposés, en complément, pour la faire vivre ;
- **la restructuration de l'actuel quartier CHU** à partir de 2026, au moment où celui-ci déménagera sur l'Île de Nantes ;
- **l'état, par endroit, alarmant des quais** qui nécessite la définition d'un plan de rénovation/consolidation avant toute affectation définitive des espaces que ces quais supportent ;
- **le projet d'inscrire un nouveau bâtiment** en lieu et place de l'actuel square Daviais a été suspendu. Si ce projet devait finalement être réactivé, il devrait avoir une silhouette adaptée à la préservation de la perception de la proue de l'Île Feydeau, mémoire du fleuve, et devrait abriter des programmes en accord avec sa situation privilégiée.

Quelques recommandations pour la réussite du projet :

- **le nouveau rapport au fleuve** se jouera bien sûr dans les transformations imaginées sur les rives, mais également au sein des quartiers qui jouxtent la Loire et notamment ceux de Gloriette et Madeleine Champ-de-Mars, en attendant celui qui sera créé en lieu et place du CHU actuel ;
- **comme pour d'autres projets urbains**, une attention forte doit être apportée à la question de l'état des quais dont la consolidation future devra prendre en compte les attentes exprimées de pouvoir développer les activités diverses y compris économiques sur le fleuve (cales, accès à l'eau...) ;
- **la gestion du chantier et du temps de la transformation** de cet espace du centre-ville est un sujet en soi, notamment s'agissant de la préservation d'un marché dynamique.



"UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE" À L'ÉPREUVE DU TEMPS LONG

DES ATTENTES EN SUSPENS

Pour l'instant le franchissement de la Loire n'a pas vraiment bénéficié d'améliorations quantitatives ni qualitatives. Seule la gestion de certains accès au périphérique au moyen d'une signalisation lumineuse a permis (autant que faire se peut), de fluidifier le trafic sans toutefois améliorer significativement la situation des transports en commun, ni éviter la récurrence des embouteillages. La réponse à la forte attente exprimée lors du Grand Débat reste encore en suspens.

DES ÉTUDES EN COURS POUR DOUBLER ET ÉLARGIR LE PONT ANNE-DE-BRETAGNE

Comme lors de son précédent rapport, la Conférence Permanente Loire attend avec intérêt le résultat des études sur le "pont place" Anne-de-Bretagne, intégrant la nouvelle ligne de tramway qui doit franchir les deux bras de la Loire. Passé le stade des études, puis du choix, puis des appels d'offre, restera le temps des travaux pour la première traversée d'un tramway espérée dans sept ans.

DES PROJETS QUI PRENNENT FORME : NAVETTES, E-BUSWAY ET P+R

La seconde navette fluviale est annoncée pour février 2020, entre les chantiers de l'Esclain, dans le Bas-Chantenay et le quai Wilson, sur l'île de Nantes. Elle constitue l'amorce d'un

maillage du réseau de transport en commun, cantonné à ce jour, dans le centre de l'agglomération. Une troisième liaison par navette doit suivre entre Trentemoult et Chantenay. Enfin, on attend le résultat d'appel à projet concernant des services touristiques par voie d'eau. Pour toutes ces options, la Conférence Permanente Loire a déjà souligné l'importance de l'accessibilité : passerelles, cheminements et correspondances dont les déclinaisons concrètes ne sont pas encore connues à ce stade.

Avec l'arrivée des bus électriques de grande capacité, le franchissement de la Loire en Busway doit, de son côté, bénéficier prochainement d'une amélioration sensible du confort des usagers.

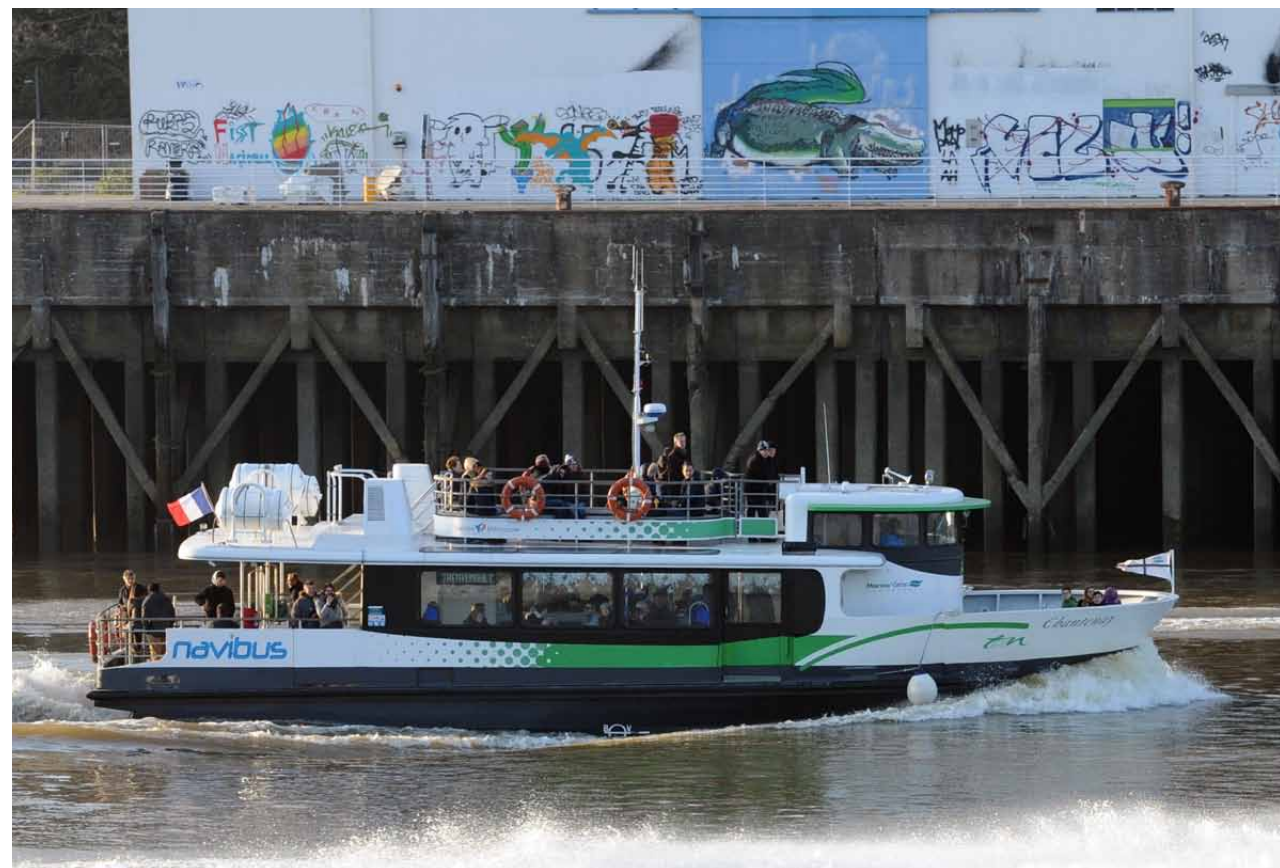
Enfin, alors que le P+R de la porte de Vertou s'est doté d'un silo à voitures qui entre début 2020 en service, doublant du même coup sa capacité, celui de La Neustrie devrait prochainement être agrandi pour arriver lui aussi à 1 000 places de stationnement.

DES CONCRÉTISATIONS POUR LES CYCLISTES

Le réseau de pistes cyclables en site propre continue de s'étendre. On citera, entre autres, la réalisation au nord de la Loire (rue des Usines), celle le long de l'Erdre (quai Ceineray et quai Henri-Barbusse) ou le long de la ligne 1 (bd Allende). Ces nouveaux tronçons qui entrent dans le cadre de l'adoption du "schéma directeur de voies express vélo intercommunales"



Le nouveau e-busway | © Régis Routier - Nantes Métropole



Le navibus sur la Loire | © Rodolphe Delaroque

permettent déjà des déplacements sécurisés d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

Cependant, face à la volonté de la métropole de multiplier par quatre les déplacements vélo (dernier PDU) et face à la diversité des nouveaux modes : sur une, deux, ou trois roues (gyropodes, trotinettes, VAE, tricycles, vélo-cargos), la Conférence Permanente Loire réitère ses remarques concernant le dimensionnement des aménagements cyclables, qu'il s'agisse des aires de stationnement sécurisées, des bandes ou des voies réservées ou des passerelles d'accès aux navettes fluviales.

La capacité d'embarquement de ces mêmes navettes devra également prendre en compte cet objectif d'augmentation du trafic, en particulier entre Chantenay et Trentemoult qui constituera, à vélo, le seul point de franchissement aval de la Loire entre l'île de Nantes et Basse-Indre.

DES RÉPONSES À OBTENIR, DES INTERROGATIONS À LEVER

> **Quel maillage pour demain ?** L'engagement 21 proposait de "passer d'un réseau de transport collectif centralisé à un réseau maillé". Pour le moment les décisions prises feraient plutôt entrevoir "un maillage centralisé", dans, et autour de l'île de Nantes en vue de l'ouverture du nouveau CHU. Dommage que le projet de prolongement de la ligne 1 au-delà de l'Erdre n'ait pas été l'occasion d'engager les études du raccordement avec la ligne 2 ! Dommage qu'on n'ait pas profité du réaménagement du terminus provisoire place Foch pour envisager une correspondance avec les lignes 2 et 3 du tramway vers la place de l'Écluse ! Deux cas qui eussent donné des gages à ce maillage du réseau qui figure en bonne place dans les engagements de la métropole.

> **Quels raccordements de la future ligne de tramway nord-sud**

avec le réseau existant en quittant le pont Anne-de-Bretagne ? Vers le centre ? Ou vers Bellevue ? Et en quittant le pont Des-Trois-continents ? Vers le bourg de Rezé ? Ou vers la ligne 3 du côté du Château de Rezé ? Là encore, les réponses à venir donneront une indication sur le type de maillage envisagé.

> **Quid du maillage des dessertes extra-périphériques ?** Si les lignes-express remportent un vif succès pour transporter les banlieusards vers le centre, quelle alternative crédible à la voiture pour les usagers souhaitant se déplacer entre les villes de périphérie d'une métropole qui ne cesse d'enfler ? À plus forte raison quand il s'agit de traverser la Loire.

> **Pont ou tunnel en aval ?** La métropole et la région finiront-elles par se mettre d'accord sur un nouveau franchissement ? Si oui, quelle y sera la place des modes doux pour être en cohérence avec la volonté de diminuer l'impact écologique des déplacements ?

> **Optimiser l'étoile ferroviaire ?** Que ce soit le long de la Loire ou pour la traverser (vers Clisson ou Pornic) l'étoile ferroviaire présente des possibilités encore sous-exploitées qui doivent s'intégrer dans le maillage du réseau pour favoriser la multimodalité à condition de ne pas faire de la gare un passage incontournable, ni un terminus obligé. À condition aussi que les différentes autorités organisatrices parviennent à se mettre d'accord.

ANNEXES :

6. [Tableau d'analyse des actions](#)

9. [Contribution à la consultation révision SDAGE](#)

10. [L'importance du programme de rééquilibrage du fleuve amont par VNF](#)

CHAPITRE III

Après le premier Grand Débat citoyen et au-delà du suivi des avancements, une première expérience d'un droit de suite actif et riche d'enseignement, porteur d'espoir

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LE DROIT DE SUITE... UN AVIS CONTRASTÉ MAIS GLOBALEMENT TRÈS POSITIF

La question de la place de la Loire dans la métropole au XXI^e siècle, mise en débat en 2015, touchait à l'âme même de cette ville "née de son fleuve", incroyable morceau de nature en ville. Pourtant la Loire et son estuaire ont longtemps été le domaine réservé d'un nombre restreint de décideurs puis ont été progressivement investis par un plus grand nombre d'acteurs. Aujourd'hui, cet espace se partage avec les citoyens qui, à travers le Grand Débat, ont émis des propositions. La métropole les a traduites dans des engagements et a décidé d'installer une Conférence Permanente Loire missionnée pour exercer un droit de suite.

Après trois années de fonctionnement de cette instance un peu expérimentale, ses membres en tirent ci-dessous quelques enseignements.

UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE

Les participants, tantôt mandatés par des collectifs intéressés par la Loire, tantôt représentants d'institutions en lien avec le fleuve ou simples citoyens désignés par tirage au sort, ont tenté d'accorder leurs voix, chacun s'exprimant "dans sa langue". L'écueil du "corporatisme" ou de la défense des lobbies qu'auraient pu développer des représentants d'intérêts "lambda" ont été évités. La participation des gestionnaires amont et aval du fleuve a permis de mieux comprendre la complexité des contraintes du fleuve.

Chacun a veillé à écouter les autres conter leurs horizons, leurs attentions, leurs vigilances. Cette mixité des approches a eu la vertu de permettre de considérer tout autant des usages discrets du fleuve que des grandes politiques publiques.

Ce groupe de passionnés, souvent impatients a dû prendre le temps nécessaire pour ajuster les perceptions, puis formuler des recommandations afin d'accélérer un chantier, en orienter un autre, s'étonnant parfois du prix d'une étude, de la lenteur des réalisations ou de l'absence de prise en compte des observations. Le temps d'une collectivité est souvent long car astreint, notamment, à des lourdeurs administratives et des contraintes réglementaires. Celui du citoyen est rapide et tend à encore s'accélérer avec l'évolution des modes de vie. Cette différence de rythme est souvent source d'insatisfactions.

CE DONT LA CONFÉRENCE SE RÉJOUIT

Le contenu de la mission s'est affirmé chemin faisant et a permis de faire émerger une intelligence collective parvenant à une coproduction qui s'est cristallisée dans les rapports annuels de la Conférence. Les services de la mission Loire ont apporté une aide efficace (documentation, rédaction, agenda) et logistique et permis ainsi un travail de qualité.

La Conférence Permanente Loire se réjouit que la Loire ait été aujourd'hui incorporée dans "la pensée urbaine". La création



Conférence Permanente Loire - novembre 2019 | © Ville de Nantes

de l'OAP Loire, qui permet de considérer le patrimoine ligérien dans l'épaisseur des paysages et sur toute la longueur de ce fleuve métropolitain, en est la preuve. Le lancement de nouveaux projets urbains préfigure ce rapprochement du fleuve au cœur de Nantes et de ses quartiers, en dépassant le seul réaménagement des espaces. Le projet qui se compose autour du réaménagement de la place de la Petite-Hollande, de l'aménagement du Bas-Chantenay ou de celui de Pirmil-les-Isles illustrent ce nouveau regard vers le fleuve.

Malgré une activité encore timide sur le fleuve, la réponse du public est visiblement au rendez-vous sur ses rives, dès qu'elles s'animent, ou que des aménagements de qualité lui tendent les bras (guinguettes, belvédères). Le succès populaire de "Débord de Loire" a représenté l'un des temps forts suite au Grand Débat et a mobilisé un grand nombre d'acteurs autour du fleuve. La Conférence se réjouit de cet engouement.

CE QU'ELLE REGRETTE

La Conférence Permanente Loire regrette que certaines interrogations ou propositions n'aient pas trouvé d'échos. La question des franchissements, centrale dans le Grand Débat et axe majeur de cette réflexion fluvio-maritime, n'a guère bénéficié d'améliorations significatives à ce jour. Le sujet d'un nouveau franchissement semble être reporté sans horizon défini : sujet trop complexe, trop contradictoire, trop ruineux ?

L'usage économique du fleuve reste modeste, même si la mise en œuvre d'une logistique fluviale paraît prometteuse.

Quant au réaménagement des cales et des pontons, malgré les réflexions des navigateurs et de leurs associations, malgré les priorités validées en 2016, force est de constater que depuis, les délais de réalisation sont repoussés d'année en année. Faudrait-il tout recommencer en 2020 ? Et pourtant, contre vents et marées, malgré des conditions de mise à l'eau inadaptées, les clubs navigateurs naviguent et le "collectif" tient ses engagements. De même, l'état technique des quais reste une question importante en suspens.

La question de la qualité de l'eau de la Loire est un point qui a suscité des passions dans le débat. Entre qualité chimique de l'eau et logique économique ou portuaire, entre prévention

de la flore et activités de loisirs, entre impatience citoyenne et contraintes administratives ou financières, ce point a fait émerger des débats et des questionnements à poursuivre.

QUELQUES JALONS ET RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Pour mesurer les effets de ces nouvelles pratiques d'ouverture des politiques publiques à une expertise citoyenne, il serait intéressant d'évaluer leur impact sur les façons de conduire les projets par les services et les décisions prises par les élus. Celles-ci ont-elles d'ores et déjà évolué grâce à cette forme de gouvernance interne-externe exercée conjointement par la Conférence Permanente Loire et la mission Loire ?

Véritable expérience de démocratie participative, cette instance a permis la montée en compétence des participants dans le sens de l'intérêt général. Cependant, ce type d'instance a ses limites. Le bénévolat aussi, même si cela doit rester la clé de voûte du fonctionnement d'une telle structure. Si les citoyens ont beaucoup participé au Grand Débat, ils ont été absents des rencontres avec la Conférence Permanente Loire. La Conférence Permanente Loire avait un mandat de "droit de suite" pour eux. Ont-ils été entendus ? Se sont-ils manifestés ? Un regard extérieur porté par des spécialistes de la démocratie participative sur notre fonctionnement aurait aussi été intéressant. Il nous semble qu'une implication plus large de citoyens, plus nombreux à être tirés au sort, et une composition plus équilibrée entre acteurs et "simples" citoyens, entre hommes et femmes seraient bénéfiques.

Le bilan est donc contrasté, mais globalement très positif

Les élus, les services de Nantes Métropole diront si cette instance a été un trouble-fête, un aiguillon ou une instance de plus sans grande utilité et si cette expérience vaut d'être reconduite, pour assurer un suivi vigilant des politiques publiques et contribuer à leur évaluation dans d'autres domaines.

- ANNEXES :
8. Bilans individuels des membres de la Conférence Permanente Loire



Guinguette de Mauves-sur-Loire | © Jean-Félix Fayolle - Ville de Nantes



Chantier Naval Esclain | © Ville de Nantes

CONCLUSION



Les conclusions de ce rapport 2018/2019 de la Conférence Permanente Loire, après plus de trois années de travail, se développent sur différents axes :

- résumer brièvement nos appréciations sur l'avancée des engagements pour tous les lecteurs pressés qui n'auraient pas eu le temps de lire le rapport en entier... ;
- expliciter nos ressentis de travail, pour en extraire quelques enseignements si l'expérience de ce suivi est renouvelée après les échéances électorales : La Conférence sera-t-elle maintenue, recomposée, sous quelle forme ?
- insister sur quelques recommandations que la Conférence a évaluées comme prioritaires.

La Conférence Permanente Loire a œuvré en toute indépendance, bénévolement, sans pression, à son rythme, en affinant progressivement ses méthodes de travail : "avancer et affirmer chemin faisant !". Aucun bureau d'études n'a géré les réflexions ou suggéré les conclusions.

UN BILAN POSITIF ET... CONTRASTÉ

Les deux aspects du bilan sont apparus positifs pour la majorité des membres de la Conférence Permanente Loire :

- des avancées, des réalisations dans les différents engagements ;
- l'implication des acteurs, des citoyens et des politiques envers le fleuve avec le constat d'une fréquentation des abords du fleuve grandissante et diversifiée, une réappropriation des citoyens et acteurs ;
- La construction d'un regard commun sur le fleuve s'est engagée.

Néanmoins, des retards, des non-réalisations amènent interrogations et quelques frustrations :

- accessibilité à l'eau : le domaine des cales et des pontons, un grand affichage beaucoup d'études mais peu de réalisations concrètes ;
- franchissements des réponses encore en suspens, des non réponses ;
- reconquête de la qualité et quantité de l'eau ; des efforts à poursuivre, aller au-delà des constats ;
- Loire économique : une prise de conscience encore en gestation.

Pour autant, le fleuve devrait nous inculquer la patience... Tout ne peut se faire à court terme et nécessairement, il faut donner au temps, le temps d'atteindre le moyen terme voire le long terme pour la concrétisation des projets. Le programme de réalisation des 30 Engagements a débuté il y a seulement trois ans et l'enthousiasme nous pousse à vouloir tout et toujours plus vite.

Pour les délais de mise en œuvre des actions, certaines immédiates, d'autres retardées, il faudrait s'interroger sur les raisons de décalage : prise en compte différentes dans les services ? Portage politique, budgets ?

Les recommandations faites par la Conférence Permanente Loire au cours de ces trois années de travail ont été entendues par Nantes Métropole et des inflexions notables données à certains projets : prise en compte du fleuve dans les nouveaux projets urbains, réflexion sur les paysages en bords de Loire et l'amorce d'une réflexion d'ensemble, les OAP dans les documents d'urbanisme, etc. *"La Loire a été incorporée dans la pensée urbaine"*.

QUELQUES MOTS DE CONCLUSION

QUELQUES PISTES POUR CONSTRUIRE LES SUITES DE CETTE PREMIÈRE CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

> **Veiller au contenu et aux valeurs** : l'enjeu environnemental ne doit pas seulement concerner les berges mais aussi le fleuve, l'eau et son fonctionnement sur l'ensemble de l'étoile d'eau de Nantes Métropole.

> **Acter d'une composition un peu différente** d'un comité de suivi avec une représentation plus large des citoyens à côté de membres ou acteurs plus experts.

> **Accompagner les tableaux de mise en œuvre** des actions par une vision budgétaire.

> **Engager avant la fin du mandat** de cette Conférence, commission de suivi, une évaluation de son efficacité dans les missions qui lui avaient été confiées. Mais sans doute n'est-il pas trop tard pour engager cette réflexion avant fin mars 2020, date d'extinction de la commission, par des spécialistes de la démocratie participative.

> **Ne pas oublier la place du citoyen** dans les travaux de suivis. Un sentiment partagé par les membres de la Conférence Permanente est que peut-être celle-ci s'est éloignée de la "base citoyenne" au cours de ces trois années, sauf dans le travail des ateliers citoyens sur les grands projets Petite-Hollande ou Loire à pied.

> **Développer au sein de Nantes Métropole** un service maritime et fluvial, puissant et transversal.

INFORMATIONS, CONNAISSANCES, ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ.

Si les instances mises en place pour le débat "Nantes la Loire et nous", puis pour le suivi de la mise en œuvre des actions, Conférence Permanente et Mission Loire, ont permis une ébauche de co-gestion du suivi, c'est une avancée indéniable dans la reconnaissance du fleuve. Pour aller plus loin, une démarche est en cours à Tours pour que la Loire soit le premier fleuve d'Europe à obtenir une personnalité juridique et un futur parlement de Loire. Démarche à suivre, un chantier à ouvrir dans l'avenir pour les prochains responsables politiques, acteurs, citoyens ?

Le partage du fleuve est devenu une réalité, la connaissance est un de ses moteurs fondamental, celle-ci doit être encore largement appuyée et répandue.

POUR NANTES MÉTROPOLE, UN BILAN UTILE POUR SES ALERTES ET UN PREMIER EXERCICE DE SUIVI CITOYEN RÉUSSI

Nantes Métropole tient à saluer le travail précis et exhaustif réalisé par la Conférence Permanente Loire.

Ce bilan argumenté par la pluridisciplinarité des membres de la Conférence aboutit à un constat globalement très positif sur la tenue des engagements et sur l’ambition mise en œuvre depuis le Grand Débat “Nantes La Loire et Nous”.

Concernant les engagements liés au franchissement de la Loire, la Conférence Permanente note que les attentes restent en suspens tout en donnant acte du temps long dans lequel s’inscrit cette question. Des avancées importantes ont été réalisées avec l’approbation du Plan de Déplacement Urbain et l’adoption du schéma de développement des transports collectifs. Les études techniques du doublement du pont Anne-de-Bretagne permettront de construire un nouvel ouvrage dans les prochaines années. Des réalisations concrètes bénéficient à tous : améliorations du périphérique, nouveaux e-busway (+ 35 % de passagers embarqués), nouvelle ligne de navibus, axes vélos structurants... Chacun de ces choix accompagne et soutient les changements de la mobilité qui sont au cœur des enjeux actuels de la transition écologique.

Le rapport met également en lumière des sujets pour lesquels la Conférence Permanente Loire identifie soit un écart vis-à-vis des engagements, soit des marges de progrès dans les mises en œuvre. Nantes Métropole souhaite y répondre non pour clore le dialogue mais pour le poursuivre de façon transparente. Les sujets identifiés par la Conférence sont des sujets dont Nantes Métropole partage l’importance. D’ores et déjà des éléments de réponses sont en œuvre.

L’aménagement des rives de Basse-Goulaine. Le projet est inscrit dans le schéma directeur Loire à pied adopté en juin 2019. La conduite du projet au sein du pôle de proximité n’est pas parvenue, ni en 2018 ni en 2019, à engager les études préalables. La complexité des approches à mettre en œuvre a sans doute été collectivement sous-estimée. Plus qu’un simple projet “cheminement”, c’est l’ensemble des usages qu’il faut appréhender et l’ensemble des problématiques environnementales qu’il faut intégrer. La conduite de projet a été confiée à la Direction de l’Espace Public qui pilote déjà dans le cadre de la démarche “eau et paysages” des projets de cheminement en co-maîtrise d’ouvrage avec les communes d’Indre, de La Montagne et de Saint-Jean-de-Boiseau.

Le cahier des charges de la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le projet “Rives de Loire” à Basse-Goulaine a été partagé avec la commune et le collectif goulainais. Dès 2020, les études seront confiées à un bureau d’étude. Celui-ci proposera un projet de reconquête des bords de Loire, en tenant compte de l’ensemble du site et de ses usages et en associant les parties prenantes. Cette étude interrogera toutes les composantes des premières intentions identifiées, et permettra de hiérarchiser les interventions en fonction de leur coût, des délais réglementaires liés aux protections environnementales du site et des acquisitions foncières éventuelles. Un programme définissant les contours, le coût et l’échéancier de réalisation à court et moyen termes pourra être soumis aux élus municipaux et métropolitains fin 2020.

Le Collectif des associations nautiques métropolitaines regrette l’absence de travaux sur des cales et des pontons existants pour faciliter les mises à l’eau.

Nantes Métropole prend acte de cet avis négatif et convient du retard pris par rapport aux prévisions d’amélioration. Pour autant, il est important de mettre en perspective l’ensemble des actions menées depuis quatre ans. Le rappel suivant montre l’implication nouvelle de la Métropole pour soutenir les pratiques de loisirs.

> **L’inventaire des cales** a permis d’établir une stratégie et une priorisation. Ces éléments viennent alimenter une des quatre orientations stratégiques du Schéma de Développement des Occupations et Usages du Fleuve en cours d’élaboration.

> **Des interventions ponctuelles** ont été réalisées notamment à la demande du collectif. Les cales Doumergue et San Francisco ont été nettoyées en 2016, celle de Saint-Sébastien-sur-Loire en 2018. Des travaux d’entretien réguliers sont menés sur les cales n° 2 du parc des chantiers et sur celles du village de Port Lavigne et de Mauves-sur-Loire.

> **Nantes Métropole prépare une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO)** qui sera lancée mi-2020. Elle vise à analyser la faisabilité et les conditions de mise en œuvre de travaux d’amélioration des sites prioritaires, en impliquant les associations affiliées à chacun des sites et en tenant compte des enjeux environnementaux, des besoins à l’échelle des sites et du bassin de navigation suivant les usages existants et projetés, la typologie des usagers, la taille des bateaux, etc. Seront également pris en compte les complémentarités entre les équipements et les contraintes des sites (tirant d’eau, espaces à terre, etc.). Ces éléments apparaissent indispensables pour définir le programme et les conditions de réalisation des travaux.

> **Des provisions d’investissement** de l’ordre de 1 000 000 € seront proposées pour la période 2021-2026.

> **La prise en compte de l’accessibilité nautique** est à l’étude dans les nouveaux projets urbains bords de Loire, aussi bien en centralité métropolitaine, “Petite-Hollande Loire au cœur”, ou qu’en amont comme à Sainte-Luce, ou en aval.

> **Nantes Métropole soutient le projet de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire** pour créer un ponton au droit de la base nautique municipale.

> **Les études nécessaires** pour élargir et allonger la cale Doumergue de l’île de Nantes sont prévues par la SAMOA.

> **Les ports de Couëron et de Rezé ont fait l’objet en 2019 d’une campagne de désenvasement.** Une étude pour trouver des solutions pour réduire l’envasement de Trentemoult est lancée.

> **Nantes Métropole souhaite mettre en œuvre un marché d’entretien régulier des cales** comprises dans les espaces publics dont la gestion est métropolitaine et proposera aux communes d’en partager la commande pour leur équipement.

> **L’appel à projet Flots**, dont le collectif des associations navigantes est partenaire, permet également de sonder le potentiel d’optimisation des équipements existants ou à créer pour favoriser globalement la mobilité fluviale.

Les échanges ont été nécessaires. Ils le resteront. Des questions sur la mutualisation ou le partage des équipements entre différents usages se posent. Elles seront à examiner au cas par cas sans *a priori*.

Concernant la situation du GIP Loire Estuaire. Nantes Métropole, en qualité de membre du GIP, confirme l’importance stratégique de cette structure collective qui est à la fois un observatoire et un bureau-expert.

La situation du GIP est sécurisée pour 2019 et 2020. Un audit sera lancé en 2020 afin de dresser un état des lieux technique et financier de la structure conformément à sa convention constitutive 2015-2021.

Ensuite, durant l’année 2021 et dans la perspective du renouvellement de la structure pour la période 2022-2028, une démarche visant à formaliser la prochaine feuille de route stratégique sera engagée. Elle permettra de mesurer les attentes et les besoins des différents membres.

La Direction du Cycle de l’eau considère clairement comme indispensable et nécessaire le travail de cet outil partagé d’observations et d’études. Les besoins d’études sont réels notamment dans le cadre de la mise à l’étude d’un nouveau programme Loire aval désormais inscrit dans la révision en cours du SAGE Estuaire de la Loire.

Plus globalement, Nantes Métropole prend acte du questionnement visant à ré-évaluer l’enjeu écologique de la qualité de l’eau du fleuve dans les engagements Loire et va instruire la contribution technique élaborée par la Conférence Permanente Loire. Ces deux contributions sont révélatrices du renforcement des attentes citoyennes à l’heure d’une urgence climatique dont Nantes Métropole reconnaît l’acuité.

Nantes Métropole entend jouer pleinement son rôle dans le système d’acteurs et dans un contexte géographique où la qualité de l’eau de la Loire ne dépend pas seulement de la Métropole.

En gage de l’importance prise par ce sujet au sein de la Conférence Permanente Loire, Nantes Métropole a mis à l’ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) la thématique qualité de l’eau du fleuve et plus généralement des cours d’eau métropolitains. Elle invitera la Conférence Permanente à partager les enjeux réglementaires de la révision du SAGE Estuaire de la Loire.

L’extension du périmètre d’intervention de la Cellule Opérationnelle de la Prévention des Risques en particulier des risques industriels a pris effectivement du retard. Ce délai a été nécessaire pour trouver la solution juridique la plus adaptée. Le Conseil Métropolitain de décembre a délibéré sur une convention étendant l’intervention de cette cellule de prévention à l’échelle de l’ensemble du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Cette solution est certes plus tardive que celle imaginée en 2015 mais elle est en définitive plus large, car elle étend l’intervention à l’ensemble des intercommunalités membres du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, au-delà donc de la seule Carene.

Au terme de ce premier mandat confié à une instance citoyenne pour exercer “un droit de suite” pour le compte des citoyens, Nantes Métropole souhaite remercier l’ensemble des participants – membres de la Conférence Permanente Loire, acteurs et citoyens présents ou représentés lors des séances publiques.

Ce suivi critique a exigé de la collectivité une transparence inédite par son ampleur – transparence toujours perfectible notamment sur la traduction financière.

La Conférence a été un puissant aiguillon, un moteur pour les services et les élus rappelant à chacun dans la durée les attentes citoyennes exprimées par le débat, l’importance de la transversalité active. Il a permis d’entretenir comme un principe actif la dimension affective, imaginaire associée au fleuve. Les avis de la Conférence Permanente invitent à poursuivre l’action, à réfléchir à certains axes - par exemple celui de la place des citoyens “ni acteurs”, ni experts dans ce type d’instance, à renforcer et à structurer les moyens de la collectivité, à poursuivre mais sans doute aussi à imaginer de nouvelles actions avec les maires et les communes pour ce patient et indispensable tissage des liens avec le fleuve.

Le suivi évaluatif de la Conférence Permanente Loire a trouvé toute sa place au sein d’engagements Loire qui par ailleurs ont été dialogués avec la société civile afin de recueillir expertises et points de vue et ainsi enrichir les projets.

Entre 2017 et 2019, 10 démarches de participation ont été proposées aux habitants et aux acteurs du territoire, dans des formats divers. Cap 44, Loire au Cœur - Petite Hollande ont mobilisé spécifiquement des citoyens, volontaires et tirés au sort, avec respectivement une commission citoyenne et des ateliers citoyens. Prêt de 250 personnes, acteurs et habitants ont participé aux démarches des Orientation d’Aménagement et de Programmation Loire du PLUM, du schéma Loire à pied, du parcours des coteaux à Bas Chantenay, d’Eaux et Paysage et de l’île de la Motte. Enfin, les acteurs ont été associés à l’inventaire patrimonial de la Loire et à celui des équipements nautiques de loisirs.

Le lien avec les citoyens a été entretenu grâce au numérique - site internet et réseaux sociaux des 30 engagements - donnant les actualités et assurant le principe de transparence voulu par Nantes Métropole. La fréquentation des réseaux sociaux est restée au même niveau que lors du débat. Les séances publiques, organisées comme temps de restitution de l’avancée des engagements, par la Conférence et Nantes Métropole, ont réuni annuellement près de 150 personnes. Plusieurs milliers de visiteurs ont été comptabilisés sur la place du Commandant-L’Herminier entre le 23 mai et le 31 août pendant l’exposition des 30 engagements.

La Conférence permanente Loire a produit trois rapports publics, trois rapports différents dans leur forme et dans leur fond. Cela souligne l’importance pour ce type d’instance citoyenne de disposer d’une grande indépendance quant à l’exercice de son mandat vis-à-vis d’une collectivité dont le rôle est de donner un cadre, de garantir les moyens de la transparence. Exercice globalement réussi pour la Loire et avancée démocratique positive marquent cette première étape.

ANNEXES

LISTE DES 30 ENGAGEMENTS



14/19 actions - soit 70% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SOURCE DE PLAISIR

01

Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs.

04

Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges.

05

Étudier la faisabilité d'une piscine en Bords de Loire.

06

Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des Bords de Loire.

07

Créer une application numérique "connaissance de la Loire".

08

Organiser une fête nautique triennale sur la Loire.



6/10 actions - soit 60% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE

02

Prolonger le parcours de la "Loire à vélo" et le relier aux continuités cyclables.

03

Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire.



15/31 actions - soit 50% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

09

Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine.

16

Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du Sage de l'estuaire de la Loire.

13

Établir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales.

17

Mettre à l'étude un programme Loire aval.

14

Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire.

18

Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire.

15

Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire.

19

Engager des programmes de co-production avec les citoyens.



4/5 actions - soit 80% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

10

Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la Métropole.

12

Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques.

11

Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire.



8/17 actions - soit 50% d'actions achevées fin 2019

UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE

20

Élargir / doubler le pont Anne-de-Bretagne.

23

Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique.

21

Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé.

24

Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun.

22

Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine.

25

Vérifier l'évolution des besoins de franchissements au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix.



3/11 actions - soit 33% d'actions achevées fin 2019

DE NOUVEAUX PAYSAGES EN BORD DE LOIRE

26

De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des Bords de Loire.

29

Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau.

27

Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la Petite-Hollande et lancement d'un atelier citoyen.

30

Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire".

28

Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm.

QUI SONT “LES 20 MEMBRES DE LA CONFÉRENCE” ?

Cinq élus métropolitains, trois représentants de la commission débat, trois du comité citoyen et neuf acteurs représentant des associations, des collectifs et des entreprises. Leur point commun : tous ont participé au Grand Débat “Nantes, la Loire et nous”. Et tous se sont engagés à suivre au fil de l’eau l’avancement des 30 engagements pour en garantir la bonne réalisation.

5

ÉLUS
MÉTROPOLITAINS

Trois d’entre eux étaient déjà membres de la commission du Grand Débat :

- > **Fabrice Roussel**, vice-président de Nantes Métropole en charge du dialogue citoyen, de la proximité, coopérations métropolitaines - Tourisme - Équipements culturels d’intérêt métropolitain. maire de la Chapelle-sur-Erdre, ancien membre de la commission du débat.
- > **Gérard Allard**, vice-président de Nantes Métropole en charge du développement économique des territoires, maire de Rezé, ancien membre de la commission du débat.
- > **Alain Robert**, vice-président de Nantes Métropole en charge des grands projets urbains - Grands équipements autres que ceux culturels et sportifs, adjoint à l’urbanisme de la ville de Nantes.

Deux élus métropolitains rejoignent la Conférence :

- > **Jean-Guy Alix**, membre du bureau métropolitain, maire de Sainte-Luce-sur-Loire.
- > **Alain Vey**, membre du bureau métropolitain, maire de Basse-Goulaine.

3

MEMBRES
DE LA COMMISSION DU GRAND DÉBAT
“NANTES, LA LOIRE ET NOUS”

- > **Philippe Audic**, retraité du secteur développement économique, Président du conseil de développement, habitant Nantes.
- > **Martine Staebler**, géographe, retraitée du secteur de l’urbanisme, habitant Malville.
- > **Élise Roy**, architecte urbaniste, habitant Nantes.

2

MEMBRES
DU COMITÉ CITOYEN DU DÉBAT

- > **Monique Boutrand**, ancienne cadre administratif.
- > **Éric Perraud**, photographe professionnel.

8

ACTEURS REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

- > **Pascal Fresneau**, Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire.
- > **Gabriel Le Fur**, Collectif des associations nautiques de la Métropole nantaise.
- > **Philippe Boisdrón**, Union Fluviale et Maritime de l’Ouest.
- > **Jean-Pierre Peyon**, Collectif des associations du patrimoine industriel et portuaire.
- > **Marc Lefèvre**, Collectif Transports.
- > **Michel Mayol**, Écopole CPIE.
- > **Jean Bourdelin**, UFC Que choisir.
- > **Séverine Gagnol** ou **Antoine Vallée**, Voies navigables de France.

QUELS SONT LES MANDATS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE ?

Extrait > Délibération 15 décembre 2015

“Maintenir et prolonger les principes de clarté et de transparence qui nous ont guidés tout au long de ce débat sur la Loire est une exigence dans la mise en œuvre de nos engagements. C’est pourquoi nous allons répondre aux attentes sur le suivi des réponses annoncées, en organisant la transparence et la traçabilité des choix et des actions. Nous mettrons en place une “Conférence Permanente Loire” qui sera chargée de suivre le développement des engagements de la Métropole.

Composée de 16* personnes, élus, membres de la commission du débat, du comité citoyen et d’acteurs ayant contribué au débat, cette instance assurera le suivi de la mise en œuvre des réponses apportées par Nantes Métropole aux préconisations issues du débat.

> Au sein de cette instance, la mission Loire présentera le déroulement des engagements avec restitutions des études et des éléments d’avancement.

> La Conférence Permanente Loire pourra émettre des avis et des suggestions sur ce déroulement.

> Elle produira et diffusera un rapport annuel qui sera le bilan de la mise en œuvre des engagements.

> Elle pourra organiser des commissions ad hoc pour chaque thème avec ouverture à d’autres participants.”

* À la suite de la délibération, le nombre de membres a été porté à 19 participants.

LES MISSIONS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2015, Nantes Métropole confie aux membres de la Conférence Permanente Loire la mission principale de veiller à la bonne réalisation des 30 engagements adoptés par les élus métropolitains suite au Grand Débat “Nantes, la Loire et nous” qui s’est déroulé d’octobre 2014 à Mai 2015, et aux rapport et préconisations de la Commission du débat remis le 11 septembre 2015.

La Conférence Permanente Loire organise pour le compte des acteurs et citoyens la fonction de “droit de suite” du débat “Nantes, la Loire et nous”, c’est-à-dire :

- > **Vigilance** via un droit d’interpellation et le suivi évaluatif des réalisations ;
- > **Consultation** pour soutenir et améliorer les actions prévues, mobilisant à la fois expertises et ressources des membres ;
- > **Relais** vis-à-vis des acteurs locaux et des citoyens.

La Conférence Permanente Loire est une instance de dialogue citoyen, à ce titre elle entend soutenir :

- > **La transparence** en tant qu’espace de restitution ;
- > **Le dialogue** par sa dynamique collective et délibérative ;
- > **L’efficacité** pour structurer l’action et l’enrichir ;
- > **La probité** dans une perspective d’intérêt général.

Au-delà de l’instance qu’elle constitue avec un nombre limité de membres, il est proposé que la Conférence Permanente Loire instaure dans son fonctionnement des modalités de dialogue et de co-construction ouvertes, permettant à tous et toutes d’investir également “le droit de suite” et de faire connaître leur expertise et savoir-faire dans la mise en œuvre des engagements Loire. Cette ouverture pourra se réaliser sous divers formats de coopération : invitation aux acteurs et citoyens à venir participer aux travaux de la Conférence (au sein des commissions), organisation d’une restitution publique annuelle, mise à disposition d’un site internet dédié aux suites du débat, mobilisation dans le cadre de démarches participatives et dans la mise en œuvre des actions.

COMPOSITION ET RESPONSABILITÉ DES MEMBRES

La composition de la Conférence Permanente Loire est établie en référence avec la délibération du 15 décembre 2015 à savoir, de **3 représentants de l'ex-commission du débat**, de **3 membres de l'ex-comité citoyen du débat**, de **5 élus métropolitains** et de **8 personnes de la société civile** répondant aux critères suivants :

- > avoir participé au débat via les cahiers d'acteurs, les auditions ;
- > faire preuve d'une expertise d'usage et/ou sensible, de connaissances et d'expériences sur l'un des 6 axes des 30 engagements / 4 thèmes du débat ;
- > s'inscrire dans une approche transversale.

Ne sont pas retenues les personnalités :

- > représentant des groupes politiques ou syndicaux ;
- > porteuses d'intérêts ou de projets spécifiques et/ou susceptibles d'être financés par Nantes Métropole ;
- > entreprises ou structures de la collectivité (SEM, SPL, etc.).

La désignation des membres de la Conférence Permanente Loire a été validée par la Conférence des maires.

Les membres participent *personæ intuitu* et bénévolement. Ils engagent leur mandat pour deux ans minimum.

Il revient aux membres de la Conférence Permanente Loire de désigner en son sein deux coprésidents, un homme et une femme, interlocuteurs principaux vis-à-vis de Nantes Métropole, des acteurs et des médias.

ATTENDUS ET FONCTIONNEMENT

La Conférence Permanente Loire est intégrée à la gouvernance des 30 engagements Loire, et en représente le volet citoyen en articulation avec d'autres instances :

> DE NIVEAU TECHNIQUE :

Une Mission Loire assure la conduite et la coordination du programme ; une équipe technique associe des représentants des services concernés ; un groupe projet réunit l'ensemble des responsables des chefs de projet ; un groupe structures associées (Auran, TAN, NGE, SAMOA, NMA, VAN).

> DE NIVEAU POLITIQUE :

1. Un comité de pilotage Loire réunissant les vice-présidents impliqués par les engagements et des élus nantais.
2. La Conférence des maires associant l'ensemble des maires. Une ou deux fois par an, un point Loire sera inscrit à son ordre du jour.

La Conférence Permanente Loire exerce son **"droit de suite"** via des temps de rencontres et d'information en plénières et de travail plus approfondis en commissions. Les conditions matérielles et la coordination du fonctionnement de la Conférence est assurée avec l'appui de la Mission Loire, qui en assure le secrétariat général.

Il est attendu de la Conférence Permanente Loire, **la production d'un rapport annuel** sur l'avancée des engagements Loire, un avis sur le programme annuel, l'identification des actions pouvant faire l'objet de démarches citoyennes et de co-construction et de toutes observations, alertes et informations servant la bonne réalisation des engagements pris.

Il est attendu de la Conférence Permanente Loire que ce rapport fasse l'objet **d'une restitution publique ouverte** aux acteurs et citoyens et d'une diffusion sur le site internet dédié.

La Conférence Permanente Loire a toute autonomie et indépendance pour communiquer. Elle pourra utiliser le site dédié aux "30 engagements" administré par Nantes Métropole pour y présenter son activité tout au long de l'année.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Après avoir pris collectivement connaissance du mandat ci-dessus, Nantes Métropole d'une part et les membres de la Conférence Permanente Loire d'autre part, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de remplir au mieux leur mission en tenant compte du cadre juridique et financier auquel est soumis l'action publique. Pour Nantes Métropole, il s'agit de garantir aux membres engagés les conditions nécessaires à la réalisation de leurs travaux et pour les membres de la Conférence, de s'engager à être disponibles et assidus pour les séances de travail nécessaires à l'accomplissement du mandat qui leur est confié.

LISTE DES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

DATE	ENGAGEMENT N°	THÈME	TYPE DE RÉUNION	
31 mai 2016		Séance Plénière n° 1 Installation Conférence Permanente Loire		CPL
30 juin 2016		Séance Plénière n° 2 Débord de Loire		CPL
30 juin 2016		Loire à vélo		A
30 juin 2016		Schéma directeur Loire à pied		A
30 juin 2016		Inventaire Équipement Nautique		A
30 juin et 29 sept. 2016		Guinguette et tourisme		A
31 août 2016		Séance Plénière n° 3		CPL
29 septembre 2016		Projet Alimentaire territorial		A
29 septembre 2016		Inventaire Patrimoine		A
4 octobre 2016		Extension périmètre COPR		A
17 octobre 2016		Transport fluvial (barging), infrastructures et activités portuaires dans la métropole		A
18 octobre 2016		Le rapport à la Loire dans le PSMV		A
18 octobre 2016		La Loire dans le PLUm et les OAP Loire		A
18 octobre 2016		La Loire dans le SCOT		A
19 octobre 2016		Séance Plénière n° 5		CPL
2 novembre 2016		Séance Plénière n° 6		A
9 novembre 2016		Bas-Chantenay		A
9 novembre 2016		Pirmil - Les Îles		A
9 novembre 2016		GIP		A
9 novembre 2016		SAGE		A
29 novembre 2016		Séance Plénière n° 7		CPL
4 janvier 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire	Préparation Conférence Permanente Loire PUBLIQUE	CPL
17 janvier 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire	Conférence Permanente Loire Publique	CPL
Janvier à sept. 2017	30	Nouveaux paysages	Contribution Parcours Des coteaux Bas Chantenay	P
3 février 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire	Participation Groupe Projet Nantes Métropole	I
21 mars 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire	Participation Comité de pilotage Nantes Métropole	I
22 mars 2017	28	Nouveaux paysages	Participation à l'Atelier PLUm sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire	P
6 avril 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire	Revue métropolitaine des projets	CPL
Mai à septembre 2017	18	Patrimoine écologique	Contribution Conférence Permanente Loire Etat des lieux de connaissances	P
12 mai 2017	26 & 27	Nouveaux paysages	Présentation du débat des engagements et du droit de suite	P
18 mai 2017	1- 30	Conférence Permanente Loire à Sainte-Luce-sur-Loire	Programme de travail 2017	CPL
30 mai 2017	3	Source de promenades	Participation Atelier Lancement Schéma Loire à pied	P
Juin à août 2017	3	Source de promenades	Application ODK 3 ballades	P
1 juin 2017	8	Source de plaisirs	Audition ACE Débord de Loire n° 2	A

DATE	ENGAGEMENT N°	THÈME	TYPE DE RÉUNION	
2 juin 2017	13	Patrimoine écologique	Projet Alimentaire Territorial Nantes Food Forum	P
12 juin 2017	20 – 25	Franchissements & mobilités	Audition Franchissements & mobilités	A
21 juin 2017	9	Patrimoine écologique	Participation Réunion Publique Seuil de Bellevue	P
22 juin 2017	12	Support d'activités économiques	Participation Colloque Mer et Numérique Filière nautique	P
30 juin 2017	12	Support d'activités économiques	Participation Littoral / Mer	P
7 juillet 2017	15	Patrimoine écologique	Inauguration Maquis de Saffré	P
11 juillet 2017	4	Source de plaisirs	Inauguration sablière	P
12 juillet 2017	9 et 18	Conférence Permanente Loire	Programme de travail et présentation Conservatoire Bot. De Brest	A
29 août 2017	9 et 19	Patrimoine écologique	Audition Capitale Biodiversité	A
4 septembre 2017	10 - 12	Support d'activités économiques	Audition COBATY	A
5 septembre 2017	24	Franchissements & mobilités	Audition TAN Navettes	A
7 septembre 2017	9 et 18	Patrimoine écologique	Sortie botanique avec le Conservatoire Botanique de Brest	A
9 septembre 2017	3	Patrimoine écologique	Participation dans le cadre Inventaire E&P La Montagne	P
14 septembre 2017	1 – 30	Nouveaux paysages	Navigation Conférence Permanente Loire	A
19 septembre 2017	1 – 30	Conférence Permanente Loire	Conférence Permanente Loire Retours d'audition & accueil VNF	CPL
19 septembre 2017	24	Franchissements & mobilités	Groupe de travail Conférence Permanente Loire Avis navettes fluviales	A
25 septembre 2017	30	Nouveaux paysages	31 ^e Engagement loire / Résidence Romanciers Nantais	P
30 septembre 2017	19	Patrimoine écologique	Participation aux ateliers Plan de gestion Ile de la Motte + Inventaire Biodiversité Sainte Luce sur Loire	P
11 octobre 2017	3	Source de promenades	Schéma Loire à pied - atelier n° 2 Croisement des enjeux	P
11 octobre 2017	19	Patrimoine écologique	Réunion sur le Plan de gestion Petite Amazonie	P
12 octobre 2017	18 et 24	Conférence Permanente Loire	Conférence Permanente Loire Avis navette et contribution Engagement 18	A
22 octobre 2017	9	Patrimoine écologique	Participation à l'opération Qui l'eut crue ?	P
7 novembre 2017	30	Nouveaux paysages	Audition O. Chateau Inventaire patrimoine et culture (jusqu'en janvier 2018)	A
8 novembre 2017	12	Support d'activités économiques	Audition Filières nautiques	A
13 novembre 2017	29	Nouveaux paysages	Participation au Groupe de travail GPM VNF SDOUF-Atlas foncier	P
15 novembre 2017	3 et 12	Conférence Permanente Loire	Synthèse Source de promenade Et supports d'activités éco	CPL
17 novembre 2017	15	Patrimoine écologique	Audition Direction Cycle de l'Eau	A
20 novembre 2017	3	Nouveaux paysages	Audition Pôle Métropolitain Eau et paysage Et Direction Espace Public	A
21 novembre 2017	26	Nouveaux paysages	Audition SAMOA IDN Moe J. OSTY (jusqu'en janvier 2018)	A
28 novembre 2017	26	Nouveaux paysages	Réunion Publique Pirmil les Isles (jusqu'en janvier 2018)	P
5 décembre 2017	3	Source de promenades	Participation à l'Atelier Citoyen Remise avis citoyen Loire à pied	P
6 décembre 2017	1	Source de plaisirs	Audition Conférence Permanente Loire / services CEREMA	A
7 décembre 2017	12	Support d'activités économiques	Climat TE – partage feuille de route	P

DATE	ENGAGEMENT N°	THÈME	TYPE DE RÉUNION	
12 décembre 2017	9	Patrimoine écologique	Audition Services Prise en compte du risque inondation SLGRI	A
18 décembre 2017	1 – 30	Conférence Permanente Loire	Prépa rapport	CPL
9 janvier 2018	18	Patrimoine écologique	Audition Ecopole Estuarium	A
15 janvier 2018	1 – 30	Conférence Permanente Loire	Préparation rapport	CPL
22 janvier 2018	1	Source de plaisirs	Point Cale Doumergue Conférence Permanente Loire/ Services SAMOA	A
22 janvier 2018	26	Nouveaux paysages	Réunion publique sur projet Bas-Chantenay	P
23 janvier 2018	1 – 30	Conférence Permanente Loire	Préparation Conférence Permanente Loire PUBLIQUE	CPL
25 janvier 2018	20 – 25	Franchissements & mobilités	PDU - Réunion d'échange avec le groupe de citoyens, acteurs et associations	P
21 février 2018	1 – 30	Conférence Permanente Loire	Conférence Permanente Loire PUBLIQUE	CPL
12 mars 2018		Nouveaux paysages	Conférence de Presse Petite Hollande	P
13 mars 2018		Nantes Métropole	COFIL	I
28 mars 2018		Conférence Permanente Loire		CPL
28 mars 2018		Patrimoine écologique	Réunion Acteur PAT	P
12 avril 2018		Source de plaisirs	Lancement Complètement Nantes et quai des plantes	P
13 avril 2018		Patrimoine écologique	Stratégie du PAT adopté en Conseil métropolitain	P
16 avril 2018		Patrimoine écologique	Temps d'échanges et rencontre organisé par le Comité des Régions autour de l'alimentation	P
18 avril 2018		Support d'activités économiques	Inauguration Flexiloire	P
23 avril 2018		Conférence Permanente Loire	Fonct* Conférence Permanente Loire - Quai Wilson - Journée Loire	CPL
23 avril 2018		Source de plaisirs	Réunion Cale Doumergue / Coll des asso Nautiques	A
23 au 29 avril 2018		Support d'activités économiques	Dialogue citoyen CAP 44	P
29 mai 2018		Patrimoine écologique	Atelier Projet Alimentaire Territorial (PAT)	P
6 juin 2018		Source de plaisirs	Exposition Loire Vivante RIFM à la carrière	P
7 juin 2018		Support d'activités économiques	Plan d'action Filière nautique	P
11 juin 2018		Source de plaisirs	Magie Loire	P
12 juin 2018		Conférence Permanente Loire	Cycle de l'eau & Environnement - Nouveaux paysages	CPL
15 juin 2018		Nouveaux paysages	Conférence "Jardin Extraordinaire et l'Arbre aux Hérons" / Carrière Miséry	P
27 juin 2018		Source de plaisirs	"Débord de Loire" (communes de la métropole et quelques acteurs associatifs) "Débord de Loire" (acteurs économiques/ filière nautique)	P
19 juin 2018		Nantes Métropole	Groupe projet Loire	P
26 juin 2018		Conférence Permanente Loire	La dimension financière des engagements	CPL
28 juin 2019		Support d'activités économiques	Atelier Projet Alimentaire Territorial (PAT)	P
31 août 2018		Source de plaisirs	De rues en rives...	P
10 septembre 2018		Nouveaux paysages	Lancement concertation Petite Hollande BDL	P
11 au 23 sept. 2018		Conférence Permanente Loire	Croisière estuaire commentée Ecopole	P
15 et 23 sept. 2018		Source de promenades	Journée découverte Eau et Paysage Indre / St jean / la Montagne	P

DATE	ENGAGEMENT N°	THÈME	TYPE DE RÉUNION	
18 septembre 2018		Conférence Permanente Loire	Projet Alimentaire Territorial	CPL
18 septembre 2018		Nantes Métropole	20 ans du GIP	P
5 octobre 2019		Patrimoine écologique	Présentation feuille de route PAT à Nantes Food Forum-table ronde / l'Ecole d'Architecture-Galerie Loire	P
13 octobre 2018		Nouveaux paysages	Lancement de l'atelier citoyen Bord de Loire	P
18 octobre 2018		Conférence Permanente Loire	Retour d'actualités Conférence Permanente Loire > 2020 et cycle 2018-2019	CPL
20 novembre 2018		Conférence Permanente Loire	Quel rapport 2018 2019 Journée Initiatives Loire	CPL
27 novembre 2018		Nantes Métropole	COFIL	I
28 novembre 2018		Source de plaisirs	Débord de Loire Réunion Coulisses #2 (Centre Expos à Nantes Métropole)	P
6 décembre 2018		Nouveaux paysages	Workshop Attractivité PH BDL	P
13 décembre 2018		Nantes Métropole	Groupe Projet Loire	I
19 décembre 2018		Conférence Permanente Loire		CPL
19 décembre 2018		Conférence Permanente Loire		CPL
31 janvier 2019		Conférence Permanente Loire	Rapport 2018 2019 Conférence Permanente Loire Publique et Journée Initiatives Loire	CPL
11 février 2019		Source de plaisirs	Rencontre NM Coll. Asso Nautique	P
21 février 2019		Conférence Permanente Loire	Programme amont Enjeu pour les communes...	CPL
26 février 2019		Patrimoine écologique	Atelier Acteurs PAT	P
14 mars 2019		Conférence Permanente Loire	Port Lavigne M2VT Echange sur le rapport 2019	CPL
7 mars 2019		Source de plaisirs	Atelier Prototypage Port du Futur	P
18 et 27 mars 2019		Patrimoine écologique	Atelier Acteurs PAT	P
19 mars 2019		Franchissements & mobilités	Audition B. Afflié et B. Léviennais	A
25 mars 2019		Source de plaisirs	Essai Cale Doumergue	P
1 avril 2019		Patrimoine écologique	Atelier Acteurs PAT	P
5 avril 2019		Source de plaisirs	Ouverture Guinguette Cale Doumergue IDN	P
9 avril 2019		Nantes Métropole	Navigation Presse	P
25 avril 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Avis Sdage Temps 2 : Retour sur les contributions Conférence Permanente Loire Temps 3 : Rapport	CPL
25 avril 2019		Nouveaux paysages	Soutenance M2VT Bouguenais	P
25 avril 2019		Nouveaux paysages	Workshop Culture&usages PH BDL	P
26 avril 2019		Nantes Métropole	Inauguration du MIN Nantes Métropole	P
27 avril 2019		xx	Journée Initiative Loire	P
2 mai 2019		Source de promenades	Audition Conférence Permanente Loire Loire à pied	A
9 mai 2019		Nantes Métropole	Comité de Pilotage Loire	
14 mai 2019		Source de promenades	Inauguration Sémaphores Pôle Métropolitain	P
15 mai 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Avis consolidés Franchissement Temps 2 : avis consolidés Source de Promenade + alerte situation GIP > Vœu Conférence Permanente Loire /NM	CPL
17 mai 2019		Patrimoine écologique	Atelier Acteurs PAT	P

DATE	ENGAGEMENT N°	THÈME	TYPE DE RÉUNION	
18 et 19 mai 2019		Source de promenades	Traversée Paysagère Sensible Indre Coueron	P
21 mai 2019		Support d'activités économiques	Audition F. Roussel et G. Allard	A
23 mai 2019		Nantes Métropole	Groupe Projet Loire "Embarquement immédiat"	P
23 au 26 mai 2019		Source de plaisirs	Débord de Loire	P
4 juin 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Avis consolidés rubrique ? Temps 2 : Avis consolidés Rubrique ? Temps 3 : Structuration & plan Rapport 2019	CPL
7 juin 2019		Franchissements & mobilités	Annonce Transports	
13 juin 2019		Source de promenades	Atelier Citoyen Loire à pied	P
20 juin 2019		Nouveaux paysages	Audition P. Pras et A. Robert	A
25 juin 2019		Franchissements & mobilités	Participation OJ Collectif Transport	P
26 juin 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Avis consolidés rubrique ? Temps 2 : Avis consolidés Rubrique ? Temps 3 : Structuration & plan Rapport 2019	CPL
26 juin 2019		Patrimoine écologique	Atelier de restitution PAT	P
28 juin 2019		Source de promenades	Schéma directeur Loire à pied	P
29 juin 2019		Nouveaux paysages	Projet urbain du Bas Chantenay	P
29 juin 2019		Source de promenades	Expo Mer XXL Inauguration	P
27 août 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Point sur élaboration du rapport 2019. Temps 2 : Premières lectures des contributions pour formulation des avis des engagements. Temps 3 : Structuration des conclusions finales...	CPL
7 juillet 2019		Source de plaisirs	Inauguration des berges Rhuys Hoche et Doumergue	P
4 septembre 2019		Conférence Permanente Loire	Temps 1 : Préparation Conférence Permanente Loire publique. Temps 2 : source de plaisirs. Temps 3 : source de promenade Temps 4 point avancement élaboration rapport.	CPL
24 septembre 2019		Conférence Permanente Loire		CPL
		Franchissements & mobilités	Journées d'échanges FLOTS	P
3 au 7 octobre 2019		Patrimoine écologique	Nantes Food Forum	P
8 octobre 2019		Nantes Métropole	COFIL Loire	P
14 octobre 2019		Conférence Permanente Loire		CPL
17 octobre 2019		Nantes Métropole	Groupe Projet Loire	P
6 novembre 2019		Conférence Permanente Loire Publique		CPL
29 novembre 2019		Franchissements & mobilités	Clôture des candidatures FLOTS	
11 décembre 2019		Conférence Permanente Loire		CPL

AU TOTAL

Nombre de réunions interne : 5

Nombre de participation : 76

Nombre d'audition : 40

Nombre de Conférence Permanente Loire : 37

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES MENÉS AVEC LES MAIRES ET LES ÉLUS DES COMMUNES RENCONTRÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE LOIRE

12 juin 2018 : Indre

> **Accueil par Serge David, maire.** Indre présente une situation originale dans la géographie ligérienne. Le territoire de la commune s'étend, en effet, sur les deux rives de la Loire. L'investissement de la commune, de ses habitants et des associations dans la démarche, est donc total. La commune mène ainsi de nombreux projets pour consolider et développer ses liens avec le fleuve : réouverture de chemins sur les rives, mise en valeur de l'île de la Motte et de son patrimoine naturel, reconversion de sites industriels (Soferti par exemple), valorisation du site de Haute-Indre, mise en œuvre de projets en collaboration avec les communes riveraines. Les investissements financiers consentis par la commune confirment le choix d'entretenir ce lien avec la Loire, qui constitue "l'esprit d'Indre".

26 juin 2018 : Basse-Goulaine

> **Accueil par Chantal Métro, adjointe au maire.** Les infrastructures routières ont coupé les liens historiques de la ville avec le fleuve. L'une des priorités de la commune est de renouer avec la Loire, en rebaptisant la commune Basse-Goulaine-sur-Loire, en aménageant la rive avec des passerelles, des pontons, des observatoires ou des belvédères, en réhabilitant des pêcheries et en valorisant les espaces agricoles de bords de Loire. La réalisation de ce projet d'aménagement des rives nécessite la mise en œuvre d'investissements parfois conséquents et ne peut être mené à bien qu'avec les compétences des services de Nantes Métropole. La commission permanente Loire avait préalablement rencontré, le 6 juin 2018, le collectif goulainais, porteur de ce projet d'aménagement. Interpellée par la mairie de Basse-Goulaine, la Conférence Permanente Loire écrivait à Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole, pour demander que la collectivité métropolitaine prenne en considération ce projet. La métropole nantaise répondait favorablement à cette demande. La mise en œuvre du projet est toutefois toujours au point mort.

18 septembre 2018 : Saint-Jean-de-Boiseau

> **Accueil par Pascal Pras, maire.** Le front de Loire de la commune ne s'étend que sur 5 kilomètres, constitués de prairies, de pâturages et de fauches, espaces agricoles et naturels qui se sont progressivement développés aux rythmes des atterrissements nés des travaux de chenalisation du fleuve. Ces zones bien "qu'artificielles" sont soumises à différentes réglementations sur la protection des espaces naturels. Les espaces agricoles sont entretenus et reconnus, mais ils sont actuellement en déprise. Certains de ces espaces de bords de Loire sont utilisés par les pêcheurs. Ils ne sont globalement que d'un faible usage récréatif pour les habitants. Ce site offre pourtant de riches potentialités. Il est porteur d'histoire, avec notamment la "construction" à la fin de la Seconde Guerre mondiale de l'îlot Bikini. Il a également accueilli, en 2007, une œuvre éphémère de la biennale d'art contemporain Estuaire, installée sur le mât de l'*Antarktis*, vestige du bateau coulé en 1944. Il abrite le pré commun, l'ancien port de Saint-Jean-de-Boiseau. Le projet de construction d'une boucle piétonnière est inscrit depuis de nombreuses années dans le plan local d'urbanisme

(PLU), et est repris aujourd'hui dans le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm). La commune a également initié la démarche Eau et Paysage, constituant une réponse intéressante à moyen ou long terme au souhait de réaliser un accès mesurée à la Loire, et non pas une "autoroute à piétons".

20 novembre 2018 : Thouaré-sur-Loire

> **Accueil par Serge Mounier, maire.** Le rêve de Loire est toujours très présent chez les habitants. Nombre d'entre eux ont encore le souvenir du lien physique qui existait avec le fleuve, et les dimanches passés aux bords de l'eau. C'était une époque où il se baignaient, pêchaient, et où se développaient des activités de batellerie. Ils aspirent donc à renouer, à "revoir" la Loire, avec la mise en œuvre d'aménagements qui prennent fortement en compte ses qualités paysagères, naturelles et agricoles. Ils espèrent beaucoup des projets de "rééquilibrage du fleuve" dont l'un des objectifs est de permettre de nouveau son accès, et doit permettre de retrouver "le plaisir à l'eau".

18 décembre 2018 : Saint-Herblain

> **Accueil par Christine Noblet, adjointe au maire.** À Saint-Herblain, le front de Loire n'est long que de 2 kilomètres, et seuls 200 mètres permettent d'accéder facilement au fleuve. Il est également très éloigné des zones d'habitat. La présence de la voie de chemin de fer en limite encore un peu plus l'accès. Le lien avec le fleuve est donc à recréer. Il pourrait l'être dans le cadre d'un futur projet d'aménagement et de développement durable à mettre en œuvre en concertation avec les citoyens. Une étude portant sur le contrôle et le développement des activités économiques en bordure de Loire a été lancée. La réalisation d'une dorsale verte du nord au sud de la commune doit conforter l'accès au fleuve. Il est également envisagé des aménagements paysagers et énergétiques sur l'ancien site de la décharge de Tougas, qui pourrait devenir un site panoramique avec vue sur le fleuve, projet à insérer soit dans la démarche de la métropole nantaise de "l'étoile verte", soit dans le cadre d'un futur parc régional. Saint-Herblain doit également prendre en compte les problèmes de franchissement et d'embouteillages avec le pont de Cheviré. La municipalité se dit "réservée" sur un projet de construction d'un nouveau pont à la hauteur du CD 75.

31 janvier 2019 : Le Pellerin

> **Accueil par Patrick Gavouyère, maire, et François Brillaud de Laujardière, adjoint à l'urbanisme.** La Loire est au cœur de la commune. Elle s'étire, dans sa traversée, sur environ 17 kilomètres. Elle est partie intégrante de l'histoire de la commune, offre de nombreux sites naturels. La piste cyclable "La Loire à vélo" traverse la commune. Le fleuve "pénètre" la commune via le canal de la Martinière, redécouvert lors de la biennale d'art contemporain Estuaire. Elle est également au centre de nombre de projets de la commune : aménagement de promenades, constructions de pontons, installations de signalétiques, ces dernières étant malheureusement souvent ignorées des instances métropolitaines. Les riverains sont également très sensibles aux enjeux d'inondations. Certaines délimitations de zones d'inondation sont aujourd'hui contestées devant le Conseil d'État. Autre sujet de discussions et

d'interrogations : les encombrements du bac lors des périodes de saturations du pont de Cheviré. Un pont serait-il la solution ? Il est également pointé le mauvais état des digues submersibles avec le recul des traits de rives consécutif au batillage, phénomène des vagues produites par le sillage des bateaux et déferlant sur les berges.

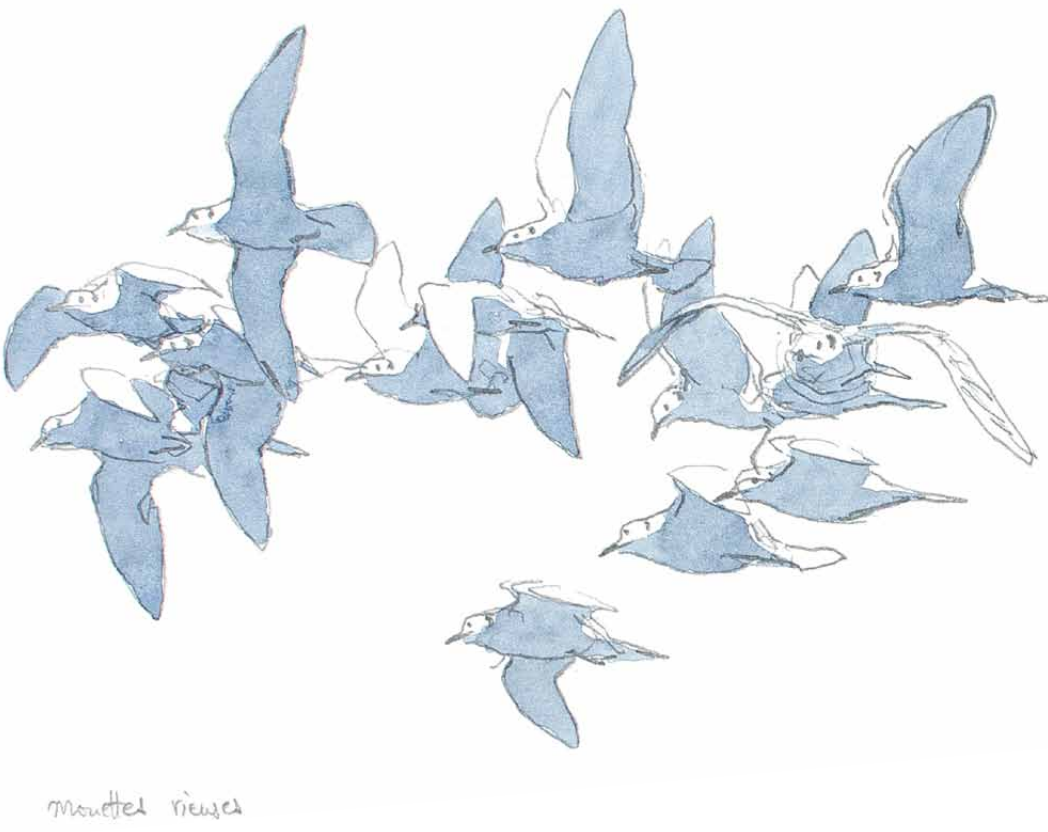
21 février 2019 : Saint-Sébastien-sur-Loire

> **Accueil par Laurent Turquois, maire.** Il réaffirme l'importance et l'intérêt portés par sa commune à l'instance de suivi du Grand Débat. L'ensemble des thèmes qui l'animent concerne la commune. Saint-Sébastien-sur-Loire est la plus petite commune de l'agglomération en superficie. Son territoire est délimité par la Loire et le périphérique. Elle est, par contre, la quatrième ville par le nombre de ses habitants. La Loire est depuis toujours au centre de ses préoccupations. Le fleuve est une "barrière", mais est aussi une chance. Elle offre un cadre naturel et paysager, avec notamment les îles qui sont autant d'espaces libres. Elle a permis à la commune de se constituer des points forts : le golf, l'île Clémentine, la plage de Saint-Sébastien, aujourd'hui aménagée d'une guinguette. Ses berges sont également le point de départ de sorties en bateau. La commune a également réalisé la restauration du Boireau, un petit bras du fleuve, longeant l'île Pinette. Le maire regrette toutefois le manque de financement pour aménager le ponton de la plage. Il faut sans doute rechercher des usages et des usagers complémentaires. Saint-Sébastien-sur-Loire est extrêmement soucieuse de l'environnement. Elle a développé la démarche "zéro produits phytosanitaires", a mis en place des éco-pâturages, a privilégié, dans l'aménagement des bords de Loire, les circulations piétonnes aux déplacements automobiles. Elle développe également une offre de loisirs pendant les périodes estivales, animations préférées aux grandes manifestations événementielles des années passées.

Elle affirme sa volonté de développer les transports collectifs plutôt que de réaliser de nouveaux franchissements de la Loire. Elle prône le développement des stationnements amont, défend la possibilité pour les transports collectifs d'utiliser le périphérique.

14 mars 2019 : Bouguenais

> **Accueil par Dominique Duclos, adjoint aux maire.** Bouguenais est un village historique et emblématique des bords de Loire. La commune y a notamment accès par Port Lavigne, ancien port de pêcheurs, ancienne cale de chargement des navires marchands, et village encore habité aujourd'hui. Port Lavigne est aussi un lieu où coexistent œuvres d'art contemporain et entreprises. L'accès au port par le fleuve est aujourd'hui de plus en plus difficile en raison des endiguements réalisés autrefois. Le port est un des plus importants propriétaires des rives de Loire. Il a été dans le passé une source de contentieux. Bouguenais abrite également des prairies alluviales et des îles atterries essentielles à l'agriculture d'élevage. La commune est également composée de vallées. Roche Ballue, une ancienne carrière, est aménagée en pôle de loisirs et est le siège de l'observatoire ornithologique et de sensibilisation à l'environnement. Bouguenais est une ville qui évolue dans son rapport à l'environnement, avec des projets de valorisation des cheminements jusqu'à Indret. Elle porte notamment un projet de restauration d'une zone humide et de son fonctionnement hydraulique, secteur autrefois aménagé pour permettre des balades en barque. Des étudiants de l'école nationale d'architecture de Nantes présentent, dans le cadre d'un atelier, la vallée de la Loire à Bouguenais, rappelant qu'elle est un patrimoine à révéler sans perturber ni ses habitants humains ni la faune qui la peuplent.



© Denis Clavreul

TABLEAUX D'ANALYSE DES ACTIONS



THÈME 01 - LA LOIRE, SOURCE DE PLAISIR

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement	Dialogue citoyen & partenariat
1	Accès à la Loire	2016-2020			
1.1	Inventaire des équipements pour les pratiques nautiques de loisirs : ports, cales, pontons...	2016-2017	2018		CEREMA association du Collectif des associations nautiques, VNF, GPM.
1.2	Programmation Pluriannuelle d'amélioration des équipements de mise à l'eau en lien avec l'inventaire et réalisation	2017-2020	2018		COFIL - À partir de l'inventaire, élaboration d'une stratégie articulée entre renforcement des sites pratiqués et prises en compte dans les projets d'ensemble.
1.3	Plan de communication des activités nautiques de loisirs	2017-2020	2019		COFIL - Proposition associant les affluents et les communes. Report 2020.
1.4	Etude solution de désenvasement pérenne du port de Trentemoult	2017-2020	2020		Mise l'étude en 2019.
4	Animation des berges : guinguettes et circuits touristiques	2016-2017			
4.1	Projet Berges nord IDN - Guinguette et pêcheirie	2016-2017	2018		2014 démarche de co-construction. 1 ^{er} livraison en 2017. Inauguration 2018. Appel à projet pour exploitation de la guinguette en cours.
4.2	Guinguette VAN	2016	2016		Mauves 2016, Sainte-Luce-sur-Loire 2017, Thouaré 2019.
4.3	Hébergements insolites VAN	2017-2020			
4.4	Étude camping insolite Rezé	2017-2020			
4.5	Nouveaux circuits touristiques (Basse-Goulaine et Indret...)	2017-2020	2020		Mise en œuvre en 2018 sur Basse-Goulaine Saint-Sébastien-sur-Loire.
5	Piscine bords de Loire	2017-2020			
5.1	Étudier la faisabilité d'une piscine en bords de Loire	2017-2020			Cahier des charges 2017. Étude en cours en 2018.
6	Soutenir le fonctionnement d'équipements touristiques communaux proches des bords de Loire	2016			
6.1	La Roche Ballue, Bouguenais	2016	2016		
6.2	Le château du Pé, Saint-Jean-de-Boiseau	2016	2016		
6.3	La Gerbetière-la maison Audubon, Couëron	2016	2016		
6.4	La chapelle forerie, Indre	2016	2016		
	Îles Forget et Pinette, Saint-Sébastien-sur-Loire	2017	2016		
6.5	L'île Clémentine, Sainte-Luce-sur-Loire	2016	2016		
6.6	La Martinière, Le Pellerin	2016	2016		
7	Créer une application numérique "Connaissance de la Loire"	2017-2020			Abandon de cette action. Florescence des applis
8	Organiser une fête nautique triennale sur la Loire	2016-2019			
8.1	Débord de Loire n° 1	2016-2019	2016		1 ^{er} semestre 2016. Ensemble des acteurs sur la Loire.
8.2	Débord de Loire n° 2	2016-2019	2019		Lancement édition 2019 au salon nautique + association des acteurs le 28/11 + du 23 au 26 mai plus de 200 bateaux, plus de 200 000 personnes.



Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
2	1	0	0	3	Aucun résultat... un inventaire mais pas de résultats concrets – cela frémît mais cela n'avance pas. Bémol positif, opportunité saisie à Couëron.
2	0	0	0	2	4 sites priorités et identifiés. Mais des programmations qui glissent dans le temps.
0	0	0	0	0	
2	2	0	0	4	Voir article OF sur Rochefort.
3	3	3	2	11	Fréquentation montre que la guinguette belvédère touche le public.
3	3	3	3	12	Idem avec une dimension esthétique réussie. Amélioration apportée à Sainte-Luce-sur-Loire.
				0	Rien de nouveau... Le site a été occupé... libéré, remis en état...
3	2	0	0	5	Suite au vœu Conférence Permanente Loire, une décision a été prise... à suivre.
2	2	1	0	5	Décision sur 4 côtés Marcel-Saupin et étude en cours sur autres sites et établissements.
2	2	2	2	8	
					La Conférence Permanente Loire note des tensions sur la gestion du site.
0	0	0	0	0	Abandon de cet engagement.
3	3	3	3	12	
3	3	3	3	12	Expression forte de la Conférence Permanente Loire sur la tenue d'une troisième édition. 3 ans bon pas pour rester dans l'exceptionnel. Attention à la saturation et au mauvais état des infrastructures... un plan de rattrapage ?
25	21	15	13	74	



THÈME 02 - LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement	Dialogue citoyen & partenariat
2	Loire à vélo	2017-2020			
2.1	Tronçon Pirmil au pont des trois continents	2017-2020	2020		
	Port à Bois entre Trentemoult et Bouguenais bourg	2017-2020	2019		
	Accès au bac d'Indre par la RD 368 à Saint-Jean-de-Boiseau	2017-2020	2017		Concertation riverains et DCNS en cours.
	Rue des usines Bas-Chantenay	2017-2020	2018		Livraison en 2018.
2.2	Jalonnement Saint-Sébastien-sur-Loire - Rezé	2020			Livraison en 2018.
2.3	Application en partenariat avec France Vélo Tourisme	2016-2017	2017		2016 Réalisation par France Vélo Tourisme avec le VAN et NM.
3	Cheminements piétons - accès à la Loire	2017-2020			
3.1	Schéma directeur Loire à pied	2016-2017	2018 (3 ^e phase)		Atelier Citoyen mars à décembre 2017. Avis citoyen. Interruption puis relance du projet.
3.2	Programmation jalonnements et signalétiques Loire à pied	2017-2020	2020		En attente/avancement du schéma directeur.
3.3	Eau et Paysage sensible : de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais	2016-2020	2020		Réunion publique et découverte à pieds en 2017. Poursuite des initiatives vers les citoyens en 2018 ?
3.4	Mise à l'étude des aménagements de bords de Loire à Basse-Goulaine	2019-2020	2020		Mise à l'étude préliminaire par le pôle de prcximité en lien avec vœux Conférence Permanente Loire.

2 Engagements en cours / 2

10 Actions en cours / 10

4 Actions réalisées :
- Accès bac Indre
- Convention France Vélo Tourisme
- rue des Usines
- jalonnement Loire à vélo sud.

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
18	18	15	4	55	
3	3	1	0	7	
3	3	2	0	8	
3	3	3	x	9	
3	3	3	2	11	Sur le résultat, un bémol sur les traversées. Retour des usagers ?
3	3	3	2	11	À vérifier et taille des panneaux...
3	3	3	x	9	À vérifier.
12	11	5	3	7	
3	3	2	3	4	Retard entre lancement et approbation d'un schéma en juin 2019 qui va jusqu'en 2030.
3	3	1	0	1	Même remarque.
3	2	1	0	1	Aléas dans les études requestionnant le programme.
3	3	1	0	1	Suite au vœu Conférence Permanente Loire.
60	58	40	14		



© Denis Clavreul



THÈME 03 - LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement				Dialogue citoyen
9	PLUm Équilibre Écologie- Économie	2017-2020						
9.1	PLUm Équilibre Économie-Écologie - TVB	2016-2017	2018					Mise à enquête publique en octobre 2018 du PLUm. Approbation prévisionnelle en avril 2019.
9.2	PLUm Équilibre Économie-Écologie - Maintien des activités économiques							
9.3	PLUm Équilibre Économie-Écologie - Réduction de la consommation de terrains naturels et agricoles							
9.4	PLUm Équilibre Économie-Écologie - Prise en compte du risque inondation							
9.5	SCOT Équilibre Écologie-Économie - TVB	2016-2017	2016					Réunions d'information au premier semestre 2016 et enquête publique à l'automne 2016. Approbation 19 décembre.
9.6	SCOT Équilibre Écologie-Économie - Maintien des activités économiques							
9.7	SCOT Équilibre Écologie-Économie - Réduction de la consommation de terrains naturels et agricoles							
9.8	SCOT Équilibre Écologie-Économie - Prise en compte du risque inondation							
13	Projet alimentaire local	2017-2020						
13.1	Étude valorisation des produits et coproduits agricoles	2016-2017						Cf. 13.2
13.2	Réalisation du Projet Alimentaire Territorial	2017-2020	2017					Nantes Street Forum en juin. Mars 2018, approbation des objectifs stratégiques. Octobre 2018, approbation feuille de route.
14	Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire	2016-2020						
14.1	Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire	2016						Mise en œuvre prévue pour juin 2019 ? Report de 6 mois fin 2019... Découverte de difficultés juridiques. Leur règlement retarde à nouveau mise en œuvre.
15	Qualité de l'eau de la Loire	2017-2020						
15.1	Action zéro phyto	2016-2017						
15.2	Diffusion d'informations sur la qualité des cours d'eau dans les factures d'eau	2016-2017						Réflexion sur moyen autre

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | --- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
3	3	3	1	10	Il faut distinguer PLUM et SCOT. Ce qui nous intéresse, c'est la trame verte et bleu. L'engagement est acquis, maintenant il faut faire vivre ces documents et avoir une information sur l'état actuel de réalisation. On peut regretter pour le PLUm, la diffusion pour le grand public un aspect trop général, indiquant les grands principes mais pas de cartographie de fuseau de cette trame verte et bleu sur le territoire (MM).
3	3	3	1	10	
3	3	3	1	10	
3	3	3	1	10	
3	3	3	1	10	Pour le SCOT, un très bon document à faire connaître, cartographique, le volume 3 du documentation d'orientation et d'objectif (DOO) carte 9 pour NMSCOT et PLUM, vérifier les cohérences (MM).
3	3	3	1	10	
3	3	3	1	10	
3	3	3	1	10	
				0	Nantes food forum en septembre plus difficile du fait calendrier de mise en œuvre, les décisions ne seront connues qu'a l'automne 2019. Pour l'instant cela manque de profondeur et d'ambition (MM source réseau Ecopole). Cet engagement doit porter sur une longue durée pluriannuelle. Elle a prévu d'embrasser tout le circuit depuis la production jusqu'à la consommation d'où une grande complexité d'approche. Celle-ci bien amorcée en 2018 et 2019 a déjà vu la mise en place de certaines actions par exemple lors de la création de quartiers nouveaux d'habitations (JB).
3	3	1	0	7	
3	3	2		8	Cette cellule est présentée sur le site de Nantes Métropole, une mise à jour pour cette rubrique date de mars 2013. Y a-t-il eu des améliorations et des contacts avec les autres EPCI de l'estuaire se renseigner précisément sur la mise en œuvre et sur l'effectivité du résultat. Sur le site de la CC Estuaire et Sillon, il y a une rubrique "eau et milieux aquatiques" qui se réfère au SAGE.
					Une attention particulière de la Conférence Permanente Loire suite audition Christian Couturier (cf. le réseau SYVEL). D'autre part, le réseau SYVEL (Système de veille dans l'Estuaire de la Loire) du GIP, mesure en temps réel sur 6 stations à 1 mètre de profondeur les paramètres : température, oxygène dissous, salinité et turbidité. (MM) Pour l'ensemble de cet objectif l'indice de résultats et de 5/21. Quant au 15-deux au 15-quatre : il est nul-zéro-néant ce qui autorise à se poser quelques questions (JB).
3	2	2	1	8	Sur le site de la Ville de Nantes/Jardin/environnement/pesticides, nous trouvons des informations sur la gestion différenciée et l'application du zéro phyto, concrétisé par le suivi de l'évolution de la biodiversité sur 13 sites pilotes. Stand by. Des obligations ont été faites aux collectivités. Mais quid des autres utilisateurs comme les agriculteurs ? Interroger le SEVE sur les jardins familiaux. Info/sensibilisation/résultats ? Les leviers ? La DDTM (MM). On considère que c'est acquis sur NM, encore quelques espaces à conquérir. Nombreuses entreprises sont encore à la traîne, gros travail à faire auprès d'eux, sans parler des agriculteurs sur le bassin versant de l'Erdre (Source réseau Ecopole). Il faudra prévoir pour une réponse grand public autre chose que le recours à Internet (JB).
0	0	0	0	0	Que manque-t-il par rapport au document d'accompagnement de la facture l'évaluation de la politique menée. Les contrats d'agglomération mettent en jeu des sommes importantes. Il est nécessaire d'évaluer le résultat des actions menées et de mettre en perspective, en terme de qualité des eaux, des ruisseaux notamment, l'impact de ces actions au regard de celles menées par d'autres acteurs (milieu agricole, établissements industriels...). (MM) Il y a matière à progresser, info insuffisante, un programme d'éducation à l'environnement est en œuvre, 90 classes, 2 200 élèves de l'agglomération, mais pas suffisant par rapport à l'enjeu (source réseau Ecopole) Nul, certaines collectivités pratiquent déjà ce moyen d'information. Le déficit local en la matière pose question. Il faut simplement choisir quelques valeurs significatives et en faire le suivi ; énoncé des actions d'amélioration ; couplé avec les CCSPL (voir ci-dessous) (JB).



THÈME 03 - LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement				Dialogue citoyen
15.3	Élaboration d'un guide d'information et d'entretien à l'usage des riverains des cours d'eau	2016-2017	2016					Guide DDTM.
15.4	Mise à l'agenda de la CCSPL de temps dédié à la qualité de l'eau et à la qualité des cours d'eau	2016-2017	2017					Non réalisé en 2017. 2018 ?
15.5	Réalisation des bassins de stockage et de restitution	2016-2017	Oct. 2016					Livraison en juillet 2017.
15.6	Restauration de la Chézine	2016-2017	2017					Démarrage des travaux en 2017.
15.7	Restauration des marais de l'Erdre	2016-2017	2016					Livraison en octobre 2017.
16	SAGE de l'estuaire de la Loire	2017-2020						
16.1	Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du Sage de l'Estuaire de la Loire	2016-2017	2017					Commission Locale de l'eau – révision en cours du Sage Estuaire de la Loire. Christian Couturier a expliqué cette prise en compte lors de l'audition Conférence Permanente Loire de juin 2018.
17	Mettre à l'étude un programme Loire aval	2020						
17.1	Mettre à l'étude un programme Loire aval	2020						La mise à l'étude est inscrite au plan stratégique 2017-2020 du GIP Loire Estuaire. Recrutement par le GIP d'un chargé d'étude.
18	Concevoir un programme de découverte, d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire	2016-2017						
18.1	Concevoir un programme de découverte, d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire avec les acteurs	2016-2017	2017					État des lieux co-construit avec Conférence Permanente Loire.

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
			0	0	À examiner le guide DDTM (cf. le site de la pref 44 téléchargeable) et son suivi (cf. le document édité par Ecopole et NM sur la chézine (MM). Prévoir une formation à destination des agents communaux (source réseau Ecopole). Il faudra prévoir pour une réponse grand public autre chose qu'un renvoi au guide DDTM. Il faudrait susciter la création d'associations de riverains aidées par les services de Nantes Métropole (JB).
0	0	0	0	0	À expliquer pourquoi abandon. Définir la CCSPL (Commission de consultation des services public locaux) (MM). Cette commission est aussi une commission de valorisation des résultats et des priorités, ex. l'indicateur de fuites d'eau. Un travail sur la valorisation des métiers de l'eau pourrait être engagé (source réseau Ecopole). Demander une consultation. Qui fait la démarche ? L'objet des CCSPL est de diffuser une information sur le fonctionnement, les observations et suggestions des services. En l'occurrence sur la gestion de l'eau, ressource ou robinet. Si cet objet est parfaitement réalisé concernant l'eau potable, il n'y a rien concernant la ressource en eau. Pourquoi malgré nos insistances ? Se reporter thème 15-2 concernant nos suggestions (JB).
3	3	3		9	Maquis de Saffré. A-t-il comme fonction principale de récolter les eaux d'orage et protéger le bief de Saint-Félix qui est une réserve d'eau brute, une usine d'eau potable en cas de pollution de la Loire. Où en est le second bassin ? Demander (MM).
3	3	2	2	10	cf. le dépliant Ecopole pour l'entretien vis-à-vis des riverains sur la Chézine, ce document a vocation à être déployé sur d'autres cours d'eau (source réseau Ecopole).
3	3	2	2	10	Ces milieux sont sites Natura 2000, l'opérateur est l'EDENN, cf. le DOCOB de 2012, et dans le cadre du SAGE EL un CRBV Mazerolle et tourbière de Ligné, qualité des milieux et de l'eau. Dans le CT BV Erdre, NM joue parfaitement son rôle pour les actions dont elle est MO. (MM) Mise en place d'indicateurs biologiques faune flore, suivis naturalistes avant et après travaux, dans CTMA marais (source Bretagne Vivante).
					La CLE va être investie d'un réel pouvoir de censeur sur la gestion de l'eau. Il lui restera la volonté politique pour utiliser ce pouvoir et demander des comptes tant à ceux qui en étaient et resteront chargés ainsi qu'aux pollueurs patentés. Il faut s'attendre à des interventions tout azimut des lobbys habituels (JB).
				0	Cette action est couverte par le SAGE dans l'état des lieux du SAGE 2009. Il constate qu'il y a des éléments sur cette masse d'eau de transition, mais pas de dispositions ni d'objectifs, le diagnostic rend compte de la situation globale (cf. document dédié Engagements et SAGE par MM). Cette action est une « nouvelle thématique » du SAGE en écriture, pour répondre au SDAGE, au même titre que le littoral (cf. document dédié). Une réunion de la CLE est programmée en octobre prochain pour écriture suite à la stratégie définie au premier semestre 2019 (MM).
					Il paraît indispensable, à la lumière de la période climatique que nous venons de traverser, que Nantes Métropole ait une parfaite connaissance des flux de pollutions entrants et sortants de son périmètre géographique, dans la suite et au-delà d'un simple programme de Loire aval. Nous avons désespérément essayé de faire valoir ce principe mais senti une ferme opposition. Cette idée semble récemment avoir été reprise au niveau national et pourrait être prochainement imposée (JB).
0	0	0	0	0	Le renouvellement du GIP et son plan stratégique 2017-2021. Installation d'une gouvernance où le "politique" prend la main sur l'approche technique, le Plan Loire semble oublié, les données scientifiques et les expertises existent. La prise de conscience paraît régresser, le modèle 3D de la dynamique hydro-sédimentaire incluant le changement climatique fonctionne. Donc qu'est ce qu'on attend ? Le GIP est clairement prestataire pour atteindre les objectifs... tout dépend des "politiques" du bureau politique en place. Où est la structure référente ? (MM)
2	0	0	0	2	L'état des lieux a été fait mais pas de projet derrière. Sans doute des manques par exemple sur les sports nautiques. Pas d'approche transversale. Le réseau Ecopole a fait des propositions, mais pas de réponse à ce jour. Un manque d'ambition/aux enjeux (source le réseau Ecopole).



THÈME 03 - LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement			Dialogue citoyen
18.2	RIFM – soutien à l’initiative pédagogique Loire vivante	2018					Jury dans la carrière Misery dans le cadre de l’évènement Complètement Nantes.
18.3	Estuarium – soutien à l’initiative pédagogique 2019-2021	2019-2021					COPIL Proposition de soutien financier.
18.4	Centre culturel et maritime de Nantes – Journée Conférence Permanente Loire Initiatives Loire	2019					COPIL Proposition 6 lieux, tous publics, double médiation.
19	Engager des programmes de co-construction	2017-2020					
19.1	Programme de co-production - Étudier/Expérimenter Mangeloire	2016	2020				Juin 2017 - Ecos, Nantes Ville comestible, Permaculture 44. Badauds associés, Faltazzi
19.2	Programme de co-production - Étudier/Expérimenter Jardins flottants	2016					Rencontre des porteurs de projet en été. Suites à donner demandées par DGS... budget disponible en 2017 et 2018 suite à donner. SANS SUITE DIRECTE autre que projet ECOS dans PAT.
19.3	Badauds Associés : contribution “Gens d’eau”	2016					
19.4	Programme de co-production - Programme Green Island 2 Quai Wilson	2016-2020	2016-2016				Avancement non identifié.
19.5	Programme de co-production - Appel à projet	2017-2020					Lien avec appel à projet Service de déplacement.
19.6	Les inventaires participatifs biodiversité	2016-2017	2017				1 ^{er} inventaire participatif à Sainte-Luce-sur-Loire en septembre 2017 et citoyens.
19.7	Plans de gestion : Petite Amazonie et Île de la Motte	2016-2017	2016-2016				Groupe de travail avec des habitants, visite de fin 2016. Mise à l’agenda en 2019 d’une passerelle.



© Denis Clavreul

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
				0	RIFM (Rivière d’image et fleuve de mots) organisé par SOS Loire Vivante. En 2018 à Nantes a eu lieu le jury pour le palmarès national. Pour 2019 une seule école de Nantes (MM)...
3	2	0	0	5	Suite !!!!?
3	3	2		8	Faiblesse en terme de communication... Peu de retours. Faible fréquentation à Basse-Goulaine... idem à Basse-Indre. Réfléchir à la suite. Ou aux alternatives ! Réf. Thouaré-sur-Loire, paillote des sables d’or... guinguette. À moduler en rapprochant les résultats des intentions (MM).
				0	
0	0	0	0	0	Badaud associés ? Association dissoute (source réseau Ecopole).
0	0	0	0	0	Pas de suites concrètes. On s’est cherché sans se trouver... des suites indirectes ex Ecos/PAT i Ecopole pense la même chose.
0	0	0	0	0	L’association Badauds associés dissoute en 2018, a été l’acteur en 2017 de l’animation “qui l’eut crues”, qui s’est déroulée au sein du quartier Chaussée de la Madeleine pour sensibilisation aux risques d’inondation. Cette animation mériterait d’être reprise (source réseau Ecopole).
					Projet abandonné décalé dans le temps et l’espace. Donc RAS.
0	0	0	0	0	Pas d’appel à projet dans le volet patrimoine. Les 2 appels à projet sont dans le champs des déplacements ? Idem Ecopole.
2	2	2	2	8	Les associations naturalistes, Bretagne Vivante, LPO, GRETIA, Jardin des plantes, Muséum et ONIRIS sont associées dans le cadre de l’Atlas de biodiversité de NM.
3	2	2	1	8	Inventaires réalisés par la LPO et Bretagne Vivante faune flore, plan de gestion. À suivre (MM).
55	50	42	16	163	

8 Engagements en cours / 8

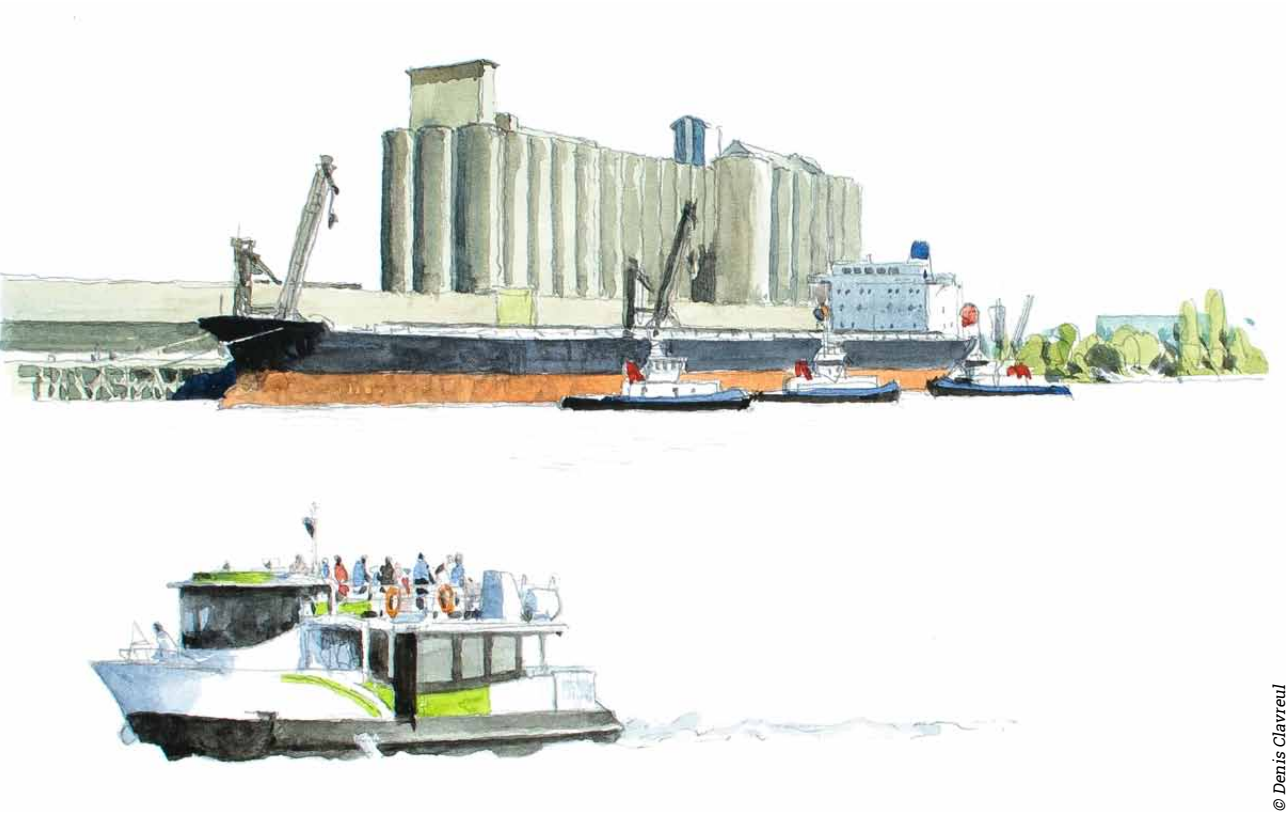
27 Actions en cours / 31

8 Actions réalisées : SCOT, BSR, Restauration marais de l'Erdre



THÈME 04 - LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement			Dialogue citoyen
10	Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole	2016-2017					
10.1	Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole	2016-2017	2018				Projet des plates-forme Suez sur le site GPM de Cheviré.
11	Mettre en place une offre de transport (barging) à l'échelle de l'estuaire	2017-2020					
11.1	Mettre en place une offre de transport (barging) à l'échelle de l'estuaire	2017-2020	2018				Partenariat institutionnel GPM-Carene-Region-NM mise en service le 16 janvier.
12	Études filières innovantes	2017-2020					
12.1	Étude potentiel hydrolien	2016-2017	2018				Partenariat Nantes Métropole Carene GIP GPM + auditions d'experts et d'acteurs à l'automne.
12.2	Étude filières nautiques (échelle Nantes/St-Nazaire et échelle Nantes Métropole)	2016-2017	2017				Partenariat avec la CARENE et élargi à CAP Atlantique. Partage de l'état initial lors du colloque mer et numérique. Présentation dans le cadre du club entreprises Bas-Chantenay.
12.3	Étude récupération énergies thermiques industrielles	2016-2017	2017				Partenariat NM CCI DREAL ADEME – sans nouvelle !



© Denis Clavreul

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
				0	
3	0	0	0	3	Feuille de route économie circulaire, clause variante CHU, plates-formes de recyclage sur Cheviré (Charrier Séché), déconstruction parking Renault. Conférence Permanente Loire apprécie l'engagement sur le CHU, en attente des décisions sur les appels d'offre.
				0	
3	3	3	2	11	Diffuser les résultats (journal du GPM). L'essentiel reste les colis AIRBUS. Pas de nouveaux clients sur la première année. Des questions sur la manutention portuaire. Restent 4 ans pour asseoir le service. VIGILANCE/ Fragilité.
				0	
2	2	0	0	4	Attention attirée sur d'autres formes : électrique et hydrothermique.
3	2	2	0	7	Besoins d'information. Rediffuser support audition.
1	0	0	0	1	À croiser sur les suites du grand débat TE. Ce serait bien de regarder avec attention. Peut-être un enjeu à réévaluer par rapport au Schéma directeur énergétique. + sensibilité des fleuves par rapport au refroidissement des centrales nucléaires.
12	7	5	2	26	

3 Engagements en cours
/ 3

5 Actions engagées
/ 5

2 Actions réalisées :
Flexiloire et Filières nautiques



THÈME 05 - DE NOUVEAUX PAYSAGES EN BORD DE LOIRE

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement			Dialogue citoyen
	Amplifier la prise en compte de la Loire dans les projets urbains - IDN						Elaboration du projet en cours. Dossier de presse présentant les intentions. Audition Conférence Permanente Loire du 21 novembre 2017. Tour de l'île de Nantes avec la maîtrise d'œuvre. Intégration IDN/SDOUF.
	Amplifier la prise en compte de la Loire dans les projets urbains - Pirmil-les Isles						Janvier 2017 – Réunion publique dévoilement des intentions du projet. Novembre-décembre 2017 – Réunions publiques préalables à la ZAC. Projet de navigation avec maîtrise d'œuvre.
	Amplifier la prise en compte de la Loire dans les projets urbains - Bas-Chantenay						Réunion publique et exposition en mars-avril + Concertations par secteurs à partir de l'automne 2017 + préparation étude impact + Avancement Pôle éco-maritime.
	Renforcer la cohérence et la complémentarité des projets urbains au bénéfice du projet d'ensemble et de sa mise en récit						Présentation conjointe des projets urbains au MIPIM, au forum régional de l'aménagement, dans le magazine Nantes Métropole, mise en perspective de la centralité métropolitaine dans l'évènement Complètement Nantes.
26	De Malakoff au Bas-Chantenay : penser le projet urbain des bords de Loire	2016-2017					
26.1	Petite-Hollande - bords de Loire : de Malakoff au Bas-Chantenay, penser le projet urbain des bords de Loire	2016-2017	2019				
27	Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la Petite-Hollande associé à un atelier citoyen	2018-2020	2019				2017 – Dialogue compétitif 4 équipes internationales en lice. Un atelier citoyen accompagne le dialogue et contribue au processus d'analyse. Des échanges avec la Conférence Permanente Loire.
27.1	Petite-Hollande - bords de Loire : un concours international pour un grand espace public de qualité place de la Petite-Hollande associé à un atelier citoyen	2018-2020					
28	Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm	2018-2020					
28.1	Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm - 3 OAP amont centralité aval en lien avec les communes, les acteurs et les habitants	2016-2017	2019				1 atelier citoyen le 22 mars 120 personnes. Des échanges avec les communes. 3 OAP Loire dans le PLUm.
28.2	Le chapitre "rapport de la Loire avec le centre historique" dans le PSMV	2016					PSMV approuvé en avril 2017.
29	Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau	2017-2020					
29.1	Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau	2017-2020					1 ^{re} étape du schéma de développement des occupations et usages du fleuve.
30	Inventaire du patrimoine matériel et immatériel de la Loire						
30.1	Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire" - programmation des inventaires	2016-2020	2020				Partenariat région. Réalisation en cours secteur aval et centralité. 1 ^{re} médiation Débord de Loire.
30.2	Organiser un premier parcours patrimonial Loire	2017-2020	2018				Lancement du parcours des coteaux du Bas-Chantenay élaboré avec l'atelier citoyen.

5 Engagements en cours / 5

11 Actions engagées / 11

2 Actions réalisées :
- 2017 OAP Loire
- PSMV

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
1	1	0	0	2	Approche paysagère et géographique + / Approche trop terrestre.
3	2	0	0	5	Travail très fin sur les accès et la prise en compte du fleuve y compris de l'inondabilité.
3	2	1	2	8	Premières mises en œuvre sont convaincantes.
?	?	?	?	0	Voir retour audition 20 juin.
				0	
?				0	À EVALUER P AUDIC E ROY + membre de la Conférence Permanente Loire ayant participé à l'audition ?
				0	
?				0	
				0	
3	3	2	2	10	Suivre leur application...
3	3	2	2	10	idem
				0	
?				0	Retour à faire de l'audition UFMO Conférence Permanente Loire.
				0	
3	3	2	2	10	Amplifier l'information et la médiation... à ce stade encore embryonnaire.
3	3	3	3	12	Conçu et élaboré avec les habitants...
19	17	10	11	57	



THÈME 06 - UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE

N°	Engagements & actions	Échéancier de l'engagement	Échéance prévisionnelle	Indicateur de l'avancement				Dialogue citoyen
20	Pont Anne-de-Bretagne	> 2020						
20.1	Lancer les études pour élargir/doubler le pont Anne-de-Bretagne	2016-2017	2021					2017 délibération AMO pour programme de consultation.
20.2	Réaliser le doublement du pont Anne-de-Bretagne	2023-2025	2023-2025					
21	Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé - schéma directeur des lignes structurantes							
21.1	Réaliser un schéma directeur des lignes structurantes des TCSP	2016-2017	2017					16 février 2018 – approbation du lancement des études d'avant-projet.
21.2	Desserte du futur CHU	2023-2025	2023-2025					
21.3	4 ^e ligne de TCSP	2023-2025	2023-2025					Tramway sur ligne nord-sud Anne-de-Bretagne.
21.4	Mise en place de busway électriques	2018	2019					Acquisition en cours
21.5	Développement des parcs relais	2020						Lancement de nouveaux parkings publics + 3000 places entre 2014 et 2020.
22	Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine - schéma directeur	2016-2017						
22.1	Schéma directeur des voies-express intercommunales	2016-2017	2018					Schéma stratégique vélo.
23	Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique	2016-2017						
23.1	Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique	2016-2017	2020					Mise en services des feux et poursuite des études de l'État.
24	Navettes fluviales							
24.1	Élaborer un plan pluri-annuel de développement des navettes fluviales	2016-2017	2020					Suite audition Nantes Métropole - TAN -CPL - Avis CPL remis.
24.2	Créer de nouvelles navettes fluviales - liaisons Gare Maritime Ouest - Ile de Nantes et Gare Maritime - Trentemoult aval	2017-2020	2020					Mandat confié à NGE pour réalisation de deux pontons et prise en compte de cette nouvelle ligne par la TAN.
24.3	Études de nouvelles lignes de navettes fluviales Trentemoult-Chantenay et Ile de Nantes-Saint-Sébastien-sur-Loire	2017-2020						
24.4	Développement de liaisons fluviales et de services touristiques	2017-2020						Lancement de l'appel à projet services de déplacement en 2019.
25	Franchissements	> 2020						
25.1	Études intérêt et faisabilité de tunnel	2017-2020						Hypothèse dans l'étude lancée par la Région.
25.2	Études intérêt et faisabilité de transports par câble	2017-2020						
25.3	Diffusion et complément si nécessaire Étude d'attractivité d'un pont à transbordeur	2016						
25.4	Réservation des emprises pour le franchissement du bras de la Madeleine dans les projets urbains	2016-2017						Prise en compte des hypothèses dans les projets urbains, le PLUm et le PDU.

6 Engagements en cours / 6

11 Actions engagées / 17

Indice de satisfaction : ++ = 3 | + = 2 | - = 1 | -- = 0

Prise de conscience	Décision	Mise en œuvre opérationnelle	Résultat	Global	Relevé des commentaires et des observations de la Conférence Permanente Loire
3	2	1	0		
3	3	1	0	7	Où en sommes nous ? Et au-delà ? ADB ne résolvant pas tout, beaucoup de bruit...
3	0	0	0	3	
2	1	1	0	5	
1	1	1	0	3	Maillage centro-centré...
2	0	0	0	2	On ne voit pas clair sur cette ambition. Il y a des confusions.
2	0	0	0	2	Interrogation sur le phasage des deux lignes étudiées.
3	3	2	0	8	Bonne avancée mise en service annoncée fin d'année.
3	3	2	0	8	Bonne avancée. Attention portée sur le lien nouvelles lignes de navettes fluviales et parcs relais.
				0	
3	3	3	3	12	Premières mises en œuvre de travaux.
				0	
3	2	1	1	7	Cheviré, des réalisations. Sur Bellevue, pas – études et autorisations. Place des transports en commun dans cette optimisation.
				0	
3	2	2	3	10	Le schéma va-t-il assez loin ? Un effet boule de neige au-delà du transport...
3	3	1	0	7	Constat : adapter l'offre aux événements exceptionnels ou aux week-end prolongés...
3	1	0	0	4	La ligne de Saint-Sébastien-sur-Loire n'a pas été retenue (raccordement transports en commun et parking).
3	2	0	0	5	NM lance un AAP pour développer ces services.
				0	
1	0	0	0	1	En attente des conclusions et suites de l'étude Région.
0	0	0	0	0	Pas d'étude sur ce sujet.
0	0	0	0	0	Pas de demande.
3	3	3	3	12	Pas d'intention à faire ce franchissement. Mesure de précaution pour le futur.
44	29	18	10		

AU TOTAL FIN 2019

Engagements en cours : 29/30

Actions réalisées : 23

Actions engagées : 77/93

Actions achevées fin 2019 : 50

VŒUX DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE DURANT SON EXERCICE 2018-2019

Au cours de l'exercice 2018-2019, la **Conférence Permanente** a souhaité utiliser son droit d'interpellation auprès de Nantes Métropole afin d'alerter la Présidente et les Vice-présidents sur des sujets qui lui ont paru importants et urgents.

Trois vœux ont été ainsi formulés portant sur :

- > l'aménagement des rives de Basse-Goulaine ;
- > la situation du GIP Loire Estuaire ;
- > les conditions de mises à l'eau pour les pratiques nautiques de loisirs.

L'AMÉNAGEMENT DES RIVES DE BASSE-GOULAIN

Vœu de la Conférence Permanente Loire
suite à la séance plénière à Basse Goulaine et à la visite du site.

Conférence Permanente Loire à Mme la Présidente de Nantes Métropole

Lundi 17 septembre 2018,

Madame la Présidente de Nantes Métropole,

OBJET : Un vœu de la conférence permanente Loire sur le Projet de Basse-Goulaine : Aménagement des bords de Loire

Un projet motivant porté par un collectif de citoyens avec l'appui de la municipalité. Une réflexion déjà exposée dans un cahier d'acteurs lors du Grand Débat «Nantes, La Loire et nous» et qui depuis s'est affinée. Audition du collectif goulainais lors du Conférence permanente Loire le 26 juin 2018

Nature du projet:

- Assurer une continuité du chemin (vélo ou pédestre) existant mais interrompu le long de la Loire entre Saint- Sébastien et Basse-Goulaine: quelques reprises ou équipements légers et surtout beaucoup d'entretiens. Création de fenêtres dans la végétation qui masque toutes vues sur le bras du Boisson et le fleuve)
- Amélioration des cheminements vers la Loire à partir des routes de desserte
- Réhabilitation et entretien du port et de la cale
- Propositions d'équipements et d'animations: site Belvédère sur la Loire, pêcheries modèles, ponton, petite halle pédagogique d'accueil

Ce projet recueille un accueil très positif de la part de la CPL : Pourquoi ?

- Il recouvre les objectifs et le sens donné à plusieurs engagements de Nantes Métropole sur le débat : la Loire a pied et continuités piétonnes, accès aux rives, connaissance, projets eaux et paysages, préservation de l'environnement, et de l'activité agricole.
- Projet modeste, pas de gros investissements sauf belvédère et pêcheries mais possibilités d'associer des partenaires telles que l'école d'architecture et l'école du bois.

Les élus de la commune de Basse-Goulaine sollicitent l'aide des services métropolitains pour faire avancer ce projet. Le pôle a été saisi.

La CPL a souligné la cohérence du projet avec les engagements Loire et souhaiterait que soit mis à l'agenda les conditions de sa mise en œuvre.

C'est l'objet de ce bref résumé et de cette demande sous forme de vœu.

Nous espérons que ce vœu retiendra toute votre attention et nous vous en remercions.

Je vous prie de recevoir au nom de la CPL, mes respectueuses salutations.

Martine Staebler
Coprésidente CPL

Martine Staebler

Réponse de Nantes Métropole



www.nantesmetropole.fr

Direction Générale Déléguée à
La Cohérence Territoriale
Mission Loire

Affaire suivie par Remy DAVID
Tél. 02 40 99 52 20

Mesdames et Messieurs les Membres
de la Conférence Permanente Loire

Nos réf. : NM-2018-10-1295

Objet : Commune de Basse Goulaine
Aménagement des bords de Loire

Nantes, le 18 DEC. 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi évaluatif et de l'enrichissement des mises en œuvre des engagements objet du mandat de la Conférence Permanente Loire, vous avez adressé un vœu à Nantes Métropole concernant l'aménagement des bords de Loire de la commune de Basse Goulaine.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier à nouveau de la qualité et de l'implication critique et bienveillante des membres de la CPL. Elles constituent un point d'appui et un retour des acteurs et des citoyens tout à fait transversal et fort utile à l'ambition que Nantes Métropole et les communes développent.

A l'issue de l'audition d'un collectif goulainais, auteur en 2015 d'un cahier d'acteur, des échanges que vous avez eus avec les services et de la séance plénière de la conférence permanente Loire le 26 juin 2018, vous nous avez adressé le vœu que soit mis à l'agenda public l'étude des conditions de mise en œuvre d'aménagements de bord de Loire à Basse Goulaine.

La commune de Basse Goulaine représentée par son maire et Nantes Métropole ont convenu de répondre favorablement à votre souhait. Le pôle de proximité de Nantes Métropole a été désigné comme pilote des aménagements. Vous le savez, toute action d'aménagement des bords de Loire nécessite une approche préalable patiente visant à bien clarifier les attentes, les besoins et les conciliations entre les usages, la dimension environnementale et les paysages, les équilibres à rechercher dans un esprit de sobriété, d'agilité, de consensus avec les acteurs et de sérieux - ces valeurs dont le débat citoyen s'est fait l'écho et que la conférence permanente fait d'ailleurs fructifier.

La désignation d'une conduite de projet au sein du pôle de proximité de Nantes Métropole permettra d'établir rapidement, en lien étroit avec la commune et dans le respect de nos compétences respectives, un processus d'études préliminaires associant l'ensemble des parties prenantes et indispensables aux décisions d'investissement petites et grandes que nécessitera l'aménagement progressif de ce secteur qui a vocation à s'inscrire dans l'offre d'accès à la Loire que va constituer le Schéma Directeur Loire à pieds.

Espérant que notre réponse conjointe réponde à l'attente que vous aviez en formulant ce vœu.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fabrice Roussel
Fabrice Roussel
1^{er} Vice-président

Alain Vey
Alain Vey
Maire de Basse Goulaine

LA SITUATION DU GIP LOIRE ESTUAIRE

Vœu d’alerte à la présidence de Nantes Métropole
Inquiétude sur la situation et le devenir du GIP Loire Estuaire.

30 Engagements Loire
Conférence Permanente Loire

Nantes le 3 juin 2019

Objet : Vœu d’alerte à la présidence de Nantes Métropole - Inquiétude sur la situation et le devenir du GIP Loire Estuaire.

Madame la Présidente

Dans le cadre du mandat que vous nous avez confié, nous souhaitons collectivement vous faire part de nos vives inquiétudes quant au devenir du Groupement d’intérêt Public Loire Estuaire.

Au cours du suivi évaluatif de la mise en œuvre des engagements, nous avons pu mesurer - au fil des auditions organisées notamment avec la Direction du Cycle de l'Eau et avec Monsieur Couturier - l’importance des travaux de cette structure mise en place il y a vingt ans.

Elle associe Etat, collectivités, acteurs institutionnels et industriels et produit, capitalise et consolide depuis un ensemble de données scientifiques sur le fleuve. Ce qui en fait son originalité et contribue à la qualité de ses observations.

Nous avons compris au cours de ces deux années que la pérennité de cet outil de capitalisation de connaissances, d’expertise et de diffusion scientifiques, techniques et publics pouvait être mise en cause à court terme :

L’Etat a réduit sa contribution, l’Agence de l’Eau Loire Bretagne au vu de la réduction de ses moyens a conditionné une partie de son soutien à l’inscription des financements dans des programmes d’actions particuliers. Outre ses difficultés, il semble que la structure soit fragilisée par le turn-over de ses directeurs et le départ de certains collaborateurs.

Cette situation nous inquiète alors même que nous assistons à la montée des actions à l’échelle de l’estuaire et des engagements métropolitains. Ils reposent sur le socle de connaissances et sur la culture du fleuve développés depuis vingt ans. Ils mobilisent aussi une prise en compte très forte des milieux naturels et des dimensions hydrographiques. Ils nécessitent une diffusion large et rigoureuse des connaissances.

C’est la raison pour laquelle nous souhaitons vous alerter sur la situation du GIP Loire Estuaire et solliciter votre analyse sur les perspectives et votre soutien quant au devenir de cet établissement.

Vous remerciant de votre attention, demeurant à votre disposition, nous vous prions d’agréer Madame l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Conférence Permanente
Loire, les co-présidents
Martine Staebler et Bernard Richeux

PJ – Contribution individuelle d’un membre de la CPL

Contribution individuelle d’un membre de la Conférence Permanente Loire
annexée au courrier d’alerte à la demande de la Conférence Permanente Loire du 4 juin..

Contribution individuelle d’un membre de la CPL annexée au courrier d’alerte à la demande de la CPL du 4 juin.

Affaire du GIP

Bien sûr je suis d’accord pour l’envoi de ce texte,[lettre d’alerte]
Mais cette question récurrente concernant le GIP mérite de ma part quelques observations, opportunes ou non, chacun en jugera.
En 2017 les membres du groupement se sont dotés d’un plan stratégique pour la période 2017–2021. On ne peut que s’étonner de se retrouver dans la même situation en 2019.
Les membres du GIP sont nombreux, installés dans la société, notoirement solvables. Le budget annuel semble être de 0,7M.E. Dès lors la question financière ne semble pas prioritaire. Si en particulier on considère la position de l’agence de bassin on ne peut s’étonner que celle-ci ne consommant pas ses budgets annuels se voit ponctionnés de plusieurs dizaines de millions d’euros chaque année par l’Etat et que parallèlement il lui soit demandé de financer l’agence de biodiversité et les chasseurs. Le choix serait-il entre le GIP et les chasseurs. Quant aux autres partenaires : grand-port ou collectivités locales leurs participations ne grèveraient pas leur budget.
C’est donc dans la composition de l’assemblée générale est dans les missions de la structure qu’il faut chercher des solutions.
Concernant les membres de l’assemblée générale il faut que les opposants à la structure se déclarent ouvertement et quittent d’urgence leurs responsabilités. Responsabilités qu’ils portent par ailleurs en n’ayant pas déclaré il y a quelques années leurs intentions ou en ayant pas su mettre en place les décisions assurant la pérennité de la structure.
Concernant les missions du GIP il y a lieu me semble-t-il de procéder à une extension de ses missions est bien sûr à leur financement dans une approche de long terme ou au moins de moyen terme. Je n’ai pas la qualification ni la connaissance nécessaire de la totalité des missions actuelles et de leurs extensions possibles pour pouvoir faire des propositions. Toutefois je suis certain qu’en matière de biodiversité et de qualité des eaux bien des choses sont possibles.

Sur le seul chapitre de la qualité des eaux j’ai désespérément souhaité que soient enfin analysés les flux de pollution entrants et sortants de l’ensemble du périmètre de l’agglomération avec en priorité les pollutions agricoles et en commençant l’étude des moyens nécessaires pour s’attaquer enfin aux pollutions médicamenteuses, nanoparticules... cette approche qui deviendra bientôt une nécessité évidente pourrait être étendue à d’autres secteurs urbains ou ruraux de bord de Loire sur le périmètre d’action actuelle du GIP et son extension si nécessaire ou opportune. De la même façon en considérant l’approche « étoile verte » de l’agglomération nantaise il y aurait lieu de procéder aux mesures et aux préconisations concernant les cours d’eau longeant chacune des branches de cette étoile. J’ai également souligné que nous disposions d’une importante quantité de données sur la pollution des eaux, mais que ce constat n’était pas poursuivi par un plan d’action pour en résorber l’importance. En effet en particulier en matière agricole les mascarades d’Ecophyto ou du énième plan nitrates n’ont conduit à aucun résultat ; on peut donc penser qu’il y aurait là un créneau d’activité utile et performant. Je ne doute pas que ces quelques propositions fassent l’objet de critiques acerbes du style ce n’est pas dans leur vocation, il y a déjà du monde qui s’occupe de ça, ce n’est pas à nous de prendre en charge de telles actions, les textes nous empêchent d’agir dans ce sens, il ne faut l’accord de XYZ ; en résumé toutes les raisons pour ne rien faire.
Donc on en reste là et on dort tranquille. Le fait qu’il en soit ainsi dans de nombreux domaines mais pas forcément propres à nous rassurer.

LES CONDITIONS DE MISES À L'EAU POUR LES PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS

Contribution du collectif des associations nautiques de la métropole nantaise
au bilan de juin 2019 de la Conférence Permanente Loire.

CONTRIBUTION DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES DE LA METROPOLE NANTAISE AU BILAN DE JUIN 2019 DE LA CONFERENCE PERMANENTE LOIRE.

Autour de l'engagement n°1 des 30 engagements pour la Loire de Nantes Métropole :

« Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de Loisirs »

Nantes Métropole précisant : « *En partenariat avec le monde associatif, Nantes Métropole réalisera un inventaire des équipements disponibles pour la pratique nautique (ports de plaisance de Rezé-Trentemoult et Couëron, cales, pontons...) sur les 14 communes ligériennes. Cet état des lieux permettra d'acter un plan pluriannuel de rénovation et d'amélioration de l'offre, doté d'une enveloppe financière nouvelle dédié. Les réalisations seront lancées à compter de 2018.* »

Il est utile de rappeler l'historique des contributions du Collectif des associations Nautiques :

- **Création d'un collectif des associations nautiques fin 2014 dans le cadre du Grand Débat la Loire et Nous** (Débat d'octobre à mai 2015)
 - Cahiers d'acteur rédigés par plusieurs associations
 - **Inventaire de l'ensemble des cales par le Collectif des associations nautiques, avec priorisations des cales indispensables.**
- Décembre 2015 : publication des 30 engagements de Nantes Métropole pour la Loire (dont l'engagement n°1 suscité) et Création de la Conférence Permanente Loire (afin de veiller au suivi de la réalisation de ses 30 engagements)
- **2 membres du Collectif nautique sont retenus pour participer aux travaux de la CPL**
- Un inventaire exhaustif des cales est réalisé par le CEREMA
- **Des réunions d'étapes ont lieu en 2016, 2017, 2018, 2019 entre le Collectif nautique, la Mission Loire** et les services compétents de Nantes Métropole, permettant d'acter des priorités mais pas d'entrer dans des phases de réalisations.
- Dans ces diverses publications en 2019, Nantes Métropole, évoquent de grandes avancées dans la réalisation des engagements (70% pour le thème « La Loire, source de plaisir » -dont l'engagement n°1-). **Il est manifeste que les réalisations des aménagements pour les cales et pontons ne rentrent pas dans ce décompte.**
- Pourtant les réunions d'étapes actaient de la réalisation en 2018 de l'aménagement cale et pontons pour St-Sébastien, en 2019 pour l'aménagement cale et ponton du Centre Nautique Sèvre et Loire à Trentemoult. Rien n'est réalisé à ce jour.
- Les dernières publications de Nantes Métropole évoquent maintenant 2019 et 2020.

Collectif Nautique

8 juin 2019

1

1/2

- **La réunion stratégique de février 2019 Collectif nautique/Nantes métropole prévoyait l'établissement pour juin 2019 d'un cahier des charges, un appel d'offre à suivre et le début des travaux à partir de septembre pour la cale CNSL.**
- Une réunion est programmée le 25 juin pour établir le contenu d'une étude à venir pour la programmation des travaux de la cale et ponton CNSL. On est donc plus dans les mêmes délais.

Force est de constater que depuis 5 ans, les délais de réalisations sont repoussés d'année en année pour l'engagement n°1.

Les seules réalisations qui ont permis d'avancer sur le projet d'un maillage de cales/pontons tous les 6 km environ, à disposition des associations nautiques (permettant une navigation en sécurité sur l'ensemble de la Loire métropolitaine) se sont faites dans des délais raisonnables avec l'action seule de la municipalité concernée (l'extension du ponton associatif de Bikini au Pellerin), soit conjointe avec Nantes Métropole (la mise à disposition de locaux à l'association Aviron Loire Océan à Couëron).

Le collectif nautique rappelle, que malgré ces conditions inadéquates de mise à l'eau et de navigation, il tient ses engagements :

- Permettre à ses adhérents de se former tout au long de l'année, pour naviguer au quotidien sur la Loire en toute sécurité et contribuer à son attractivité.
- **Organiser des manifestations nautiques** (régates d'Indre, régates de Trentemoult...) **être partenaire de manifestations d'ampleur** : Débord de Loire 2016, Débord de Loire 2019 dans des conditions inadéquates : pour Débord de Loire 2019, 65 embarcations (voile aviron, Yoles, Yoles d'aviron, baleinières, kayaks...) ont transité par la cale du CNSL. La sortie du dernier bateau s'est faite à minuit, faute d'une largeur de cale permettant de sortir plusieurs embarcations à la fois. La sortie d'eau a duré 3h dont une bonne partie dans le noir. Nous osons espérer que pour l'édition 2022 les travaux nécessaires seront terminés depuis un moment.

Le Collectif nautique réitère sa demande :

- D'arrêter d'empiler les études préparatoires.
- De passer aux phases de réalisation dès maintenant.
- De constater ces réalisations déjà programmées avant la fin du mandat métropolitain en cours (donc pour 2020).

Pour le Collectif des associations nautiques de la Métropole Nantaise.

Hubert JAN

Centre Nautique Sèvre et Loire

Coordinateur du Collectif des Associations Nautiques de la Métropole Nantaise.

2/2

BILANS INDIVIDUELS DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Pour préparer les conclusions d'ensemble, les membres - non élus - de la Conférence Permanente Loire ont choisi d'établir chacun un bilan individuel exprimant leur retour d'expérience. Ces bilans ont été analysés et ont servi de base à l'écriture des conclusions du chapitre III du rapport. Ce travail d'écriture a été mené par une personne de la Conférence Permanente Loire. Il a été ensuite discuté et délibéré en séance plénière.

1. Philippe Audic	6. Marc Lefebvre	11. Élise Roy
2. Philippe Boisdron	7. Gabriel Le Fur	12. Martine Staebler
3. Jean Bourdeline	8. Michel Mayol	13. Antoine Vallée
4. Monique Boutrand	9. Éric Perraud	
5. Pascal Freneau	10. Jean-Pierre Peyon	

1. PHILIPPE AUDIC

Le débat "Nantes, la Loire et nous" a clairement constitué une innovation démocratique dans la façon de solliciter les habitants d'un territoire en vue de les associer à la définition de politiques publiques spécifiques concernant l'aménagement et l'animation dudit territoire, aussi bien pour le court terme que pour le moyen et même le long terme.

La question de la place de la Loire dans la métropole, au XXI^e siècle, mise en débat était pertinente, touchant à l'âme même de cette ville "née de son fleuve".

La participation au débat, tant quantitativement que qualitativement, l'a confirmée et a révélé "l'envie de Loire" de nombreux habitants au travers d'attentes relevant aussi bien du sensible (voir, contempler, admirer, toucher, se promener, protéger...), que du festif (jouer, s'amuser, naviguer, partager...) ou de l'utilitaire (aménager, transporter, traverser, franchir...)

L'ensemble des attentes et des propositions formulées par les participants au débat, individus ou organisations, ont conduit la métropole à prendre 38 engagements déclinés en 80 actions pour y donner suite. Ces engagements sont inscrits dans divers chapitres thématiques répondant aux attentes tels que la Loire source de plaisir et de promenades, la Loire patrimoine à préserver, la Loire support d'activités économiques, la Loire et ses nouveaux paysages, la Loire plus franchissable.

Enfin, prenant en compte l'exigence d'un "droit de suite" formulée par la commission du débat, la métropole décidait d'installer une Conférence Permanente Loire pour assumer ce droit.

Au-delà du suivi de la mise en œuvre des 30 engagements et des programmes d'action afférents, il est attendu aussi de la Conférence Permanente Loire, comme l'indique l'extrait de l'annexe 2 de son règlement, qu'elle puisse contribuer à faire émerger avec la mission Loire, une forme de "gouvernance interne-externe inédite".

Dans les intentions, cette ambition de "gouvernance interne-externe" vient conforter l'appréciation portée en introduction de ce billet. Le processus global tel qu'il a été conduit incluant la mise en débat, le recueil d'attentes et de propositions, les engagements de la métropole et la mise en place conjointe

d'une mission transversale interne et d'une commission de suivi externe constituée sans doute "une avancée démocratique". Majeure ? peut-être, sous réserve d'évaluation. Trois ans et demi après son installation et à l'approche de la fin du mandat politique en cours, la question est donc de savoir si la Conférence Permanente Loire a rempli les missions qui lui ont été confiées, rappelées ci-dessus.

S'agissant de sa mission première de suivi de la mise en œuvre des engagements, le rapport de "fin de mandat" fait un point détaillé sur l'avancement des programmes d'actions soumis à son évaluation.

Sur cet aspect de notre mission, les interrogations portent sur les raisons, pas forcément explicites, pour lesquelles certains engagements semblent “trainner” dans leur mise en œuvre (programme de rénovation des cales de mise à l’eau par exemple) quand d’autres (Débord de Loire, par exemple) sont menées à bien dans des délais plutôt courts. S’agit-il d’une moindre efficacité des services internes à la métropole, comparée à celle de prestataires externes ? S’agit-il d’une question de portage politique ? D’arbitrage entre priorités ou budgétaires ?

Au-delà du pointage fait, action par action, il serait intéressant d'apporter des réponses à ces interrogations. S'agissant d'inventer une nouvelle forme de gouvernance interne-externe, susceptible de conduire la collectivité à "faire autrement" et notamment l'amener "à faire du dialogue avec les parties prenantes, un de ses marqueurs managériaux", la Conférence Permanente Loire n'a pas vraiment intégré cette ambition comme relevant de ses missions.

En tout état de cause, elle paraît relever d'une co-responsabilité mission Loire-Conférence Permanente Loire, la mission au contact des services internes concernés et la Conférence Permanente Loire à celui des acteurs externes concernés. Même si les parties n'ont pas convenu d'un objectif aussi ambitieux dans cette première phase de l'existence de la Conférence Permanente Loire, elles ont clairement œuvré à la construction d'un dialogue services/parties prenantes sur certains projets relevant des engagements de la métropole ou d'autres ayant émergé postérieurement au Grand Débat Loire.

ANNEXE 8 > BILANS INDIVIDUELS DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Pour mesurer les effets de ces nouvelles pratiques, il serait intéressant d'évaluer si les façons de conduire les projets par les services et celles dont sont prises les décisions par les élus ont d'ores et déjà évolué grâce à cette forme de gouvernance interne-externe exercée conjointement par la Conférence Permanente Loire et la mission Loire. Une telle évaluation devrait être conduite d'ici la fin du mandat de l'actuelle Conférence Permanente Loire pour préciser les attentes de la métropole sur ce plan et les formaliser.

Contribuer à faire évoluer les pratiques managériales de la collectivité par la création et l'animation de "communautés soutenantes thématiques internes-externes" est une belle ambition et la future Conférence Permanente Loire peut en être le modèle expérimental.

Philippe Audic

ANNEXE AU MANDAT DE PARTICIPATION

Projet de charte de fonctionnement remis par Nantes Métropole à la première Conférence Permanente Loire.

"Proposition de fonctionnement de la Conférence Permanente et gouvernance politique et technique des engagements.

La Conférence Permanente Loire sera intégrée de manière utile et pertinente à la gouvernance interne. La Conférence Permanente Loire incarne le « droit de suite », avancée

2. PHILIPPE BOISDRON

LE SUIVI EFFECTIF DES 30 ENGAGEMENTS

Les 30 engagements contenaient 89 actions spécifiques. Certaines de ces actions sont déjà inscrites dans des projets et des décisions antérieures. D'autres correspondent à d'authentiques demandes de groupes de citoyens.

Le grand nombre d'actions en faveur d'aménagements doux et de protection des paysages dominent largement. On ne peut que s'en réjouir *a priori* vu les enjeux environnementaux qui sont présents et devant nous. Cependant, j'ai plutôt l'impression que la prise de conscience de ces enjeux se fait à terre, dans

6 Thèmes	Actions	Budgets N.M.	Budgets Ext.	Avancement	%
30 engagements	89				100%
Source de plaisirs	19				21%
Source de promenade	9				10%
Patrimoine écologique à valoriser	28				31%
Support d'activités économiques	5				6%
De nouveaux paysages	11				12%
Une Loire plus franchissable	17				19%

LE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Nous avons consulté, discuté, lu, écrit, beaucoup. Les échanges ont été fructueux, même si parfois, ils ont été vifs. La Conférence Permanente Loire a connu des défections, des absences, des

démocratique majeure et pour la première fois institutionnalisées dans la durée et de manière visible. Il en va donc de la crédibilité politique de faire autrement et de la capacité de la collectivité à faire du dialogue avec les parties prenantes, un de ses marqueurs managériaux. La Conférence Permanente Loire a pour mission de veiller à la bonne réalisation des 30 engagements portés par les élus métropolitains. Il s'agit après la mise en débat les décisions prises, de cultiver un dialogue constructif avec et entre les parties prenantes en évitant deux écueils : « refaire le débat » ou « enfermer ses suites ».

La coordination et l'animation transversale sont donc essentielles tant en interne auprès des chefs de projet (environ 80 actions identifiées) qu'en externe vis-à-vis des acteurs impliqués dans le débat et pour beaucoup dans la mise en œuvre. Cette fonction indispensable relève de la mission Loire qui aura à animer le pilotage de cette gouvernance externe-interne inédite en portant l'exigence de transparence, de traçabilité et de facilitation requise.

Il s'agit donc d'envisager la Conférence Permanente Loire comme un levier pour soutenir une meilleure mise en œuvre : à la fois espace de restitution (transparence) et de dialogue visant à structurer l'action, à l'enrichir, voire à la co-construire. L'effet attendu de ce dialogue permanent et de constituer au fur et à mesure une communauté soutenance interne-externe, mobilisée sur la durée, montant en compétence et en intérêt général ensemble : processus garantissant la mise de l'agenda continu de l'ambition Loire sur le mandat."

des programmes immobiliers, plutôt que sur les berges et sur l'eau. Les engagements sur les activités économiques restent faibles. Il faudra donner de la valeur ajoutée aux thèmes qui n'en portent pas habituellement. L'environnement et le tourisme doivent être des vecteurs de développement économique, pour peu que l'on investisse plus dans les infrastructures que dans les structures.

La reconquête des pratiques nautiques du fleuve attendra encore malgré les études prouvant son importance. Un corollaire des moyens financiers et de l'avancement de chacune des actions devra être complété.

DES MOMENTS FORTS

Les moments les plus forts restent pour moi les visites de terrain y compris sur l’eau qui restent la seule façon de lire et de comprendre le fleuve et son interphase avec la métropole. Les fêtes nautiques, aussi spectaculaires soient-elles, ne doivent pas obérer le développement de la pratique régulière du nautisme sur la Loire et sous toutes ses formes. Il faudra un jour voir autant de personnes sur l’eau que sur les quais.

Les échanges avec les aménageurs, les architectes et les urbanistes ont mis à jour les grands enjeux grâce à un regard pluridisciplinaire sur l’impact des d’aménagements.

La prise de conscience des élus et des services commence à peine à porter ses fruits pour qu’une vision fluvio-maritime des aménagements voit le jour.

CE QUE JE RETIENS

Si les citoyens ont beaucoup participé au Grand Débat, ils ont été absents des rencontres avec la Conférence Permanente Loire. Nous avions un mandat de “droit de suite” pour eux. Les avons-nous assez rencontrés ? Se sont-ils manifestés ? Y a-t-il une lassitude ? Les citoyens ont-ils pensé que ce n’était qu’une commission “Théodule” de plus ? Une assemblée de vieux sages ?

Pour ma part, je crois que nous avons fait de notre mieux avec sincérité et loyauté. Nous avons tous su nous mettre à l’écoute des projets pour lesquels nous n’avions *a priori* pas d’appétence. Je retiens pourtant que nous sommes plusieurs à penser que la réalisation des projets est trop lente et pas assez en lien direct avec le fleuve.

Nous aurions dû aussi faire intervenir de grands scientifiques spécialistes des corridors fluviaux d’autres pays afin de bénéficier de leur expérience et de leur regard sur notre fleuve.

Un regard extérieur, par des spécialistes de la démocratie participative, sur notre fonctionnement (Conférence Permanente Loire) aurait aussi été intéressant.

Un retour critique de citoyens, des élus et des services, sur notre travail, sera intéressant.

ET DEMAIN ?

Cet hiver sera le temps du bilan mais aussi des perspectives. Une Conférence Permanente Loire doit-elle continuer au-delà des mandats électoraux et sous quelle forme ?

Il faudra sûrement une implication plus grande des citoyens. Les plus motivés pourraient être tirés au sort. Ils seraient aidés par les experts de chaque domaine mais ne seraient pas *a priori* des représentants de structures ou de mouvements.

Parallèlement, la métropole devra se doter d’un service maritime et fluvial puissant, et transversal. Il manque un équipage pour faire vivre encore mieux ce fleuve et l’ensemble des voies d’eau.

Les élections municipales approchent. Nul doute que les enjeux environnementaux seront au cœur des débats. En premier plan, nous y trouverons la qualité et la quantité d’eau disponibles pour tous les usages.

Philippe Boisdron

3. JEAN BOURDELIN

Merci de m’autoriser à compléter cet ex-billet d’humeur que j’avais dans un premier temps consacré à Sitting Bull. Ce que je ne regrette pas, et lui non plus.

Mais revenons plutôt à l’objet général de notre Conférence Permanente Loire. Il me paraît que son objet, ou but, initial a été au moins partiellement atteint dans la mesure où nous avons pu constater une réappropriation du fleuve par les citoyens de la métropole et par de nombreux autres visiteurs de passage. Les aménagements de rives, les événements festifs ou culturels, l’incitation au développement d’activités économiques et sociales, une communication suivie et incitative, ont amené une fréquentation de plus en plus importante et diversifiée. Espérons y avoir été pour quelque chose, mais l’essentiel est ce résultat, qu’il y aura lieu de conforter dans l’avenir. À noter que des réalisations et des événements ont assuré pour le futur leur implantation dans l’agenda annuel des manifestations métropolitaines.

D’autres réflexions internes à la Conférence Permanente Loire n’ont pu en rester qu’à des interrogations ou à des propositions qui n’ont pas forcément trouvé de réponses. Il en va ainsi de diverses questions, ce qui a engendré certaines frustrations, et pour ce qui me touche plus directement sur la gestion de l’eau. Je ne puis donc que regretter de n’avoir su assez sensibiliser les interlocuteurs ni faire émerger un débat sur des questions qu’il apparaît de plus en plus urgent d’ouvrir. En tout état de cause, ce débat est maintenant ouvert dans les médias, rejoignant évolution climatique, biodiversité, environnement... Et il est dommage que nous nous en soyons exclus.

Et nous rejoignons là, la grande conclusion de notre ami Sitting Bull (1851-1890) : “*Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors le visage pâle s’apercevra que l’argent ne se mange pas.*”

Jean Bourdelin

4. MONIQUE BOUTRAND

C’est à l’origine, le tirage au sort qui a décidé de ma participation aux débats sur la Loire. Simple citoyenne, ligérienne depuis une quinzaine d’années seulement, je n’avais pas perçu la complexité et les enjeux du fleuve dans la ville. Le travail dans le comité citoyen en amont des engagements de la métropole a été, pour moi, une véritable expérience de démocratie participative et une révélation sur l’importance de la Loire dans les politiques

publiques (environnement, mobilités, économie, tourisme...). Je vante cette expérience à chaque fois que j’en ai l’occasion !

Lorsque ces débats se sont transformés en propositions puis en engagements après le vote du Conseil métropolitain, j’étais volontaire pour poursuivre dans une démarche innovante, celle de la Conférence Permanente Loire.

Ce n’était plus la dynamique créative d’un groupe de citoyens mais la confrontation de paroles plus intéressées, plus expertes. Les élus, les services de Nantes Métropole diront si cette instance a été un trouble-fête, un aiguillon ou une instance de plus sans grande utilité et si cette expérience vaut d’être reconduite pour suivre et participer à l’évaluation de politiques publiques dans d’autres domaines.

Mon humble expérience me conduit à dire que les citoyens lambda devraient être beaucoup plus nombreux à pouvoir ainsi s’immerger dans les rouages de la mise en œuvre de décisions publiques.

Dans le cas de la Conférence Permanente Loire, je me suis sentie trop isolée. Tous les autres membres ou presque représentaient

Monique Boutrand

5. PASCAL FRENEAU

Nantes Métropole a souhaité que le président du directoire du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire devienne membre de la Conférence Permanente Loire. Je fus désigné pour le représenter, en prolongement de ma contribution au Grand débat citoyen “Nantes, la Loire et nous”.

La première réunion à laquelle j’ai assisté s’est déroulée dans le hangar 32 de l’île de Nantes. Une bonne vingtaine d’experts en aménagement du territoire, écologie, qualité de l’eau, loisirs nautiques, transport fluvial, urbanisme... qui ont passé près de deux heures à ferrailler, chacun s’exprimant dans sa langue, sur la formulation des conclusions du débat. J’avoue avoir regagné mon domicile avec quelques doutes sur l’efficacité du système.

À tort. J’ai compris plus tard l’intérêt, pour ce groupe de passionnés, parfois dissipés, de passer le temps nécessaire à ajuster les perceptions. Avec le soutien méthodologique métropolitain, l’écoute constructive s’est rapidement développée, et la Conférence Permanente Loire s’est mise en ordre de marche pour accomplir sa mission de suivre la mise en œuvre des 30 actions issues du débat.

Suivre n’est pas le bon mot. La Conférence Permanente Loire a plutôt fait preuve d’une impatience positive quant aux résultats escomptés. Elle s’est souvent positionnée comme un aiguillon bienveillant des services, voire des élus de Nantes Métropole, demandant à accélérer un chantier, orienter un autre, s’étonnant du prix d’une étude ou de l’absence de prise en compte de ses observations. Je pense que c’est bien là qu’est la valeur ajoutée d’une telle organisation, essentielle à mon sens dans une démarche de construction urbaine associant les citoyens.

des associations ou des institutions. Je suggère pour l’avenir qu’une dizaine de citoyens puissent ainsi rejoindre ce genre d’instance de suivi. D’aucuns ne manqueront pas de souligner à juste titre que se posent des questions de disponibilité. Oublions les réunions tardives, les kilos de dossiers papier, utilisons le numérique à chaque fois que c’est possible. S’il est nécessaire que le groupe se constitue à travers des échanges physiques, bien des séances ensuite pourraient se tenir à distance. Des vidéos d’apport technique des services par exemple, qui peuvent être visionnées quand on a le temps, permettant ainsi à des citoyens, salariés, parents, d’avoir l’information et de pouvoir s’intégrer dans de telles démarches participatives que par ailleurs j’ai applaudis des deux mains.

La Conférence Permanente Loire a contribué à hiérarchiser des actions, à sensibiliser sur l’intérêt d’une mise en œuvre rapide de certaines d’entre elles. Elle s’est investie pleinement dans des sujets emblématiques comme l’aménagement de la place de la Petite-Hollande, qui témoigne de la récente prise en compte du fleuve par les urbanistes. Elle n’a en revanche pas réussi à convaincre sur d’autres sujets comme la réhabilitation de cales de mise à l’eau. Le bilan est donc contrasté, mais globalement très positif.

La Conférence Permanente Loire a aussi été un lieu de vulgarisation de l’activité portuaire ligérienne, de ses enjeux et pratiques. Nous y avons souvent évoqué le transport fluvial de marchandises qui, dans une ville souffrant de congestion routière, pourrait être un maillon essentiel de la future logistique métropolitaine.

Enfin, la Conférence Permanente Loire aura été l’occasion de faire de belles rencontres. La Loire attire, rapproche et fédère. C’est probablement l’essentiel.

Pascal Fréneau

6. MARC LEFEBVRE

Représentant un collectif d’associations autour des problèmes de mobilité, il était normal de répondre à la sollicitation des élus en poursuivant l’exercice de démocratie participative, au sein de la Conférence Permanente Loire, pour s’assurer de la “bonne” réalisation des 30 engagements.

Quand bien même la problématique initiale, centrée sur les franchissements, s’est retrouvée noyée dans la masse des enjeux révélés par le débat autour du fleuve, et que la traversée de la Loire n’a guère bénéficié d’améliorations significatives à ce jour, il faut reconnaître que la mission de suivi qui nous a été confiée a pu se réaliser dans de bonnes conditions : transmission d’informations, auditions multiples et variées, échanges de qualité au sein

d’un noyau de participants motivés. Entre qualité bactériologique de l’eau et logique économique ou portuaire, entre prévention de la flore et activités de loisirs, entre impatience citoyenne et contraintes administratives ou financières, le spectre des débats fut riche, avec une écoute réciproque et dans un respect mutuel.

Le terme de notre mandat nous place au milieu du gué avec bon nombre de projets au stade des études ou en cours de réalisation. Malgré une activité encore timide sur le fleuve, la réponse du public est visiblement au rendez-vous sur ses rives, dès qu’elles s’animent, ou que des aménagements de qualité lui tendent les bras. C’est un premier constat mais qui reste partiel parmi les objectifs visés. La demande reste forte pour

une Loire naturelle mais active, protégée mais vivante, accessible et franchissable.

Il reste à espérer que le cap de réappropriation de la Loire soit maintenu sous ses différents aspects lors des prochaines échéances électorales, en confirmant les opérations engagées, voire en rectifiant les lacunes que nous avons soulignées. Instance de découvertes, d'acquisition de connaissances,

d'échanges et de débats, tant mieux si cette métamorphose participative de la démocratie prend une part dans cette réappropriation... Son bilan ne pourra cependant en être tiré qu'une fois l'ensemble des engagements concrétisés, au regard des remarques formulées.

Marc Lefebvre

7. GABRIEL LE FUR

181 897 inscrits sur les listes électorales de la seule ville de Nantes (2014), votants 99 000... Que pèsent les quelque 1 000 adhérents des clubs navigants des 24 communes de l'agglomération dans cette mathématique ?

Une question demeure au terme du premier bail de la présidente de Nantes Métropole, pourquoi placer en tête de liste des 30 engagements ce cri du cœur : "recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs" ?

Le programme était très beau, la volonté politique s'est, elle, éteinte en cours de route.

Dans des conditions particulières, je n'ai rejoint la Conférence Permanente Loire que fin octobre 2016. Je tiens tout d'abord à saluer le travail subtil et pragmatique de Bernard Richeux "le" référent du "collectif des navigants" au sein de la Conférence Permanente Loire et immédiatement à présenter des excuses aux membres de la Conférence Permanente Loire pour une posture monomaniaque se traduisant par un goût exclusif, voire excessif, pour les cales de mise à l'eau, tout au long de ces trois années.

Malgré ce militantisme ciblé, les "30 engagements pour la Loire", je le reconnais humblement, recouvrent un champ immense et tous les autres membres de la Conférence Permanente Loire dans leur mission de suivi de la mise en œuvre de ces 30 engagements, ont, avec professionnalisme, écouté attentivement les divers acteurs (dont les élus concernés), constant esprit critique et implication continue durant cinq ans, contribué à de réelles avancées et concrétisations.

Je n'oublie pas Rémy David et Gilles Tenoux, animateurs patients et stimulants face à ce groupe résolu d'incorrigibles citoyens critiques impliqués dans cette expérimentation démocratique nouvelle.

L'ultime Conférence Permanente Loire publique du 6 novembre 2019 et dans la foulée la publication du rapport final marqueront la fin de la séquence 2014-2020, plus précisément 2015-2020 puisque "le Grand Débat sur la Loire" fut initié en 2015, et partant, la fin du rôle de la Conférence Permanente Loire dans sa configuration actuelle.

À ce stade, il me faut forcément revenir sur ce prometteur engagement n° 1 !

Un très rapide retour en arrière. Il a dû se passer un truc. Ci-dessous un extrait d'un compte rendu d'une réunion rédigé par mes soins pour rendre compte au "collectif des navigants".

Nous sommes fin 2016, les 5 priorités sont validées par les deux parties actant un projet de maillages de cales ou de pontons tous les 6 kilomètres environ dans le parcours de la Loire dans sa traversée de l'agglomération nantaise. Tous les espoirs sont encore permis.

14 novembre 2016, rencontre entre Carole Mercier-Liaigre et Gabriel Le Fur.

M^{me} Carole Mercier-Liaigre est chef de projet pour les études et la mise en œuvre des opérations concernant l'engagement n° 1. Bernard Richeux a échangé avec elle sur cet engagement, elle dispose du document de synthèse dressé par Bernard Richeux.

Les étapes de la démarche :

- cahier des charges de la consultation maîtres d'œuvre : bouclé début 2017 ;
- choix de l'équipe de conception (Architecte, BET, etc.) : mars 2017 ;
- études de l'ordre de 6 à 8 mois ;
- propositions, arbitrages : septembre 2017 ;
- vote du budget : octobre 2017 ;
- études complémentaires et début des réalisations : février, mars 2018.

Réunion de travail du "collectif" avec Carole Mercier-Liaigre, le jeudi 15 décembre 2016 au CNSL (le tube) à 18 h 30, pour un tour d'horizon global sur le thème, "Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisir", priorités, implication du collectif dans le cahier des charges. Nantes le 20/11/16. Gabriel Le Fur.

Tout au long de 2016, 2017, 2018 et même 2019, des réunions d'étapes entre la mission Loire de Nantes Métropole, ses services compétents et le "collectif nautique" ont été tenues afin d'entrer enfin dans des phases de réalisations.

Dans diverses publications parues en 2019, Nantes Métropole évoque de grandes avancées dans la mise en œuvre des engagements (70 % pour le thème "Loire source de plaisir - dont l'engagement n° 1).

Il est manifeste que les réalisations des engagements pour les cales et/ou les pontons n'entrent pas dans ce décompte. Rien dans ce registre n'est réalisé à ce jour.

Force est de constater que, depuis 2016, les délais de réalisation sont repoussés d'année en année.

Toutefois, pour être parfaitement objectif, deux réalisations doivent être signalées :

- l'extension du ponton associatif de Bikini au Pellerin ;
- conjointement avec Nantes Métropole et la commune de Couëron, l'acquisition et la mise à disposition de locaux au club d'aviron de mer Aviron Loire Océan au Paradis.

Il est à noter que ces deux réalisations impliquaient directement les équipes municipales concernées. C'est manifestement un enseignement pour l'avenir.

Et pourtant, contre vents et marées, malgré des conditions de mise à l'eau inadaptées, les clubs navigants naviguent et le "collectif" tient ses engagements.

> Permettre aux adhérents de naviguer au quotidien sur la Loire, de se former en toute sécurité, de voir tout au long de l'année plus de bateaux sur notre fleuve souvent désespérément vide

> Organiser des manifestations nautiques (régates d'Indre, de Trentemoult, tours de l'Île de Nantes, etc.)

> D'être des partenaires actifs lors des grands rendez-vous

(Débord de Loire 2016, Débord de Loire 2019 - ce 25 mai 2019, 65 embarcations ont transité par le cale du CNSL, le dernier bateau fut mis au sec à minuit faute d'une largeur de cale suffisante, une "sortie d'eau" qui a duré 3 heures !

En 2022 où en sera-t-on ?

Sur les 5 sites prioritaires, San Francisco, Saint-Sébastien, Doumergue, Rezé (CNSL), Bouguenais (Port Lavigne) faudra-t-il tout recommencer en 2020 ? Angoissante question !

Gabriel Le Fur

8. MICHEL MAYOL



* Angélique des estuaires (Angélica hétérowcarpa. J. Lloyd).

Elle n'est pas belle la vie ! Pas vraiment un billet d'humeur, cependant un constat.

Par cette photo, notre *Angélique** nous montre son potentiel de résilience. Cependant, nous ne pouvons que constater son avenir incertain.

Qu'avons-nous fait depuis 3 ans ? À part montrer l'existant (cf. les

panneaux d'informations de Nantes Métropole, et son statut d'espèce protégée sur l'ensemble du territoire métropolitain), pas grand-chose. Nous n'avons même pas réussi à faire frémir les décideurs qui, au travers de l'engagement 17, se devaient de prendre les mesures de correction du mal chronique, l'ampleur excessif du marnage sur notre territoire. Que ferons-nous ? Ne baissions pas les bras, communiquons. L'information doit être une priorité métropolitaine. Le déficit de prise de conscience des services écosystémiques de la biodiversité au niveau national est vertigineux. 69 % des français n'ont jamais entendu parler de Natura 2000 et de ses enjeux ! (Source Commissariat à l'environnement de la communauté européenne, 2018).

Michel Mayol

9. ÉRIC PERRAUD

Le Grand Débat Loire, de l'idée au projet, de la réalisation au suivi, a, je pense, fait l'unanimité pour l'essentiel des habitants concernés de près ou de loin par cette volonté commune de remettre la Loire au cœur des préoccupations et de l'aménagement de la métropole.

Au-delà du bilan matériel que nous sommes amenés à tirer en cette fin de mandat et sur lequel je reviendrai. Qu'en est-il de l'expérience visant à mettre les citoyens en mouvement ? À créer une dynamique entre les parties prenantes, les élus et les services ? Et enfin, à faire émerger une intelligence collective parvenant à une co-production ?

Membre du comité citoyen et de la Conférence Permanente Loire depuis octobre 2014, j'ai rencontré bon nombre de citoyens ayant participé aux cahiers d'acteurs ou d'autres habitants actifs sur le terrain et j'ai également croisé régulièrement élus et chefs de service liés à la mission Loire. Si le bilan est globalement positif, s'il est une véritable avancée dans le domaine du dialogue et de l'échange citoyen, ces cinq années doivent être sérieusement analysées avec l'objectif d'améliorer les échanges, d'être en capacité d'analyser les résultats entre préconisations et réalisations.

Le plus difficile pour le citoyen investi dans ce type de structure est le décalage entre l'ouverture du dialogue, le lancement des projets et leur réalisation sur le terrain. Prenons garde de ne pas démobiliser les habitants par des promesses que notre système ne pourra pas assurer dans les délais annoncés.

La Conférence Permanente Loire est une première à Nantes, elle

est un exemple, un point de départ pour travailler ensemble, autrement. Son principe est essentiel pour animer une véritable co-gestion durable et assurer un suivi sur le long terme.

Quel que soit le verdict des urnes en mars prochain, il est indispensable que le "Rêve de Loire" continue d'être accompagné par une structure de ce type. Je ne peux imaginer que ce "Rêve de Loire" disparaisse dans les méandres de la politique, je ne peux pas penser que nos futurs élus ne fassent pas le nécessaire pour que la Loire redevienne un outil, un terrain de jeu, un univers de promenade et de travail, un lieu de poésie et de méditation...

Sur le plan des engagements, ces derniers mois ont vu la concrétisation de bon nombre d'entre eux et les mois à venir vont également nous apporter de nouvelles satisfactions. Je suis particulièrement sensible au schéma directeur "La Loire à pied" de juin 2019, en réponse faite à l'avis citoyen. Je saluerai également l'engagement de "Débord de Loire" qui a l'intérêt de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour du fleuve, ou la construction des guinguettes et autres belvédères.

Deux autres engagements ont été suivis de près et ont permis de réelles avancées vers le fleuve. Associés à de nombreuses rencontres citoyennes, les membres de la Conférence Permanente Loire ont largement participé au projet du Bas-Chantenay, de la zone d'aménagement concerté (Zac) des Îles et de la Petite-Hollande. Sans cette concertation, sans le Grand Débat, aurions-nous vu ces quartiers se tourner vers la Loire ?

Après le réel succès du Navibus, une nouvelle navette a vu le jour début 2020. Il est essentiel de montrer que la Loire n'est

pas seulement une barrière mais aussi un lieu de mobilité pour l’avenir.

Enfin, tourné vers le grand public, la Conférence Permanente Loire a été le promoteur de la journée “Initiatives Loire”. Si le succès populaire a été mitigé pour cette première édition, il est essentiel de continuer ce type d’initiative. Les métropolitains connaissent peu leur fleuve. Pour se mobiliser il faut connaître, il faut comprendre. Notre but est d’expliquer et de faire découvrir.

Bien sûr, des engagements sont restés à l’état de projet et ne verront peut-être pas le jour avant de longs mois ou même de plusieurs années. Nous devons en faire l’inventaire avec objectivité et remettre ces engagements en chantier.

La Conférence Permanente Loire porte les valeurs collectives

10. JEAN-PIERRE PEYON

J’ai été invité à participer à la Conférence Permanente Loire en tant que membre d’un collectif des associations du patrimoine industriel et portuaire nantais, mais aussi comme géographe et Nantais s’intéressant aux transformations urbaines de la ville. Ayant vécu une vingtaine d’années près de la place de la République, j’ai été sensibilisé à l’ambiance des chantiers navals, à l’évolution des quais et des activités, à la disparition du pont transbordeur et à la construction du CHU dans les années 1960.

La Conférence Permanente Loire a permis un dialogue avec les services de Nantes Métropole et des rencontres avec les citoyens au sein d’ateliers thématiques. Le nombre de réunions a été par moment trop important, au risque de la dispersion. Toutefois cela a permis d’avoir une vision fluvio-maritime de la métropole.

Les projets du Bas-Chantenay, de Pirmil-les-Îles et de la Petite-Hollande ont structuré la réflexion urbaine, même si elle n’a pas totalement abouti. Pour le Bas-Chantenay, l’immeuble Cap 44, qui a failli disparaître, a finalement été réincorporé dans la réflexion de l’aménagement de la carrière Miséry. Les projets de la Petite-Hollande ont remis en valeur la liaison avec la Loire, ses ponts et ses quais. Par contre, les projets urbains sur l’Île de Nantes, totalement ficelés par la densité des constructions, ont peu valorisé les rapports de l’urbanisation avec les rives de la Loire (à l’exception de ce qui avait été décidé dans les projets Chemetoff).

Le fleuve comme support économique a bien été évoqué avec

des engagements pris par Nantes Métropole. Ces engagements, dans leur ensemble, sont essentiels pour l’avenir des 24 villes engagées.

Pour ma part, j’ai été porteur du projet des romanciers nantais “Magie Loire”, d’un concours de nouvelles, “La Loire dans tous ses états”, et d’une exposition photo “De Rues en Rives”. J’ai voulu au long de ces cinq années apporter une petite part de rêve supplémentaire.

Mesdames et messieurs les décideurs, ne me laissez pas au bord d’un fleuve abandonné, n’oubliez pas les multiples acteurs passionnés de cette grande concertation sans projet abouti. Vous avez le pouvoir de transformer nos rêves en réalité, mesdames et messieurs les élus, ne nous décevez pas !

Éric Perraud

des projets de nouvelles navettes, dont l’une devrait être réalisée assez rapidement avec l’aménagement de la carrière Miséry. Mais un vrai service maritime et fluvial de l’amont vers l’aval reste modeste par la quantité de marchandises transportées. Au sein de l’agglomération, le réaménagement des cales et des pontons n’a pas été fortement avancé, malgré les réflexions des navigants et de leurs associations. L’état des quais lui-même a été passé sous silence. Le cas de Trentemoult est à ce point de vue révélateur. Il n’a pas été analysé alors que les échanges sud-nord y prospèrent. L’usage économique du fleuve reste modeste et les projets d’hydro-éoliennes sont plus ou moins abandonnés.

Si la question de dresser un inventaire du patrimoine matériel et immatériel apparaissait dans l’engagement 30, nous n’avons pas avancé sur le sujet.

Enfin, ce qui au départ était l’un des axes majeurs de cette réflexion fluvio-maritime, à savoir “la ou les traversées de la Loire”, a totalement disparu. Sujet trop complexe, trop contradictoire, trop ruineux dont il reste le doublement du pont Anne-de-Bretagne. Quelques-uns d’entre nous avions évoqué l’aménagement de bacs supplémentaires tels qu’on peut les voir fonctionner en Europe du Nord.

Ne soyons pas trop chagrins, car la Loire a été incorporée dans la pensée urbaine et auprès des citoyens de l’agglomération. Toutefois, il ne faut pas relâcher cette préoccupation.

Jean-Pierre Peyon

11. ÉLISE ROY

TROIS ANNÉES DE CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

Notre rapport final de la commission du débat invitait la métropole à rendre possible un droit de suite citoyen sur les engagements pris à l’issue du débat. Cette demande s’est concrétisée de manière ambitieuse sous la forme de la Conférence Permanente Loire, réunissant divers participants et contributeurs au débat, membres de la commission, du comité citoyen, d’associations ou représentants d’acteurs économiques et d’institutions.

Le contenu de notre mission s’est affirmé chemin faisant. La fonction citoyenne est évidente : rendre des comptes aux

Nous avons également durant la deuxième année été accueillis par les maires des communes ligériennes de la métropole qui nous ont racontés leur Loire et leurs projets avec elle.

Au sein de la Conférence Permanente Loire, nous sommes tous “experts” d’une dimension que nous portons (y compris celle de l’habitant non expert pour certains d’entre nous), tout en veillant à écouter les autres nous conter leurs horizons, leurs attentions, leurs vigilances. Nous suivons la mise en œuvre des engagements, et continuons de nous occuper de faire valoir le fleuve partout où il peut l’être dans les différentes politiques métropolitaines. C’est ce qui nous réunit. Je suis impressionnée de voir comment nous nous écoutons les uns les autres, comment nous nous respectons dans ce qui nous anime, même si parfois nous sommes confrontés à des logiques difficilement conciliables. Une des difficultés du travail métropolitain sur le fleuve se tient en partie dans les contradictions, les frictions qui peuvent se faire jour entre différentes logiques, différents objectifs, différents intérêts. Les réunions de la Conférence Permanente Loire ont été à chaque fois l’occasion de tenter de construire un regard commun pour le fleuve.

La création de ce type d’instance de suivi associant une multitude d’acteurs ressources pour travailler sur le fleuve, qui oblige à adopter une vision transsectorielle et à considérer tout autant des usages discrets du fleuve que des grandes politiques me semble plutôt vertueuse. Les services et les élus ont joué le jeu. Je regrette toutefois que nos rapports n’aient pas fait l’objet

12. MARTINE STAEBLER

Un petit billet personnel, un peu difficile.

Être synthétique et non ennuyeux, sans ambition d’exhaustivité mais pour autant, ne rien oublier d’important dans le recul nécessaire que nous pouvons avoir aujourd’hui dans la tentative d’évaluer notre participation : avons-nous bien fait ? Aurions-nous pu faire mieux dans la mission qui nous a été confiée ? Mais aussi regarder “devant” car avec l’expérience originale et innovante que nous avons vécue durant ces mois et années de travail, sans doute pouvons-nous nous permettre d’avancer quelques réflexions et conseils.

J’ai rédigé ce premier paragraphe avec “nous”, je continuerai avec “je”. Mais cela exprime aussi la notion de travail collectif que nous avons accompli avec nos spécialités ou nos non spécialités, nos sensibilités et nos passions, nos différences, mais toujours à la recherche d’un consensus, d’un avis collectif sur les projets ou les recommandations que nous étions amenés à exprimer.

L’écueil du “corporatisme” ou de la défense des lobbies qu’auraient pu développer des représentants d’intérêts lambda a été évité. Néanmoins la composition des membres d’une instance de suivi et de liaison citoyenne telle la Conférence Permanente Loire doit certainement être plus équilibrée entre acteurs et citoyens/simples citoyens et entre représentations homme/femme.

Bien entendu, je pourrais regretter l’absence des élus (il y en avait 5 dans la composition initiale). En réalité, la présence fidèle de Fabrice Roussel a été et est précieuse. Un seul élu n’est-il pas suffisant à partir du moment où il est là, à l’écoute et qu’il répond aux interrogations multiples posées ? Merci à la mission Loire qui nous a assurés de tous les aspects techniques, d’une excellente documentation, d’un agenda fidèle, d’une grande attention. Je regrette toutefois un manque de liaisons de la Conférence Permanente Loire avec les services

d’une réponse à nos préconisations qui aurait pu être formulée par le Conseil métropolitain.

Il y a quelques réussites de cette politique pour la Loire qui me tiennent particulièrement à cœur. La création de l’orientation d’aménagement et de programmation (OAP) Loire, qui permet de considérer le patrimoine ligérien dans l’épaisseur des paysages et sur toute la longueur de ce fleuve métropolitain. Le lancement d’un nouveau projet urbain qui promet de reconsidérer les rapports au fleuve du cœur de Nantes, en dépassant le seul réaménagement de la place de la Petite-Hollande. Si le retour au fleuve est désormais activé, il s’agit sans doute maintenant de veiller à l’écueil d’un surinvestissement et d’un suraménagement. Il ne faut pas trop pré-indiquer des mises en usages diverses et variées, au risque de perdre la première qualité de la Loire : être un incroyable morceau de nature en ville.

Le travail de la métropole pour son fleuve n’en est qu’à son commencement. Mais le chantier collectif est passionnant, et cela se fera avec les actions et les engagements d’une pluralité d’acteurs. Prendre part aux travaux de la Conférence Permanente Loire a été une expérience riche de découvertes sur ce que la présence du fleuve dans la métropole engage comme énergies et responsabilités. Une question pour finir : si le fleuve pouvait parler, que dirait-il de notre instance ? Sommes-nous parvenus à être un petit peu porteurs de ses intérêts ?

Élise Roy

du dialogue citoyen de Nantes Métropole qui ont suivi la mise en place du débat “Nantes, la Loire et nous”.

Je note et j’aimerais que soit souligné l’indépendance des travaux et des avis de la Conférence Permanente Loire en dehors de toutes pressions. Au contraire, nos avis ont toujours été grandement sollicités quel qu’en soit le degré d’acceptation ou de refus. Par contre, si la Conférence Permanente Loire avait toute autonomie et liberté pour communiquer, je regrette la timidité dont nous (ou je) avons fait preuve. Le site Internet n’a que peu été investi.

La Conférence Permanente Loire a gagné la confiance des services et des acteurs de la collectivité et n’est jamais apparu comme le super gendarme, ce qui avait été craint au début des travaux de suivis. En tout cas, c’est ce que j’ai ressenti.

J’ai aimé faire partie de cette expérimentation qu’ont représentée le débat citoyen puis la création et la mission de la Conférence de suivi, et particulièrement la mise en place des ateliers citoyens jusqu’à la “co-élaboration”sur un certain nombre de projets. J’ai apprécié nos interrogations : comment faire ? Sommes-nous utiles ? Les mêmes questions sont souvent revenues : avons-nous été un bon outil ? La Conférence Permanente Loire a-t-elle réussi à se placer dans un noyau intermédiaire avec le citoyen ?

Un audit évaluatif devrait être engagé par Nantes Métropole, car la Conférence Permanente Loire ne peut s’auto-évaluer et il est indispensable de faire cette démarche d’évaluation dans l’ensemble du dispositif mis en place de démocratie participative.

J’ai personnellement un long passé estuarien à différentes échelles techniques de recherches, d’investigations, de considérations mais aussi de construction dans la prise en compte du fleuve.

La Loire et son estuaire ont longtemps été le domaine réservé d'un nombre restreint de décideurs. Progressivement, le fleuve a été investi par un plus grand nombre d'acteurs. Aujourd'hui, il se partage avec le citoyen qui a émis des propositions, des préconisations que la collectivité a prises en compte dans ses engagements de réalisations d'actions. Je trouve cela extraordinaire. J'affirme que la connaissance a été un des moteurs

fondamentaux et initiaux du partage. C'est pourquoi, je souhaite, plus que toutes choses, que la connaissance du fleuve soit encore plus largement répandue. L'action n'est possible qu'avec la connaissance partagée. Bien sûr, avec le fond d'émotion du rêve de Loire.

Martine Staebler

13. ANTOINE VALLÉE

Voies navigables de France (VNF), gestionnaire de la Loire de Nantes à Bouchemaine*, porte trois grandes missions : promouvoir la logistique durable fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau.

L'unité territoriale d'itinéraire Loire (UTI Loire) a en charge le balisage matérialisant le chenal de navigation, assure la gestion et l'entretien de la Loire et de ses dépendances (épis, annexes hydrauliques et berges) accompagne les projets de développement de navigation, gère et valorise son domaine public via la mise en place d'actes d'occupation, et enfin pilote le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes.

Initialement, VNF n'était pas membre de la Conférence Permanente Loire (Conférence Permanente Loire) et l'a intégrée courant septembre 2017 soit plusieurs mois après son installation, le 31 mai 2016. J'ai été chargé par la direction territoriale bassin de la Seine en suppléance de Séverine Gagnol de participer à cette instance pour représenter VNF.

La participation de VNF a permis de mieux faire connaître le gestionnaire de la Loire en amont des ponts permettant ainsi d'avoir les approches des deux gestionnaires de la voie d'eau présents dans la métropole nantaise. De ce fait, la composition de la Conférence Permanente Loire regroupant des membres du comité du débat citoyen, des élus et des personnes représentant la société civile, membres d'associations pour la plupart d'entre elles, a permis un réel partage. À ce titre, je salue notamment les représentants associatifs, de l'ex-comité citoyen du débat et la mission Loire qui ont, me semble-t-il, eu à cœur le bon fonctionnement de la Conférence Permanente Loire et ont été les plus assidus. Chacun a pu exprimer son "rêve de Loire".

Il ressort de la participation à la Conférence Permanente Loire qu'un grand nombre de sujets, d'une grande variété, ont pu être traités autour de la Loire. Je note que le sujet des cales ou de la qualité de l'eau ont été plus particulièrement investis, me semble-t-il, sans pour autant trouver nécessairement

un aboutissement. L'ensemble des sujets est intéressant pour mieux connaître la Loire en sachant toutefois qu'ils ne concernent pas tous directement ou indirectement VNF. En ce sens, j'ai pu apprécier que le sujet du transport fluvial ait ainsi été évoqué notamment au travers de FLEXILOIRE. Le report modal au profit du fluvial peut et devrait s'intensifier dans le périmètre de la métropole notamment en maillant le territoire pour les besoins de logistique urbaine, en "fluvialisant" les marchés publics ou encore en inventant de nouvelles logistiques plus vertes au profit des Nantais, pour le transport des déchets par exemple. Un autre point important, me semble-t-il, est l'orientation nouvelle prise dans le cadre des projets urbains pour mieux y intégrer la Loire et la valoriser. Tel est le cas des projets Petite-Hollande-Bords de Loire et Loire au Cœur qui envisagent la Loire sous plusieurs usages et de rives à rives. En comparaison avec le projet Île de Nantes, il semble y avoir eu une réelle prise de conscience positive.

Sur l'avenir de l'instance, il paraît pertinent de la prolonger dans la durée et peut-être de la déconnecter du mandat des élus métropolitains afin d'améliorer sa continuité. Une meilleure traçabilité des budgets alloués à la Loire serait également un bon indicateur du "droit de suite" réservé au débat.

Enfin, sur la voie d'eau, les projets sont souvent complexes et de multiples réglementations s'entremêlent. La programmation des projets métropolitains doit tenir compte de ce temps jugé souvent trop long mais qui permet aux projets de mûrir au fil de l'eau et ainsi de tenir compte autant de l'amont (la conception) que de l'aval (la réalisation).

Antoine Vallée

* Sur le bras de Pirmil, la limite avec le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) est fixée par le pont de Pornic. Sur le bras de la Madeleine, il s'agit du pont Anne-de-Bretagne.



© Denis Clavreul

AVIS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU SDAGE

CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE - 30 ENGAGEMENTS LOIRE - NANTES MÉTROPOLE - 25 AVRIL 2019

CONTRIBUTION ÉCRITE DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE POUR LA CONSULTATION SDAGE

Les grands enjeux identifiés pour l'eau, dans cette nouvelle période pour le Bassin Loire sont intimement partagés par la Conférence Permanente Loire. Ce sont d'ailleurs des enjeux permanents exprimés dans les précédents SDAGE.

Les pistes d'actions énumérées nous semblent pertinentes et parfaitement adaptées. Pour autant, la Conférence Permanente Loire a un certain nombre d'observations à formuler qui constitueront notre avis.

LE PRINCIPE DE POLLUEUR = PAYEUR DOIT ÊTRE APPLIQUÉ. OR IL NE L'EST PAS

Les têtes de bassin :

- > Prioriser la protection des têtes de bassin qui sont - à ne pas oublier - les sources de l'eau : limitation des rejets-protection des zones humides. Donner les pistes d'actions aux différents SAGE.
- > À cet égard la cartographie utilisée aujourd'hui (DTTM) est différente des outils IGN et ne reprend pas le maillage des têtes des cours d'eau. Reprendre la cartographie IGN.

Partage de l'eau sur le territoire : stockages/retenues collinaires/pompages

- > Attention aux conséquences des stockages sur les zones humides et la biodiversité.
- > Mettre en œuvre une gestion paritaire dans la construction des retenues lorsqu'il y a financements publics avec voix prépondérante de la puissance publique et du consommateur citoyen.
- > Assurer un réel contrôle sur les pompages. Beaucoup ne sont pas déclarés. Dépassements souvent constatés des autorisations de prélèvements (zones maraîchage en particulier).

Contrôle/Gouvernance :

- > Renforcer les rôles des Commission Locales de l'Eau et leur fixer des objectifs en plus de leurs attributions propres.
- > Intensifier les contrôles et les moyens de répression pour les infractions constatées.
- > Interdire ou strictement limiter les dérogations de plus en plus nombreuses. En faire assurer le contrôle par un organisme expert dépendant.

Normes/Analyses/Actions

- > Multiplication et instabilités de normes pour mesurer la qualité de l'eau (selon les pays, les prescripteurs, etc.). Ce qui aboutit à des incohérences et désinformations. Les séries d'analyses et résultats doivent être établis sur le long terme et en fonction des études.
- > Mettre en place les recherches pour connaître les origines des dépassements des normes et les suites à donner.

Développement durable

La France est un peu en retard sur un certain nombre d'items dans ce domaine.

- > Réutilisation des eaux de ruissellement.
- > Réutilisation des eaux de stations d'épuration

Pollution

- > S'attaquer d'une manière urgente aux pollutions émergentes (médicamenteuses, effets cocktail, nanoparticules, etc.).
- > Ce qui nécessite d'en terminer rapidement avec les pollutions diffuses agricoles.

Changement climatique

- > Inondation/Etiage. Le PRGI parallèlement au SAGE établit son programme d'actions. Quid des situations d'étiage au regard des changements climatiques ?
- > Santé : mettre en place les moyens permettant de limiter les impacts des changements climatiques et les impacts santé des populations.

Pour la Conférence Permanente Loire : **Martine Staebler**, Coprésidente

L'IMPORTANCE DU PROGRAMME DE RÉÉQUILIBRAGE DU FLEUVE AMONT

LE PROGRAMME DE RÉÉQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE ENTRE LES PONTS-DE-CÉ ET NANTES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le programme de rééquilibrage de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes s'inscrit dans un contexte bien particulier. Sur ce secteur, la Loire fluviale devient estuarienne avant de rejoindre l'océan, influençant les conditions environnementales.

Ainsi, l'effet de la marée est perceptible jusqu'à Ancenis, alors que l'eau douce apportée par la Loire rencontre l'eau salée amenée par les marées à l'aval de Bellevue.

Suite à plusieurs aménagements réalisés au cours des 19^e et 20^e siècles, le fonctionnement de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes a été profondément modifié avec notamment une incision du fond du lit du fleuve et un abaissement concomitant des niveaux d'eau.

Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire est le fruit d'une longue réflexion des acteurs locaux. Il fait partie du contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) 2015-2020, né de la volonté des acteurs de coordonner toutes les actions visant à améliorer le

fonctionnement de la Loire et à redonner une nouvelle dynamique à ses annexes (boires, bras secondaires, etc.).

Voies Navigables de France (VNF) - établissement public national en charge de la gestion du domaine public fluvial de Bouchemaine à Nantes - assure la maîtrise d'ouvrage du programme.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Afin de restaurer l'équilibre de la Loire, un programme d'aménagement est mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF). Trois secteurs sont concernés :

- > entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresnoe-sur-Loire, dit **secteur A** ;
- > entre Anetz et Oudon, dit **secteur B** ;
- > à Bellevue, entre Sainte-Luce-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles, dit **secteur C**.



Figure 1 - Localisation globale du projet

Les aménagements comprennent deux grands principes d'intervention :

Remodelage des ouvrages de navigation afin de redonner de l'espace de liberté à la Loire et de mieux connecter les annexes fluviales et les bras secondaires au bras principal. Ce remodelage permet également la libération de sédiments pour qu'ils puissent être emportés par l'écoulement de la Loire et déposés en aval, notamment aux endroits où le lit de la Loire s'est trop creusé. Le programme prévoit également la reconnexion de bras secondaires, par remodelage des épis ou chevrettes qui en ferment l'accès.

Création d'une zone de transition en amont de Nantes pour réduire la pente de la ligne d'eau et favoriser le dépôt des

sédiments en amont de l'aménagement et ainsi contribuer au rehaussement du niveau des fonds.

LES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET À L'AMONT (ENTRE LES PONTS-DE-CÉ ET NANTES)

D'un point de vue morphologique, **le projet permettra de favoriser en 50 ans**, le dépôt de sédiments à hauteur d'environ 1,5 million de m³, aux endroits où le lit s'est particulièrement creusé. Ainsi, le niveau du thalweg (point bas du lit) va être rehaussé jusqu'à 1 m selon les endroits, permettant un relèvement de la ligne d'eau à l'étiage :

- > relèvement du thalweg de 15 à 40 cm dans le secteur A (*rehaussement de la ligne d'eau d'étiage jusqu'à 30 cm*) ;

- > relèvement du thalweg de 35 cm à plus d'1 m dans le secteur B (*rehaussement de la ligne d'eau d'étiage jusqu'à 50 cm*) ;
- > relèvement du thalweg jusqu'à 80 cm dans le secteur C (*rehaussement de la ligne d'eau à l'étiage basse mer d'environ 1,80 m dans le secteur de Bellevue*).

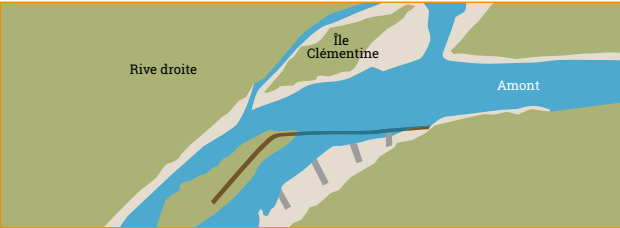


Figure 2 - Principe d'aménagement dans le secteur C - Bellevue

Le rehaussement de la ligne d'eau d'étiage et le travail sur les ouvrages qui ferment l'entrée des bras secondaires permettront d'améliorer la connexion entre le bras principal et les bras secondaires, passant en moyenne de 50 % à 90 % du temps.

D'un point de vue du milieu naturel, ces évolutions permettent à la Loire de retrouver un espace de mobilité et une liberté favorable au maintien de sa biodiversité exceptionnelle. C'est le cas particulièrement des espèces piscicoles notamment, qui pourront plus facilement utiliser les bras secondaires pour accomplir leur cycle biologique (zone de nourrissage, zone de reproduction, etc.)

Les aménagements à réaliser ont été définis dans l'objectif de ne pas créer d'augmentation du niveau d'inondation : l'enlèvement d'une partie des épis permet naturellement de faciliter l'écoulement des crues. La dynamique retrouvée dans les bras secondaires leur permettra d'éviter leur tendance à la végétalisation, permettant également de maintenir un bon écoulement des crues. La géométrie de l'ouvrage à créer à Bellevue a également été travaillée pour ne pas rehausser le niveau des crues.

LES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET À L'AVAL

L'ouvrage à créer à Bellevue limitera le transit sédimentaire jusqu'au retour à l'équilibre, mais ne l'interrompra pas. Ainsi,

une grande partie des sables libérés pas les travaux de remodelage des épis dans les secteurs A et B pourront se déposer en amont de Bellevue : c'est l'objectif du projet. À l'aval, le flux sédimentaire sera peu modifié et restera très faible au regard des quantités de sédiments draguées annuellement pour l'exploitation portuaire.

Du point de vue du fonctionnement de l'estuaire, de par l'objectif du projet, l'ouvrage de Bellevue a un effet de rétention du jusant (marée descendante). Ainsi, à l'étiage, un effet d'abaissement des basses mers est attendu, entre 20 et 40 cm pendant moins d'une heure par jour au maximum à l'aval immédiat de l'ouvrage et s'estompant rapidement pour se réduire à moins de 20 cm dans la traversée nantaise puis un effet quasi nul dès la sortie de la métropole.

De même, ce fonctionnement induira, pendant les périodes d'étiage, une légère concentration des matières en suspension dans le secteur nantais. *A contrario*, il induira une baisse de cette concentration en aval, dès la sortie de Nantes jusqu'à Saint-Nazaire, ainsi que dans le secteur amont, et notamment dans la zone de la prise d'eau potable de Nantes Métropole.

D'après les modélisations menées, aucune évolution n'est à attendre sur la salinité de l'eau.

CALENDRIER ET COÛT DU PROJET

Le projet a fait l'objet d'une concertation publique au mois d'avril 2018. Une nouvelle phase d'expression pour le public va s'ouvrir mi-2020, avec l'organisation de l'enquête publique en vue de l'autorisation du projet.

Les premiers travaux sont prévus dès 2021 dans le secteur A, puis 2022 dans le secteur B. Les travaux du secteur C, à Bellevue, sont prévus à partir de 2023.

D'ici là, des travaux de diagnostics archéologiques seront menés sur certains bancs d'épis, afin d'identifier la présence de vestiges et de veiller à leur conservation avant les travaux du projet à proprement parler.

L'ensemble du programme de rééquilibrage du lit de la Loire est estimé à 42 millions d'euros, études et travaux.



Loire, prairies de Mauves | © Ville de Nantes

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

ADEME	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
AIA	AIA LIFE DESIGNERS
BCC	BOUGUENAIIS CONTRE-COURANTS
CARENE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE
CASCADE	CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICE
CCI	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CEREMA	CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT
CNSL	CENTRE NAUTIQUE SÈVRE ET LOIRE
COBATY	FEDERATION INTERNATIONALE DE LA CONSTRUCTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
COPIL	COMITE DE PILOTAGE
CPL	CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE
CRBV	CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT
CTMA	COOPÉRATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN
DCE	DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
DREAL	DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DDTM	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
FLOTS	FAVORISER LA MOBILITÉ FLUVIALE SUR LA LOIRE (Nom de l'appel à projet)
FLUX	FABRIQUONS LA LOGISTIQUE URBAINE ENSEMBLE (Nom de l'appel à projet)
GIP LE	GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC LOIRE ESTUAIRE
GPM NSN	GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT-NAZAIRE
OAP	ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (dans le Plan Local d'Urbanisme)
PAT	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
PDU	PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
PLU	PLAN LOCAL D'URBANISME
PLUm	PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
SAGE	SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SAMOA	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLÉ OUEST ATLANTIQUE
SCOT	SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SDAGE	SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SEM	SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
SPLA	SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT
SDOUF	SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DES OCCUPATIONS ET DES USAGES DU FLEUVE
SYLOA	SYNDICAT LOIRE AVAL
TER	AGENCE D'ARCHITECTES PAYSAGISTES ET INGÉNIEURS PAYSAGISTES
UFMO	UNION FLUVIALE ET MARITIME DE L'OUEST



© Nantes Métropole



**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DES 30 ENGAGEMENTS**
pour la Loire sur :



nanteslaireetnous.fr

facebook.com/nanteslaireetnous

[#NantesLoire](https://twitter.com/NantesLoire)